



DOSSIER

Henry de Castries et le Maroc

Publications des Archives du Maroc



أرشيف المغرب  
 ᵂᵂᵂᵂᵂᵂ ᵂᵂᵂᵂᵂᵂ  
 Archives du Maroc

**Directeur responsable**  
 M. Jamaâ BAIDA

### Conception et réalisation

Manal BAICHOU  
 Adil CHOURAK  
 M'hammed HAMMOUMI  
 Sanaa IDRISSE OUKILI  
 Ahmed YOUNBI  
 Youssef BENIJJANE

### Dépôt légal :

2016PE0105

### ISSN :

2509-1271

### Impression :

Éditions et impressions Bouregreg

### Contact :



5, avenue Ibn Battouta  
 Agdal - Rabat B.P 764



(212) 05.37.77.66.85  
 (212) 05.37.68.35.45



secretariat@archivesdumaroc.ma



www.archivesdumaroc.ma



Archives du Maroc



Archives du Maroc

### Editorial

**2** Jamaâ BAIDA, Directeur des Archives du Maroc

### Manifestations et actualités

**4** Manifestations organisées par Archives du Maroc  
**8** Autres événements marquants

### Partenariats et fonds privés

**12** Conventions de coopération et de partenariats  
**13** Fonds privés : Conventions de don d'archives privées (2016/2017)  
**14** Fonds privés traités et mis à disposition des chercheurs en 2017

### Cadre juridique

**16** Décret instituant le Conseil National des Archives

### Archivistique: Science et métier

**19** Archives and society  
 Interdisciplinary, internationality and building bridges  
 (Peter Pavel KLASINC)

### Dossier

#### Henry de Castries et le Maroc

**24** Henry de Castries : le comte, le croyant et le savant à la fin du XIX° siècle (Daniel RIVET)  
**33** Henry de Castries concepteur d'un projet très ambitieux (Bernard ROSENBERGER)  
**41** Les SIHM d'Henry de Castries, entre exigences coloniales et érudition (Mohamed MEZZINE)  
**51** Le raid corsaire barbaresque sur l'Islande en 1627: une leçon sur l'importance des documents de source primaire (Adam NICHOLS)  
**57** A propos de l'étude d'Henry de Castries sur les Sept Saints Patrons de Marrakech (Hamid TRIKI)  
**64** La question des archives au Maroc : du projet d'Henri de Castries en 1913 à la fin du protectorat français (1955) (Colette ZYTNICKI)  
**75** Emergence progressive et singulière de la vocation du Comte Henry de Castries : l'Histoire du Maroc (Ahmed FAROUK)  
**79** Henri de Castries comme cartographe et archiviste : Miroirs d'une identité territoriale et d'une frontière (Jillali EL ADNANI)  
**87** Henry de Castries : histoire et archives (Jamaâ BAIDA)





En feuilletant ce deuxième numéro de la revue, les lecteurs ne manqueront pas de relever combien l'année 2017 a été riche en activités et réalisations dans le domaine des archives au Maroc. En effet, les archives, jadis reléguées aux oubliettes, sont en train d'occuper peu à peu la place qui leur revient dans un pays qui s'inscrit dans la modernité. L'établissement Archives du Maroc est ainsi devenu un centre d'expertise pour de nombreux ministères et établissements publics qui sont de plus en plus soucieux de se conformer aux exigences de la loi 69/99 relative aux archives et à son décret d'application promulgué en novembre 2015. Cependant, cette nouvelle tendance, tout à fait louable, ne doit pas dissimuler un état des lieux des archives publiques généralement désolant. Un questionnaire rigoureux, adressé par les Archives du Maroc aux différents ministères, a confirmé ce qui était jusqu'à présent une simple appréhension. Pour remédier à cette situation, même partiellement, un Guide Référentiel de la gestion des archives publiques a été élaboré et sera diffusé à grande échelle au printemps 2018. Cette initiative précèdera la tenue de la première réunion du Conseil National des Archives ; un organe longtemps attendu pour apporter son soutien à une stratégie nationale des archives.

Les Archives du Maroc n'ont cessé de consolider leur position de locomotive nationale dans toutes les questions inhérentes à la gestion, la collecte, la conservation et la valorisation des archives. La crédibilité de l'établissement a été encore consacrée récemment lorsque le Conseil National des Droits de l'Homme lui a versé des dossiers « sensibles » reflétant les expériences originales de l'Instance Indépendante d'Arbitrage et de l'Instance Equité et Réconciliation.

De même, il est permis de se réjouir des nombreuses initiatives privées, en provenance du Maroc et de l'étranger, qui enrichissent chaque jour les fonds des Archives du Maroc pour le grand bonheur des chercheurs.

Enfin, nous pensons que les lecteurs de la présente livraison de leur revue Archives du Maroc découvriront avec satisfaction le dossier spécial consacré à Henry de Castries ( 1850 – 1927) ; un érudit français qui, durant toute une vie, a déployé un effort immense pour collecter et publier des archives historiques relatives au Maroc.

# Manifestations et actualités



## Colloque «Les archives régionales : Patrimoine et développement» objet d'une rencontre à Tétouan



À l'occasion de la Journée Nationale des Archives (30 novembre), Archives du Maroc a organisé un colloque sous le thème « **Les archives régionales : Patrimoine et développement** », avec la participation de

plusieurs intervenants marocains et étrangers. Cet événement s'est déroulé à Tétouan, le 30 novembre 2016, en partenariat avec la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Tétouan, la Commune Urbaine de Tétouan et l'Université Abdelmalek Essaadi.

L'objectif de cette rencontre était de montrer l'importance des archives dans la recherche scientifique et dans la sauvegarde du patrimoine immatériel national, notamment à travers une bonne gestion des archives régionales. Quelques modèles étrangers ont été mis en exergue ; tel que le modèle français et espagnol.

C'était également l'occasion de discuter de certaines archives privées et familiales, ainsi que d'honorer la mémoire historique des anciennes villes du Nord du Royaume comme Tanger et Tétouan. Et pour conclure, il y a eu une présentation de quelques fonds sauvegardés par Archives du Maroc ; en particulier celui de Feu Mohammed Larbi MESSARI.

En marge de ce colloque, une visite guidée a été organisée à la bibliothèque Daoudia.

## Exposition « Mohamed Larbi MESSARI : toute une vie pour la patrie »

En hommage à Feu Mohamed Larbi MESSARI et à l'initiative des Archives du Maroc, une exposition a été organisée sous le signe «**Mohamed Larbi MESSARI : toute une vie pour la patrie**».

La cérémonie du vernissage a eu lieu à la galerie de l'institution, le 6 décembre 2016 ; elle s'inscrit dans le cadre de la valorisation des archives privées en rendant hommage à une grande figure du journalisme marocain.

L'exposition dévoile, sur la base du « **Fonds Larbi MESSARI** », le parcours de cette personnalité aux multiples facettes, illustré par des photographies, des citations, des œuvres, des coupures de presse... démontrant ainsi son dévouement incontestable pour les causes nationales.

Lors du vernissage de cette exposition, plusieurs personnalités politiques et médiatiques ont été au rendez-vous afin de nous livrer des témoignages sur le défunt, et sur certains aspects de sa vie privée et professionnelle.



## Henry de Castries et l'histoire du Maroc

En partenariat avec la Bibliothèque Royale Hassania, un colloque international a été organisé sur «**Henry de Castries et le Maroc**» au siège des Archives du Maroc les 10 et 11 mai 2017. Le but de ce colloque était de faire connaître ce grand historien français, peu connu au Maroc, mais qui a pu léguer un fonds documentaire inestimable sur l'Histoire du Maroc.



C'est à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, dans le cadre de sa mission militaire comme officier colonial dans le Sud Oranais et en tant que cartographe-topographe, qu'est né son vif intérêt pour le Maroc et son désir insatiable de l'explorer.

A l'avènement du Protectorat français, Henry de Castries fut appelé par le général Lyautey à officier comme conseiller historique. Ceci lui permettra, par la suite, de mettre en place la Section Historique (1919) et d'élaborer le projet de création d'un Service d'archives au Maroc (1913).

Parallèlement à ce colloque, une exposition sur le thème « **Henry de Castries et le Maroc : histoire et archives** » a été inaugurée à la galerie des Archives du Maroc, en vue de faire connaître Henry de Castries ainsi que sa considérable contribution à l'enrichissement des sources relatives à l'Histoire du Maroc.



Il s'agit, en effet, d'un fonds inédit mettant en valeur des documents authentiques, photos, cartes et ouvrages dont l'œuvre maîtresse est l'incontournable « **Sources inédites de l'histoire du Maroc** » : une publication qui regroupe des archives de plusieurs pays qui entretenaient des relations commerciales et diplomatiques avec le Maroc.

■ **Visite spéciale de Mme Aymardine Matray DE DAMPIERRE, arrière-petite-fille d'Henry de Castries**



Mme Aymardine Matray DE DAMPIERRE (85 ans) a honoré l'institution de sa présence, le 11 juillet 2017, en faisant le voyage de Paris à Rabat spécialement pour voir l'exposition consacrée à son ancêtre le Comte Henry de Castries.

**Journée d'étude :  
«Présentation du projet de guide  
référentiel de gestion des archives  
publiques»**



Pour célébrer la Journée Internationale des Archives (9 juin) et afin de promouvoir une bonne gestion des archives publiques, Archives du Maroc a organisé une journée d'étude sur le thème «**Présentation du projet de guide référentiel de gestion des archives publiques**».

Cet événement, qui a eu lieu le 8 juin 2017 au siège de l'institution, a été une occasion pour ouvrir le débat entre les professionnels et les administrateurs à propos du projet de guide susmentionné.

Toutes les remarques et suggestions pertinentes ont été retenues pour améliorer le «guide référentiel» qui sera bientôt publié et largement diffusé auprès des administrations publiques.

**Remise des archives de l'Instance  
indépendante d'arbitrage**

Archives du Maroc et le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) ont organisé, conjointement, une cérémonie de remise des archives de l'Instance indépendante d'arbitrage chargée de l'indemnisation des victimes de la disparition forcée et de la détention arbitraire.



La cérémonie s'est déroulée, le 24 juillet 2017, à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat.

Cette remise d'archives constitue le premier versement d'archives opéré par un organisme public aux Archives du Maroc. Cette action a pour objectif la préservation des archives publiques et de la mémoire nationale, elle constitue également une étape majeure dans le processus de la justice transitionnelle au Maroc.

Entamée en février 2017, la première phase du travail d'archivage des fonds de la justice transitionnelle a permis de traiter, trier et organiser 5400 dossiers du fonds de l'Instance indépendante d'arbitrage. Ces dossiers, répartis sur 600 boîtes, sont désormais à la disposition des Archives du Maroc.

Ce transfert d'archives a fait l'objet d'une convention de coopération, signée par Archives du Maroc et le CNDH.

La cérémonie a été accompagnée, également, d'une table ronde portant sur l'action et le bilan de l'Instance indépendante d'arbitrage en présence de ses membres.

### Conférence sur les archives d'Architecture



Une conférence intitulée « **Archives d'architecture. Histoire, actualité et avenir d'une nécessaire pratique culturelle et scientifique : le cas de la France et du Maroc** » a été l'objet d'une rencontre organisée par Archives du Maroc et l'Institut Français du Maroc, le 15 septembre 2017 au siège de l'institution. Il s'agit d'une conférence de David PEYCERÉ (Conservateur en chef des Archives d'Architecture du XXe siècle à Paris), animée par Jean DETHIER (Ancien architecte-conseil du Centre Pompidou).

Le but de cette rencontre est d'éclairer le public sur l'importance de ces archives comme ressource vivante indispensable aux chercheurs, enseignants, étudiants, historiens, etc.

### Réappropriation de la mémoire du judaïsme marocain



Archives du Maroc a reçu, le 16 novembre 2017 à son siège, des copies d'archives relatives à la mémoire judéo-marocaine. Etaient présents à la cérémonie, la Ministre française de la Culture (Mme. Françoise NYSSSEN), la Ministre chargée des Affaires Européennes (Mme. Natalie LOISEAU), le Directeur des archives au Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (M. Hervé MAGRO) et le Directeur du Mémorial de la Shoah (M. Jacques FREDJ).

### L'exposition «Route de l'Unité (1957)... Route de la citoyenneté»

Sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et à l'occasion de la Journée Nationale des Archives (30 novembre), Archives du Maroc a organisé une exposition sous le thème : « **Route de l'Unité (1957)... Route de la citoyenneté** ».

Cette exposition, réalisée en partenariat avec le Ministère de la Culture et de la Communication, le Centre des Archives diplomatiques de Nantes et le Centre Cinématographique Marocain, vise, à travers une collection de photographies et de documents inédits, à présenter au public un bel exemple de patriotisme et d'engagement sincère, et à lui offrir l'opportunité de remonter dans le temps afin de revivre un moment précieux de l'histoire du Maroc.



En effet, la Route de l'Unité est devenue le symbole de non seulement l'unification du territoire marocain, reliant les zones anciennes espagnole et française pendant le Protectorat, mais aussi de la consolidation de l'unité du peuple marocain.

A cette occasion, un hommage a été rendu à la mémoire de Feu Abdallah CHAKROUN, une grande figure du théâtre et du journalisme au Maroc qui nous a quittés le 16 novembre dernier. Cet hommage a été honoré par la présence de sa veuve, l'actrice marocaine Amina Rachid.

### Archives de l'IER

« Archives du Maroc » et le Conseil National des Droits de l'Homme ont organisé, le 9 décembre 2017 à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat, une cérémonie de remise des archives de l'Instance équité et réconciliation (IER) et un séminaire international sur les « *Archives et droits de l'Homme* ».



Ces archives seront progressivement mises à la disposition des historiens et des chercheurs en sciences humaines pour approfondir l'analyse historique de l'évolution des droits de l'Homme au Maroc et de tirer ensuite des leçons pouvant servir à la consolidation de la démocratie et de l'Etat de Droit.



Quant au séminaire, il a réuni une pléiade d'experts nationaux et internationaux dans les domaines des archives, de l'histoire, de la justice transitionnelle et des droits de l'Homme dans le but d'analyser le rôle essentiel des archives, les expériences de justice transitionnelle, de la protection et de la restauration des droits de l'Homme.



Le séminaire a été aussi une occasion d'échange et de partage d'expériences et de bonnes pratiques et de croisement des points de vue entre archivistes, professionnels, chercheurs et militants des droits de l'Homme.

### Le projet de restauration de la villa Carl FICKE

Un premier contact a été effectué entre l'architecte Salima NAJI et le personnel de l'institution, le 6 janvier 2017, pour la présentation de son projet de restauration de la villa Carl FICKE à Casablanca. Ce projet est partiellement basé sur des documents conservés aux Archives du Maroc sous l'appellation de : «*Séquestres de Guerre 14/18*».



Visite de S.E. l'Ambassadeur du Danemark à Rabat, M Jorgen MOLDE, le 18 juillet 2017.



Visite du Directeur des Archives Nationales de la République d'Inde, M. Raghvendra SINGH et de son adjoint M. Sanjay GARG, accompagnés de S.E. l'Ambassadeur d'Inde à Rabat, le 13 septembre 2017.

### Coopération à l'international

Archives du Maroc reçoit des visites de personnalités étrangères qui visent à connaître davantage l'institution et à entrevoir d'éventuelles pistes de coopération, en matière de gestion des archives.



Visite de l'Ambassadeur de l'Inde au Maroc, S.E. Kheya BHATTACHARYA, le 17 avril 2017.

### Jamaâ BAÏDA, Directeur des Archives du Maroc fait chevalier des Arts et des Lettres (Ministère français de la Culture)



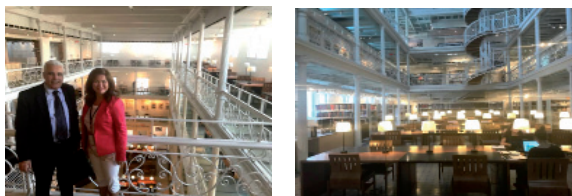
Résidence de France à Rabat, 17 mai 2017.

L'Ambassadeur de France au Maroc, M. Jean-François GIRAULT, a remis l'insigne de Chevalier des Arts et des Lettres au Directeur des Archives du Maroc, M. Jamaâ BAÏDA, en reconnaissance des services rendus à la coopération entre le Maroc et la France.



## Visites à l'étranger dans le cadre d'échanges d'expertise

L'ouverture sur d'autres modèles d'expertise, dans le domaine d'archives, est indispensable pour rester continuellement à l'affût des nouvelles technologies et des normes internationales en vigueur.



Visite à la Bibliothèque et Archives Nationales du Québec, le 23 mai 2017.



Visite aux Archives Nationales du Danemark à Copenhague, le 16 juin 2017.

## Participation active à des événements internationaux

L'institution a toujours été présente lors des grands événements qui touchent de près le domaine des archives, que ce soit sur le plan régional ou international, avec l'ambition de renforcer le rôle du Maroc au sein de la communauté archivistique internationale.



L'assemblée générale du Réseau Francophone Numérique à Bruxelles, le 26 avril 2017.



Conférence annuelle du Conseil International des Archives, Séoul (Corée du Sud), le 7 septembre 2016.



Commission de la stratégie arabe pour les archives au Caire (Ligue arabe), le 5 juillet 2017.

## Film institutionnel sur les Archives du Maroc



Après avoir réalisé son film institutionnel en langues arabe et française, l'établissement «Archives du Maroc » peut désormais élargir son public avec une version anglaise.

## Conseil National des Archives

Le Conseil de gouvernement a adopté, le 27 juillet 2017 sous la présidence du chef du gouvernement, Saâd Eddine El Otmani, le projet de décret N° 2-17-384 portant sur la création du Conseil National des Archives. Ce Conseil se chargera, désormais, du suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale dans le domaine de la constitution des archives, leur conservation, organisation, protection et valorisation en étroite collaboration avec les Archives du Maroc.

## Conférence de M. Jamaâ BAIDA sur «La question des archives : Patrimoine et modernité»



L'Association Marocaine d'Archéologie et du Patrimoine a organisé, en partenariat avec les Archives du Maroc, une conférence sous le thème : «**La question des archives : Patrimoine et modernité**» et ce le 12 octobre 2017 au siège de l'institution. Cette conférence, sous l'encadrement de M. Jamaâ BAIDA (directeur des Archives du Maroc), a pour objectif d'analyser et de décortiquer la situation des archives au Maroc.

## Cérémonie de remise du Prix Feu Mohamed El Hihi du volontariat

A l'occasion de la Journée Mondiale du Volontariat, Archives du Maroc a abrité le 5 décembre 2017 une cérémonie de remise du **Prix Feu Mohamed El Hihi du volontariat** organisée par le « *Cercle de fidélité à la mémoire de feu Mohamed El Hihi* », en coopération avec le Conseil National des Droits de l'Homme. Cette édition est placée sous le thème « **Nous construisons la route et la route nous construit** », qui fait référence à la Route de l'Unité construite en 1957.



Ce Prix est un hommage au défunt et une reconnaissance de son apport en tant que l'un des pionniers de l'action de volontariat et du champ associatif au Maroc.



# Partenariats et fonds privés



## Convention de coopération avec le Mémorial de la Shoah (Paris)

Cette convention a été signée, le 14 novembre 2016, avec le musée/centre de documentation «**Mémorial de la Shoah**» représenté par son Directeur M. Jacques FREDJ.

Il s'agit d'une coopération relative à tous les sujets inhérents à l'histoire des juifs et du judaïsme dans les pays d'Afrique du Nord, en matière de recherche, d'échange d'archives et d'événements culturels et scientifiques.

Le présent accord établit un cadre de coopération entre les parties sur certains aspects comme:

- L'accompagnement et l'assistance technique en matière de gestion d'archives.
- La co-organisation des rencontres et des colloques scientifiques.
- Le soutien à des projets de recherche et à des études de terrain.
- L'encouragement des donations d'archives privées (de la part des anciennes familles de Tétouan).

## Convention de coopération avec le CNDH

La convention a été signée avec le Conseil National des Droits de l'Homme, le 24 juillet 2017, dans le cadre d'une cérémonie de remise des archives de l'Instance indépendante d'arbitrage.

Dans le cadre de cette convention, des thématiques puisées dans les archives vont ouvrir le terrain à une coopération fructueuse qui contribuera à valoriser l'histoire plurielle du Maroc.

## Convention-cadre avec la Commune Urbaine de Tétouan et la FLSHT

A l'occasion de la Journée Nationale des Archives et en marge d'un colloque organisé à Tétouan, le 30 novembre 2016, une convention-cadre a été signée avec la Commune Urbaine de Tétouan et la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Tétouan.



Ladite convention définit les conditions et modalités de partenariat dans les domaines de la gestion des archives, portant essentiellement sur les droits de l'Homme. Cette convention permettra, également, de valoriser ces archives et de promouvoir la recherche scientifique dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de l'IER.



## Fonds Simon LEVY

Convention de don signée le 28 septembre 2016, avec les deux fils de Feu Simon LEVY : Jean et Jacques.



**Simon LEVY** a été un éminent professeur-chercheur à l'Université Mohammed V de Rabat, un grand militant du «Parti du Progrès et du Socialisme» (anciennement Parti Communiste Marocain), une grande figure du judaïsme marocain et le premier directeur du Musée du judaïsme marocain (Casablanca).

## Fonds Moulay Ahmed LOUKILI

Convention de don signée le 13 octobre 2016, avec Hatim LOUKILI.



**Moulay Ahmed LOUKILI** est considéré comme le doyen de la musique Al-Ala, le défunt est célèbre pour avoir déployé un louable effort de recherche et d'analyse dans le but de promouvoir la beauté de la poésie et de la musique arabo-andalouse, à travers un grand travail de restauration, de reconstitution, mais surtout d'innovation artistique.

## Fonds Jacqueline ALLUCHON

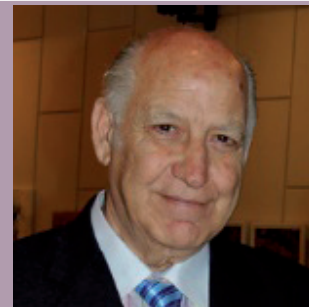
Convention de don signée le 15 novembre 2016, avec Violette ALLUCHON, représentante de la famille ALLUCHON.



L'architecte **Jacqueline ALLUCHON**, née à Casablanca en 1943, a été une militante pour la préservation du patrimoine architectural de sa ville natale.

## Fonds Afif BENNANI

Convention de don signée le 6 décembre 2016.



**Afif BENNANI** est un artiste peintre et écrivain dont les œuvres ont marqué le paysage artistique marocain.

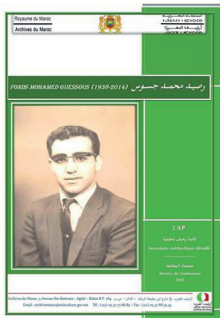
## Fonds Abdallah CHAKROUN

Convention de don signée le 17 mars 2017.



**Abdallah CHAKROUN** est un grand écrivain marocain, auteur dramatique, réalisateur et ancien directeur de la Télévision Marocaine. Il est décédé le 16 novembre 2017.

**Fonds  
Mohamed GUESSOUS**



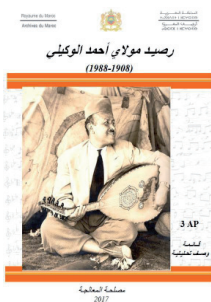
Le fonds comprend des documents produits et réunis par Mohamed GUESSOUS lui-même, puis quelques documents complétés par sa famille, notamment des articles nécrologiques.

Le fonds, qui comprend 42 boîtes d'archives, contient essentiellement des papiers politiques, personnels et académiques du sociologue marocain. On y trouve des articles, des coupures de presse, des cours, des bibliographies, des affiches, des lettres d'admission aux universités, des ouvrages, des procès-verbaux et des rapports d'activité de l'Union Socialiste des Forces Populaires (USFP), de même qu'un grand nombre de photographies.

Du fait de sa parfaite maîtrise de trois langues, les documents sont écrits en arabe, en français et en anglais.

**Fonds  
Moulay Ahmed LOUKILI**

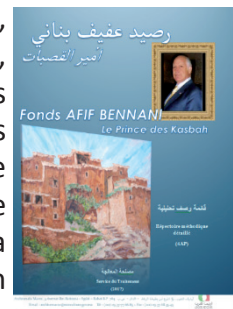
Le fonds comprend des documents produits et réunis par Moulay Ahmed LOUKILI lui-même, des documents réunis par sa famille après son décès, ainsi que son journal intime (34 agendas disponibles sous format numérique).



**Fonds  
Afif BENNANI**

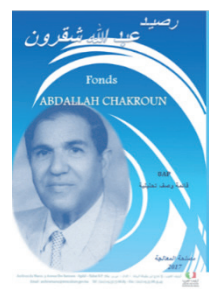
Le fonds Afif BENNANI reflète les différentes étapes de sa vie, notamment sa vie d'artiste. En effet, on y trouve des papiers relatifs à son état civil, à sa vie scolaire et universitaire (cours et exercices, épreuves d'examens,

diplômes, attestations, bulletins scolaires...etc.), des correspondances, des photographies personnelles et professionnelles, ainsi que des documents datant de la période où il a travaillé à l'Office de Commercialisation et d'Exportation (OCE).



On y trouve également des dessins, des articles de presse, des critiques et témoignages qui mettent en valeur ses créations artistiques et les ouvrages qu'il a publiés, en plus de certains documents relatifs à son activité au sein du Syndicat Marocain des Arts Plastiques.

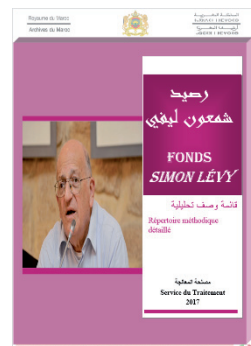
**Fonds  
Abdellah CHAKROUN**



Le fonds contient des dizaines de pièces de théâtre, de scénarios et d'adaptations télévisuelles écrites entre les années 50 et 70. Il comprend également une collection de cartes personnelles et de photos (sous format numérique).

**Fonds  
Simon LEVY**

Le fonds comprend 63 boîtes d'archives, qui contiennent des documents produits et/ou rassemblés par Simon LEVY, écrits dans plusieurs langues (arabe, français et espagnol). Il s'agit d'un fonds important qui nous renseigne autant sur sa vie académique et professionnelle que sur son action politique et syndicale.





# **Cadre juridique**

**Décret instituant le Conseil  
National des Archives**

## TEXTES GENERAUX

### **Décret n° 2-17-384 du 15 kaada 1438 (8 août 2017) instituant le Conseil national des archives**

-----  
LE CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la constitution, notamment l'article 90 ;

Vu la loi n° 69-99 relative aux archives, promulguée par le dahir n°1.07.167 du 19 kaada 1428 (30 novembre 2007) ;

Vu le décret n° 2-14-267 du 21 Mouhar-ram 1437 (4 novembre 2015) fixant les conditions et les procédures de la gestion, du tri et de l'élimination des archives courantes et des archives intermédiaires, et les conditions et les procédures du versement des archives définitives ;

Et après délibération en Conseil du gouvernement, réuni le 3 kaada 1438 (27 juillet 2017),

#### **DÉCRÈTE :**

ARTICLE PREMIER. – il est institué auprès du Chef de gouvernement, une instance consultative dénommée « le Conseil national des archives », ci-après désigné par « le Conseil ». Il est chargé du suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale dans le domaine de la constitution, de la conservation, de l'organisation, de la protection et de la valorisation des archives, et ce en étroite coordination avec l'établissement « Archives du Maroc » institué en vertu de la loi n°69-99 susvisée.

A ce titre, le Conseil est chargé de :

- Proposer les mesures à même d'assurer la bonne mise en œuvre de la stratégie nationale dans le domaine de la constitution, de la conservation, de l'organisation, de la protection et de la valorisation des archives aux niveaux national et régional ;

- Assurer la convergence et la cohérence des programmes et des projets qui visent la promotion et la mise en valeur des archives nationales et la rationalisation de leurs systèmes d'exploitation ;
- Délibérer au sujet des programmes proposés par les autorités gouvernementales en matière d'organisation des archives au niveau des départements dont elles relèvent, et ce en coordination avec l'établissement « Archives du Maroc » ;
- Proposer toute mesure à caractère législatif ou réglementaire de nature à contribuer au développement du cadre juridique de référence régissant les archives ;
- Etudier le rapport annuel soumis par le directeur de l'établissement « Archives du Maroc » au Chef de gouvernement concernant le bilan de son activité et les perspectives de son action.
- ART. 2. – le Conseil, présidé par le Chef de gouvernement ou l'autorité gouvernementale déléguée par lui à cet effet, se compose des autorités gouvernementales chargées des secteurs suivants ou de leurs représentants classés au moins au grade de secrétaire général :
  - L'intérieur ;
  - Les affaires étrangères et de la coopération ;
  - La justice ;
  - Les habous et affaires islamiques ;
  - Le secrétariat général du gouvernement ;
  - L'économie et des finances ;
  - L'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
  - L'équipement ;



## TEXTES GENERAUX

- Le transport ;
- La culture ;
- La communication ;
- L'économie numérique ;
- L'administration de la défense nationale ;
- La réforme de l'administration et de la fonction publique.
- Et du :
- Président de la Commission Nationale pour le Contrôle de la Protection des Données à caractère personnel ou son représentant ;
- Président du Conseil National des Droits de l'Homme ou son représentant ;
- Le Haut-Commissaire au Plan ou son représentant ;
- Directeur des Archives du Maroc.

Le président du Conseil peut inviter aux réunions du Conseil, à titre consultatif, toute autre autorité gouvernementale et toute personne morale ou physique, dont il juge la présence utile.

ART. 3. – le Conseil se réunit en session ordinaire, une fois par an, selon un ordre du jour établi par son président, sur proposition du directeur de l'établissement « Archives du Maroc ». Il peut également se réunir, sur convocation de son président envoyée aux différents membres, aussi souvent que le besoin l'exige, et ce, quinze jours avant la date de la réunion.

L'établissement « Archives du Maroc » assure le secrétariat du conseil. A cet effet, il :

- prépare le projet de l'ordre du jour des réunions du Conseil qu'il soumet au Chef de gouvernement ;

- établit les procès-verbaux des réunions du Conseil ;
- prépare les dossiers et les questions à soumettre au Conseil selon son ordre du jour ;
- assure le suivi de la mise en œuvre des décisions et les recommandations émises par le Conseil.
- ART. 4. –le Conseil peut créer en son sein, quand le besoin l'exige, des commissions spécialisées dont il fixe les missions et la composition.

ART. 5. - Le présent décret qui sera publié au *Bulletin Officiel*.

Fait à Rabat, le 15 kaada 1438 (8 août 2017)

SAAD DINE EL OTMANI.

-----

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin Officiel » n°6616 du 6 safar 1439 (26 octobre 2017).

# Archivistique

Science et métier



**Peter Pavel KLASINC<sup>1</sup>**

### **Relations between archives and archival profession and the society and its policies**

Recording relations between the archives and the archival profession and society and its policies must interest us with regard to the relations arising and actually taking place between archives, archival science, archival theory and practice, between the archival profession and society and its policies<sup>2</sup>.

Those relations we are actually dividing into two areas.

1. On the relations that have and still have an impact on archives and the archival profession related to the operation of the politics, especially the so-called daily politics. It is an indisputable conclusion that archives with their archival records can influence the politics, especially in the political decision-making, on political appearances, in political accounting, disputes between political opponents and the like. The impact of politics on archives is big, too big<sup>3</sup>.

More promising is the fact that the archival material and information contained in it, is advantageously used to influence, for example on the development policy of economy, urban planning, policy development of infrastructure, the policies of cultural, educational and scientific and similar development of environments, where the archives function<sup>4</sup>.

2. The fact is that archives around the world often bound their destiny, existence and development to relationships and happenings in

politics. The word "politics" here defines the relationships that are established between the archival profession and those who implement national or local politics<sup>5</sup>.

The relationship between archives and society is often associated with the adoption of new archival laws, but too often archivists as well as civil society are not invited to take part at active forming of the law on archives or to the formation of laws, which determine the archival theory and practice.

In recent times this is changing by inviting to discussions on planned archival law some individuals and the civil society (archival and similar associations), but contacts are limited to calls from politicians, representatives of the ministries or secretariats in obtaining expert opinions on policy proposals<sup>6</sup>.

From a history review of the archival legislation we are familiar with many problems experienced by archivists in the creation of the first archival acts and later in their change. In some countries, the relationship between science and politics is very limited and does not allow a wider debate, much less the organizing roundtables and the like<sup>7</sup>.

Relationships between profession, archival science, archives and politics were created in accordance with the operation of national and local

1 Dean of the Faculty for Archival Science and Record Management at Alma mater Europaea – European Centre Maribor, Slovenia.

Director of the International Institute of Archival Science Trieste / Maribor in Trieste / Italy.

2 Klasinc Peter Pavel, Curriculum arhivov v državah in družbah (Curriculum of archives in countries and societies): Atlanti, Trst. 2011, 155-176.

3 Herbert Guenther, Archive und Verwaltung: Archiv - Recht - Geschichte, Marburg. 2014, 195-242.

4 Ulrich Schludi, Das Archivgut der Wirtschaft: Moderne Aktenkunde, Marburg, 2016,93-108).

5 More authors. Arhivi v današnjih družbah - državah / vloga, razvoj in bodočnost (Archives in today's society - countries / application, development and future), Atlanti, Trst, 2011, 155-391. Interesting papers; Melik- Jeraj : Arhivi v sodobni družbi (Archives in the modern society); Semlic Rajh; Kvalitetnejše arhivske informacije, boljše usluge za uporabnike (ore quality archival information, better services for users); Novak; Priložnosti in pasti komunikacijskih kanalov med arhivi in sodobno družbo (Opportunities and traps of channels of communication between archives and contemporary society) etc.

6 Jovan Popovic, Položaj, vpliv in vloga arhivske zakonodaje na vse segmente razvoja družbe (The position, the impact and role of archival legislation in all segments of development of society), Atlanti, Trst, 2011, 365-372.

7 Jože Žontar, Pravno urejanje varstva arhivskega gradiva za slovensko ozemlje do zadnje spremembe zakonodaje: Arhivski predpisi v R. Sloveniji (Legal regulation of protection of the archives of Slovenian territory to the latest changes in legislation: Archival regulations in the Republic of Slovenia), ARS, Ljubljana 2007, p. 5-28. See also; Peter Pavel Klasinc, Slovenska arhivska zakonodaja med leti 2000 in 2010, Tehnični in vsebinski problemi klasičnega in elektronskega arhiviranja, Maribor 2010, 73-90.

politics. Important role had only rare individual archivists, of which the politics sometimes expected proposals but more often only confirmation of those ideas that the politicians wanted to enter in the acts on archives or the confirmation of what was then politically topical.

It is a fact that archival laws are changing frequently and transforming due to general legislation or changing the jurisdiction of one or another political body or due to reorganization of the country at different levels. Activities at the changes in archival legislation actually demonstrated, how powerful the link between the archival profession and politics is, because the politics often required changing the archival legislation. The change always occurs when the political structure of the government or coalitions changed or when various options of politics seize power. This is the cause, why in recent years we were facing frequent changes of archival laws and "emergency rescues of some of the burning issues of archival service" in some countries (Canada), which have been going on for several years and are supported by the words, "rationality, uniformity, lack of money" and the like.

Political and expert negotiation (coordination) too often ends so that the proposer of the law in order to avoid confrontation with the archival profession, set up some kind of commission, which was declared to be a professional and in its arguments then refer that "the act is in line with profession".

Some archival institutions or individual archivists and maybe also a civil society may have been invited to negotiate (coordination) of articles or texts of archival acts but in principle the politics retained a dominant influence over the final diction of the act. With full responsibility I can say that politics (and everything connected with it) does not like archives because it is clear from a comparison of the importance and prestige of libraries (with multi-type items-books) or museums (unique items) or galleries (unique photos) with the reputation of the archives, which preserve unique archival material, which contains the original single information. Archives are the guardians of truth and politics is afraid of this truth.

Preparation of archival legislation is one of the interdisciplinary technical issues, which are

often engaging archivists. This conclusion was also confirmed by the number of papers from the conference «International Archival Day» published in the publication ATLANTI 2010. They presented some solutions of archival laws that have been implemented - or were just enforced in some parts of the world. They also presented answers to questions, why there are different titles and names of archival acts, why there are different divisions of archival laws in the areas of expertise, why there are differences related to statuses of archives, defining the professional work, terminology, comprising defining professional work, and the like<sup>8</sup>.

Perhaps some day we will witness the so-called de-politicization of archives and archival services and archives will act as acting Ombudsman or the Court of Audit, acting under the law and be directly responsible to the President of the country or Parliament.

### **Archives between the profession and the Ombudsman**

In reviewing reports of the Ombudsman in the chapter on the protection of privacy and of personal data we can find the Ombudsman's involvement in the estimation of archival theory and practice especially of archival legislation. These relate to the eventual misuse of archives, which, as the Ombudsman finds, also enables the non-compliance with articles of the Archival Act. The Ombudsman notes that some documents from archives in the media wrongly (illegal) published and that was due to "the undefined situations and because of imprecise diction of individual articles of Archival Act".

Solutions of accessibility of personal data contained in public archives are otherwise internationally comparable, but in relation to the use of archival material is not practical.<sup>9</sup>

### **Archives between the profession and the international Code of Ethics**

Some guidance on the relationship between the archival profession and society / politics

8 Several authors about legislation on archives: Tato/ Italija, Larin/Rusija, Hanus/ Slovaška, Sch. Ernst / Avstrija, Rybakou/ Belorusija, Cook/Anglija, Budovski/Izrael, Delmas/ Francija, Gonzales /Španija, and others, in Atlanti, Trieste 2010, 51-240.

9 Ombudsman, Annual reports . <http://www.varuh-rs.si/>

can also be found in articles of Code of Ethics, but I find certain derogations which, in practice, show the relationship between the profession on the one hand and the policy of a certain society on the other. The introductory articles of the Code of Ethics states that «archivists must keep and maintain the integrity of archival material and in such a way give the possibility that this material represents a permanent and solid content as evidence for future generations».

The Code of Ethics requires internationally defined objectivity and impartiality of archivists, which must be to archives correct and professional. For this reason, archivists must resist any possible pressures whether these come from any side, they must resist the manipulation with data from archives and any potential hiding or correcting the content of archives. In the Code of Ethics the concern for the development of archives services and insurance and for the access to archives is entrusted to archivists. Archival material of the individual archives is not only the archives of this country but the archives of all countries and therefore is the world's archival heritage and is internationally protected.<sup>10</sup>

### **Archives between the profession and the Universal Declaration on Archives**

\*Building bridges is defined in the description of the importance of archives in the Universal Declaration on Archives, which states that the archives are documenting decisions, actions and memories and are therefore exceptional and irreplaceable.

Archival records represent a written cultural heritage that is passed from one generation to another. Archival records must be managed (monitored) from their creation precisely in order to preserve their value and importance, as they play a major role in the development of societies and contribute to individual and collective memory. Open access to archives enriches our knowledge of human society, promotes democracy, protects citizens' rights and improve the quality of life as a system \*building bridges.

The Declaration notes: the invaluable value of archival records as authentic evidence of administrative, cultural and intellectual activities and as a reflection of the development of societies; the fundamental need for archives to support business efficiency, accountability and

transparency (transparency) for the protection of civil rights, the preservation of individual and collective memory, for understanding the past, documenting the present and the guide of future activities; the diversity of archives in recording all fields of human endeavor, the multiplicity of media, which generated the archival material: paper, electronic, audiovisual and other formats; the role of archivists as trained professionals with initial and continuing education, serving their society by supporting the emergence material valorisation, protection and facilitating the use of these materials; responsibility of all: citizens, public authorities and decision-makers, owners or holders of public or private archival records, and archivists and other information professionals in the management of archives.

The purpose of the declaration is to \*build bridges so it binds societies / politics to adopt and implement appropriate "national archival policy" and to adopt laws so that the archival records management would be appreciated and competently implemented in all legal entities, public or private, which create and use archival records in the course of their activities; that would allocate the necessary funds to support the proper management of archives, including the employment of well trained and educated experts, so archival records would be managed and protected in a way that will ensure their authenticity, reliability, integrity and usability, so the archival records would be accessible to everyone, taking into account the relevant legislation and the rights of individuals, creators, owners and users, and the use of archival records would contribute to the promotion of responsible citizenship<sup>11</sup>.

### **Archives between the profession, personal data protection and human rights**

I have no ambition to address the issue of archives and their relation to the protection of personal data and the protection of human rights, because these topics are mainly reserved for connoisseurs.

As an archivist I would like to draw attention only to the fact that the archival profession is involved in many acts of the above-mentioned areas, and I am not convinced that archivists are particularly well informed about these legal provisions.

<sup>11</sup> The Universal Declaration on Archives, <http://www//new.ica.org/1055/neAVS-e^X'nts/the-uni\XTsd-declaration-on-archi\X'S-adopted-by-the-annud-geneTd-met'ting-inoslo.html>

<sup>10</sup> Code of Ethics, [www.ica.org](http://www.ica.org)

Perhaps, first something on the Act on the protection of personal data and on the prescribed "anonymization". It is a process and the change of the shape of personal data so that they can no longer be linked to an individual if it is not linked disproportionate effort, cost or time consumption. This law also defines sensitive personal data; data on racial, national or ethnic origin, political opinions, religious or philosophical beliefs, trade union membership, health, sex life and entering into or removal from the criminal records or records which are maintained pursuant to the act regulating misdemeanours (hereinafter referred to records offenses). It states on sensitive personal data with biometric features particularly if their use could lead to an individual in respect of any of the above circumstances.<sup>12</sup>

How often are archives involved in above mention laws, we will have yet to determine, I am only reminding on problems of archives related to the Law on Access to Public Information and the problems that archives have in relation to the European Convention for the Protection of Human Rights and Fundamental Freedoms.

The fact is that in principle the policy of the European Community (EC) draw national archives, which also took the role as an intermediary between the European archival group and archival services in each country. This practice is in some EC countries encountered difficulties, especially where national archives are not General Directorate, where archival service is not organized as centralized and there are independent archives or similar archival institutions.

I am drawing the attention to discussions between the European archival group and the European Community and the archives of the Member States of the European Community in connection with the project «right to oblivion», pointing to the example of the possible dominance of politics over profession. Google got an obligation to remove deleted files, if this is required by the creator.

In case that the European Archival Commission and the European Community to certain archival professional issues reach a consensus, the EC may

issue a «directive». EC Directive is a kind of tool to solve specific technical issues and can adapt to practices in individual countries, which is positive. In case the EC issues the «regulation», its articles have to be directly implemented into national legislations. If the practice of issuing regulations concerning archives in the EC implemented, this will be a complete proof of the supremacy of politics over profession, because in the process of forming the regulation the profession is not equal interlocutor, even if it is only about archival professional issues. If the practice of issuing various EC regulations concerning archives will be established, then there is a danger that archivists will have to depart from established principles of archival theory and practice.

## Conclusion

There are still many questions about the relations between the archival profession and the societies / policies in all three areas of interdisciplinary, internationality and \*building bridges such as, for example, the use, preservation and protection of archives, issues of conservation and restoration, electronic archives, as well as obligations that we will sufficiently educate archival experts. On AMEU ECM there is already the first cycle of Bologna (graduate archivist) study and the second Bologna degree (Master of archival science and record management). I hope that soon there will be a third Bologna level (doctors of archival science).<sup>13</sup>

Archives must shake off the excessive influence of the politics in their work, they must connect more closely with civil society, they should define more precisely the question of human rights protection and personal data protection and to resolve issues of access, security and data protection and \*copyright of archival records. It is important that the professional archives and creator's archival services employ highly educated personnel, graduate archivists, with Master degree and Ph.D. in Archival Science. Archives have to get their internationally recognized databases and professional classifications as soon as possible, which will give archives, archival science and archival theory and practice the place, where they belong.

<sup>12</sup> Matevz Kosir, Od načel Mednarodnega arhivskega sveta o dostopnosti arhivskega gradiva do kritičnih pripomb na predlog nove evropske uredbe o varstvu osebnih podatkov (From the principles of International Council on Archives about the accessibility of archives to the critical comments on the proposal for a new European regulation on the protection of personal data), Arhivi 36. Ljubljana. 2013, 75-84.

<sup>13</sup> Peter Pavel Klasinc, Studij arhivistike (Study of archival science), DO, Ljubljana, 2010, IV 28-35. See also; W. A. Eckhardt, Wissenschaftliche Archivarausubildung in Europa, Marburg, 1989.

**Dossier**

# Henry de Castries et le Maroc





Daniel RIVET (Historien, France)

## Henry de Castries : le comte, le croyant et le savant à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle

### Henry de Castries

Au cours de cette communication, il ne s'agira pas de portraiturer le jeune officier féru d'exploration topographique au Sahara, qui deviendra précocement membre de la société de géographie de Paris et entretiendra un intense échange scientifique avec Ferdinand de Lesseps et Pierre Savorgnan de Brazza. Pas plus de suivre à la trace l'ardent militant de l'expansion coloniale de l'Europe ayant eu pour centres d'intérêt l'Etat indépendant du Congo fondé par Léopold II, la Nouvelle Calédonie, l'Australie, et le Maroc. Ni de faire le point sur l'initiateur des *Sources inédites de l'histoire du Maroc* et le Conseiller historique du gouvernement chérifien, deux entreprises intellectuelles qui seront au cœur du Colloque. Ma cible sera le personnage et, si possible sous le personnage, la personne d'Henry de Castries à l'orée du XX<sup>e</sup> siècle, qui correspond à son entrée dans la cinquantaine. Ce sera un Henry de Castries en creux ou, si on préfère, en pointillé : une esquisse de l'homme, faute d'avoir eu accès à son livret militaire<sup>1</sup> et d'avoir pu consulter le fonds qu'il a déposé aux Archives nationales de France<sup>2</sup>. Il me reste à souligner ce que je dois aux recherches minutieuses de Josette Fournier<sup>3</sup> et à la longue préface de Jacques de Dampierre aux *Lettres de Charles de Foucauld à Henry de Castries*<sup>4</sup>. Je mettrai l'accent sur trois facettes du personnage : sa vêtue sociale très typée, son catholicisme qui échappe en

partie à l'emprise de son milieu et sa vocation d'intellectuel sous l'uniforme qu'il conservera après avoir été restitué à l'état de civil.

### La figure du comte

Jacques de Dampierre et sa correspondance en attestent éloquemment : lorsqu'on s'adressait à Henry de Castries, on lui donnait du « Monsieur le Comte » sans avoir à se forcer. Car il en imposait non seulement par sa haute stature, mais par ses 32 quartiers de noblesse et son cousinage avec d'illustres lignées telles que les Noailles, les Laroche-Foucauld, les Fitz-James. De lui émanait cet « aristocratie » dégagé de toute once d'affectation, qui conquiert Lyautey<sup>5</sup>. Cet habitus, il l'avait trouvé à sa naissance, mais il sut le cultiver avec un mélange de raffinement et de simplicité qui est sans doute la marque des grands seigneurs lorsqu'ils ont renoncé à être quelqu'un et qu'ils s'appuient, pour paraître, sur les « restes » de la vieille aristocratie mue par le sens du service, voire du sacrifice, qui n'appartenait pas en propre à l'esprit bourgeois.

Il était le onzième enfant d'une fournée de dix-huit, dont onze garçons, au nombre desquels on dénombre deux prêtres, deux marins, trois saint-cyriens. Une fratrie aussi vaste le pressera, en tant que cadet, à chercher dans l'armée un refuge pour échapper à une condition médiocre et un tremplin pour tenir son rang. En 1880, il épouse Isabelle de Lamoricière, veuve d'un zouave pontifical dont une blessure de guerre, reçue en 1870 à Rome, abrégua l'existence<sup>6</sup>. De ce dernier, Isabelle, eut un fils, Jacques de Dampierre, archiviste renommé, qui joua un rôle important dans le parcours professionnel

1 Son livret militaire était égaré lors de mon passage le 7 mars 2017 aux Archives de la Défense nationale à Vincennes. Vérification ultérieure faite par le service, le dossier d'H. de Castries figure bien dans cette série de livrets.

2 J'ai seulement consulté le riche inventaire qui identifie la constellation de ses correspondants à plusieurs étapes de son existence.

3 Dans Charles de Foucauld, *Amitiés croisées. Ouvrage coordonné par Josette Fournier*, pp. 31 à 123, Saint-Léger éditions, 2016, sans mention de lieu d'édition.

4 Publié chez Grasset, Paris, 1938. L'instructive préface de Jacques de Dampierre, forte de 76 pages, regorge de détails topiques sur la personnalité d'Henry de Castries, son père adoptif.

5 Dans son éloge funèbre reproduit dans « le *Bulletin du comité de l'Afrique française* », 1927, p. 38-40.

6 La brigade de volontaires affluant à Rome en 1860 pour défendre les Etats pontificaux contre Emmanuel II souverain d'Italie et les Chemises rouges de Garibaldi a pour chef d'Etat-major Lamoricière qui s'inspire, pour l'organiser, du corps des zouaves, fer de lance de l'armée d'Afrique.



de son père adoptif, une fois qu'il eut quitté le service des armes. De la famille Lamoricière, Henry de Castries hérite le château de Chillon en Anjou<sup>7</sup>. Ce prieuré bénédictin est vendu en 1791 à un notable du cru et racheté par le général Lamoricière, le père d'Isabelle et l'homme de la reddition de l'émir Abdelkader en 1847. J'en ignore la superficie, mais la seule mention d'un parc à l'anglaise de 15 hectares suffit à en dire la vastitude. Pas plus, je ne puis faire mention du nombre de fermages ressortant de cette grande propriété. La rente foncière qu'il en extrait permet à Henry de Castries d'acquérir, en 1888, une propriété à l'île à la mode de Noirmoutier au large de la Saintonge et, mais quand ?, un hôtel particulier au 101 rue du Bac dans le faubourg Saint-Germain, dernier îlot de l'aristocratie à Paris. Ses parents logeaient au 56, les Ségur au 97 et on trouve un Clermont-Tonnerre au 118 (où habita Chateaubriand de 1830 à 1848). La vie du comte de Castries se partage en deux de manière très classique : l'hiver à Paris et le reste de l'année en Anjou ou au bord de l'océan.

Cette double domiciliation (château à la belle saison, hôtel dans l'intervalle) engendre une sociabilité à prédominance aristocrate. En témoigne la liste de ses correspondants à particule<sup>8</sup>. On y trouve - je cite dans l'ordre où elle est conservée - le prince Sixte de Bourbon, Pierre de Condé, le marquis du Paty du Clam, un de la Bourdonnaye, un de la Ferronnays, la comtesse Guy de la Roche-Foucauld, Anna duchesse de Mouchy, Philippe d'Orléans, André et Guy de Montalembert, le comte de Saint-Aulaire (qui sera le second de Lyautey à Rabat), le marquis explorateur affairiste de Segonzac, le duc d'Audiffret-Pasquier, le duc d'Aumale, etc. En somme, le gratin de l'aristocratie du faubourg Saint-Germain observée au microscope par Marcel Proust.

Mais descendre de la haute noblesse ne signifie nullement, à la fin du XIX<sup>e</sup>, appartenir à la fraction la plus huppée de la classe dirigeante. Nombre de nobles ne surent pas gérer leurs grandes propriétés et reconvertir leurs avoirs

7 Le château de Chillon a subi le destin de nombre de manoirs et logis nobiliaires. Il est devenu après 1945 un centre de convalescence de la Sécurité sociale.

8 Cette correspondance est consultable dans le carton 289 AP du fonds de Castries aux Archives nationales.

en portefeuille de valeurs mobilières. Un coup d'œil sur la fortune du comte Albert de Mun, autre familier de Lyautey, en convainc. Sans doute, Henry de Castries et Albert de Mun se sont-ils ignorés : volontairement peut-être ? Le premier hérite de son beau-père (Lamoricière) l'option pour la république en plus de l'aversion pour le second Empire, auquel le fondateur des Bureaux arabes s'opposa lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851 et s'exila à Bruxelles jusqu'en 1856. Le second est à la tête du parti monarchiste avant le ralliement de l'Eglise à la République en 1893 et il est non pas monarchiste et catholique, mais monarchiste parce que catholique : une position qui reste étrangère à Henry de Castries. Or nous savons que si de Mun a du bien (une fortune évaluée à 2 millions au début du siècle nouveau), il vit d'un revenu étriqué évalué à 60.000 francs par an<sup>9</sup>. Les deux tiers proviennent de ses fermages, le tiers restant de valeurs mobilières de père de famille (emprunts obligataires de compagnies ferroviaires à faible rendement). De Mun correspond bien au profil-robot de la haute noblesse fin de siècle : doté, mais non renté, ayant du mal à tenir son rang social. De Castries est-il fait du même bois ? Peut-être pas, si on tient compte de son intérêt pour le Congo qu'il ausculte de près comme une bonne affaire à cause du caoutchouc<sup>10</sup> et, plus tard, pour le Maroc hydraulique, pétrolifère et immobilier. Il participera au montage d'un syndicat hydraulique dans le Gharb, où il croisera Segonzac, et à une société de recherche de forages, de même qu'au lotissement de la ville nouvelle de Fès.

Son style de vie et son lexique sont ceux des personnages de *La fin des notables*, l'essai de Daniel Halévy, un classique de la science politique encore balbutiante<sup>11</sup>. Mais Pierre de Cénival, dans sa belle notice nécrologique livrée

9 Philippe Levillain, *Albert de Mun. Catholicisme français et catholicisme romain du Syllabus au ralliement*, Rome, Ecole française de Rome, diffusé par de Boccard, 1983, 1062 p.

10 A en juger par son article paru dans la Revue des deux Mondes, 1er juillet 1898, pp. 110-138. Henry de Castries opère un check up de l'économie forestière du Congo et un éloge appuyé de la colonisation « libre » (l'Etat indépendant de Léopold II) qu'il oppose à la colonisation où l'Etat se fait entrepreneur. Silence appuyé sur le « caoutchouc rouge » des grandes compagnies !

11 Publié chez Grasset en 1930, 294 p., et réédité chez Hachette en 1995.

à *Hespéris*<sup>12</sup>, fait ressortir l'art de Henry de Castries de concilier l'ancien et le nouveau, bref, pour emprunter aux années 1960 leur lexique, la tradition et la modernité. Incontestablement, il n'était pas un traditionniste impénitent, voir un réactionnaire, un antimoderne. Et cela eut probablement des effets sur la manière dont il gérait sa fortune, pour l'essentiel, trouvée dans la dot de son épouse.

Manieur d'indigènes dans l'optique des Bureaux arabes le long de ses commandements successifs en Algérie, de 1875 à 1883, et notable rural dans son canton d'Anjou, où il sera conseiller général sans interruption de 1884 à 1919, le comte de Castries est sensible au cousinage entre les deux paysanneries et perméable au ruralisme d'inspiration agrarienne qui s'élabore, à l'époque, comme une alternative à la révolution industrielle et aux bouleversements sociaux qui en sont le corollaire<sup>13</sup>. Dès lors, fermiers de l'ouest armoricain et semi-nomades des steppes du sud-oranais sont comme une version édulcorée du « bon sauvage » encore non corrompu par la Civilisation propagée par le chemin de fer, le crédit bancaire et les institutions de l'Etat Léviathan. En cela, de Castries est proche de Foucauld qui, depuis son ermitage de l'Assekrem, lui écrit : « *Ces imrad touaregs sont les plus braves gens du monde ; on dirait les meilleurs de nos campagnards de France, avec point d'esprit religieux, ni de pratique religieuse...ils vivent selon les lumières naturelles, et certaines sont des âmes très droites* »<sup>14</sup>. Henry de Castries retrancherait l'allusion aux Lumières, lui qui admire ses spahis de s'abreuver à la quintessence du monothéisme. Mais il souscrirait volontiers au parallèle entre chouans et fellahs soulevés par l'élan du combat sacré (*jihâd*) en Algérie, de l'insurrection de Bou Maza en 1845 à celle de Bou Amama en 1881 dans les remous de laquelle Henry de Castries se trouvera pris jusqu'au cou<sup>15</sup>. Et surtout, il partage avec son

ami, l'ermite de Tamanrasset, l'idée-force que la civilisation matérielle de la ville dégrade, corrompt nécessairement les victimes de l'exode rural : une vision catastrophique et moralisatrice de l'urbanisation dont témoigne l'immense succès du roman de René Bazin : *La terre qui meurt*<sup>16</sup>. Dans son maître-livre *Islam, Impressions et études*<sup>17</sup>, Henry de Castries s'oppose au positivisme optimiste d'Alfred Le Chatelier, dont l'essai consacré à *L'Islam au XIX<sup>e</sup> siècle* promeut cet autre officier des Bureaux arabes en conseiller ès-choses musulmanes de la République. Certes, la sédentarisation, c'est-à-dire la conversion des nomades en laboureurs fixés autoritairement au sol, engendre un « *nouvel état social* », mais qui n'est pas supérieur à l'ancien. Henry de Castries se sépare nettement de l'évolutionnisme d'inspiration comtiste de l'initiateur de la *Revue du Monde Musulman* et de la Mission scientifique du Maroc lancée en 1903 à Tanger. Le passage par étapes du genre de vie nomade au paysannat et au mode de vie citadin ne correspond nullement à une « *évolution moralisatrice* » et ne s'accompagne en aucune façon d'un « *relèvement moral* », ni même d'une « *augmentation du bien-être* ». Henry de Castries partage l'optique du colonel Lapasset et de Frédéric Lacroix, ces conseillers de Napoléon III qui lui inspirèrent sa fameuse *Lettre sur la politique de la France en Algérie* en 1865. Retrouvant les accents d'un Frédéric Le Play et anticipant sur le best-seller de René Bazin, H. de Castries se livre à un éloge appuyé du « *régime patriarcal des tribus nomades* », le « *meilleur gardien des principes de la morale et de la pureté des mœurs du bédouin* » (p. 125). Et il se laisse aller à ce constat, qui est un leitmotiv chez les grands agrariens de la fin du XIX<sup>e</sup> en France : « *Rien de sain à l'âme et au corps comme la vie de famille au plus loin des villes* ». Dans un passage saisissant, il montre que les chefs de tribus du sud sont révoltés par la toilette des dames et la proximité hommes/femmes au bal annuel du Gouverneur général à Alger, où ils sont tenus d'assister. Et d'opposer le bon bédouin à « *l'Arabe des villes* » (ou « *citadin maure* »), qui « *le plus souvent a pris de la civilisation ses défauts et ses vices* ». Encore une fois, notons que cette manière de voir, de

12 Pierre de Cénival, « Le comte Henry de Castries » in *Hespéris*, 1927, pp. 267-274.

13 Pierre Barral, *Les Agrariens en France de Méline à Pisani*, Paris, Armand Colin, 386 p., 1968.

14 Lettre de Foucauld à de Castries, 16-12-1911.

15 Les deux tomes, exhaustifs, de *l'Histoire de l'Algérie contemporaine* parus aux PUF rédigés le premier par Charles-André Julien (1964) et le second par Charles-Robert Ageron (1979) me serviront de poutres maîtresses pour me guider sur le versant algérien de cette communication.

16 Edité en 1899 chez Calman-Lévy.

17 Paris, Armand Colin, 1896, 396 p.

penser le mouvement des sociétés colonisées et métropolitaines est partagé par tout ce qui pense à droite et n'est pas acquis au libéralisme entendu au sens politique. Flaubert épingle ce préjugé dans son *Dictionnaire des idées reçues* : « *Les gens de la campagne meilleurs que ceux des villes. Envier leur sort* ».

Lorsque Henry de Castries écrit cet essai pénétrant sur l'Islam, il est en symbiose avec l'université catholique d'Angers, fondée en 1875 par Mgr Freppel, un catholique ultra, bouillant député monarchiste du Finistère à la chambre des Députés. Or, une école de pensée se forme à Angers, libérale en économie, soucieuse de questions sociales, mais réactionnaire en politique. Nul doute qu'elle n'ait exercé une influence sur le comte de Castries, hormis sur ses idées politiques. Plus globalement, on retrouve cette aspiration à ce que les non Européens soient préservés de l'influence corruptrice de la civilisation européenne chez nombre de missionnaires préoccupés de refaire une chrétienté, une cause déjà perdue en Europe de l'ouest. Ce que notre société est en train de perdre, Africains, Malgaches, Vietnamiens l'auraient conservé : l'intégrité d'une personnalité historique immémoriale. Mais il est vrai que ce rêve de chrétienté outre-mer n'est point partagé par H. de Castries, lorsqu'il souligne que « *l'abîme existera toujours large et profond entre chrétiens et musulmans* » (p. 234) et que « *la patrie des vainqueurs n'est jamais la patrie des vaincus* ». Ici, l'identité religieuse transcende les clivages sociaux et politiques. Pour les musulmans, les chrétiens sont des « *trithéistes* » (p. 246) et d'irréductibles déviants par rapport au « *monothéisme absolu* » de Muhammad. Déjà, avons-nous pris conscience que l'étiquette de « Monsieur le Comte » ne suffit pas à caractériser Henry de Castries, un être historique nullement monolithique.

### Le croyant

Au premier abord, Henry de Castries semble se conformer, avant 1900, au type du catholique intégraliste. Pour comprendre ce point, il faut examiner le contexte national dans lequel se débattent les catholiques intransigeants et le milieu local où notre comte doit exercer ses fonctions de Conseiller général. Mais il nous faudra creuser plus profond pour découvrir

l'homme de foi inquiet, loin des clichés attendus.

Le contexte général contraint la majorité des catholiques en France à une posture défensive avant le renouveau de l'entre-deux-guerres qui se poursuivra jusqu'au début des années 1960. Ce n'est pas seulement la déchristianisation mesurée par des indices quantitatifs qui sidère Henry de Castries : le recul de la pratique de l'assistance à la messe dominicale, de la communion quatre fois l'an, de la confession en privé. Plus largement, c'est la désacralisation (ou désaxialogisation), c'est-à-dire l'effacement des valeurs normatives dictées par l'Eglise, qui tenaient ensemble les croyants et s'imposaient à la société<sup>18</sup>.

Cela trop vite dit, le Maine et Loire, où est sis le canton de Louroux Béconnais dont le Comte sera Conseiller général 35 ans à partir de 1884, représente, à l'instar de l'Ouest armoricain, un bastion de résistance au phénomène de la sécularisation. Cet insularité de l'ouest du pays encourage notre « *fougueux clérical* » (au dire d'un rapport de gendarmerie en 1884) à résister avec éclat à la vague de déconfessionnalisation (Dieu expulsé des prétoires, des écoles publiques, des manifestations publiques associant le préfet et l'évêque du cru) et de décléricalisation (l'expulsion des congrégations enseignantes), qui s'opère de Jules Ferry (1881) à la loi de séparation de l'Etat et de l'Eglise (1905). Déjà en octobre 1884, le ministère de l'Intérieur signale au ministère de la Guerre que « *Monsieur de Castries n'a cessé, depuis son élection, de manifester ouvertement ses sentiments d'hostilité contre le gouvernement de la République et c'est au grand jour que, durant la dernière période électorale, il a accompagné et recommandé les candidats réactionnaires. Il vous appartient, Monsieur le Ministre et cher collègue, d'apprécier si de tels agissements sont compatibles avec la réserve imposée à un militaire* »<sup>19</sup>. Il est vrai que lors de l'expulsion de sœurs tenant l'école de filles de Louroux, Henry de Castries lance un appel à ses électeurs tenant du manifeste

18 Analyse éclairante de Claude Langlois dans *Histoire de la France religieuse*, s.d. de Jacques Le Goff et René Rémond, t. 3, pp. 180 et sq., Paris, Seuil, 1991.

19 Cité par Josette Fournier, *Charles de Foucauld. Amitiés croisées....*, p.51. Sur ce rapport tendu de la société militaire avec la sphère politique sous la III<sup>e</sup> république avant 1914, substantielle analyse dans Raoul Girardet, *La société militaire de 1815 à nos jours*, Paris, Perrin, 1998, p. 541.

de la désobéissance civique, si ce n'est d'une injonction à la reprise de la chouannerie : « *Habitants de Louroux, nous recueillerons les sœurs qui ont élevé nos mères et nos enfants, nous les logerons, nous les nourrirons, nous les cacherons, s'il faut les cacher comme nos pères en 93 ont caché le curé Pineau* »<sup>20</sup>. Mis en demeure d'opter soit pour la condition militaire, soit pour la fonction de Conseiller général, le capitaine H. de Castries finit par démissionner de l'armée le 27 juillet 1887.

On peut conjecturer que cette décision lui coûta, même s'il instruisit un régiment de la territoriale et le conduisit au front en 1914 à un âge fort avancé. L'Armée est un refuge de la société d'Ancien Régime comme l'observait Marc Bloch dans *L'étrange défaite* en 1940. Et l'Armée d'Afrique est un concentré presque caricatural de cette armée de professionnels ignorant le soldat-citoyen et un lieu d'élection pour les officiers à particule. Aussi bien H. de Castries ne coupera jamais complètement le lien noué avec ses camarades officiers dans le sud algérien, qui piocheront dans ses relevés topographiques réalisés dans le sud-oranais et au Maroc en 1887, lors de sa mission cartographique réalisée pour le compte du souverain Moulay Hassan. Sous ou plutôt à côté de Lyautey, il sera, après 1912, un trait d'union entre civils et militaires, à la manière d'un junker prussien ou d'un barine russe, se retirant du service actif de l'Etat au bout d'une ou deux décennies, mais restant proche du pouvoir pour lui apporter de l'information, une expertise, de l'aide à la décision.

Pourquoi Henry de Castries choisit-il la fonction politique en 1887 après trois années de tergiversations houleuses qui exaspérèrent les hauts agents du ministère de l'Intérieur, à en croire des extraits de son livret militaire ? Faute d'indices écrits, on peut estimer qu'il mit son devoir social de châtelain au-dessus de son état d'officier. Quelle influence son épouse exerça-t-elle sur cette décision ? Observons que Henry de Castries fut marqué par l'héritage du général Lamoricière disputé entre un catholicisme ultramontain, mettant le service du Pape et des

Etats résiduels au-dessus du service de l'Etat français (il fut chef d'Etat-major des troupes pontificales durant la guerre de 1860 opposant la Rome papale aux volontaires de Garibaldi) et un républicanisme intraitable (Lamoricière, ministre de la seconde République, s'opposa au coup d'Etat du 2-12-1851). Comment Henry de Castries concilia ce double héritage contrasté : catholique intransigeant, mais républicain ? Nous l'ignorons. Nous savons par contre que Lamoricière (de surcroît un saint-simonien traînant une réputation de soufre en province) était perçu par la noblesse du canton comme un usurpateur pour avoir racheté le château de Chillon qui avait été converti en Bien national en 1791. Tous ces indices interdisent de faire de Henry de Castries un noble d'une seule pièce, tels les amis de Lyautey, dans le courant des années 1860, qui jouaient aux « *mousquetaires du Roi* » (Henri V, émigré en Autriche) : les Joseph de Bouillierie, Antonin de Margerie, Prosper Keller.

Il ne faut pas s'arrêter à ce parcours d'officier ultramontain rectiligne, qui essaye vainement de créer un « *bloc catholique* » en 1902-1903 contre le « *bloc sectaire et franc-maçonnique* » et échoue aux élections sénatoriales en 1902<sup>21</sup>. On découvre un croyant fervent, mais inquiet, presque douloureux, dans sa correspondance avec Charles de Foucauld. L'homme, le croyant, est bien plus complexe que ce revêtement, j'ose dire cet enduit de grand seigneur fâché avec son siècle, ne le sous-entendent. Henry de Castries, dans la force de l'âge, n'est nullement un croyant tranquille. On le mesure obliquement à travers les lettres qu'il reçoit du père de Foucauld entre 1901 et 1916. H. de Castries les avait classées telles quelles et elles furent éditées comme telles. Malencontreusement, nous n'avons pas conservé les lettres du comte à l'ermite du Hoggar. Charles de Foucauld, présentant sa mort violente, a détruit toute sa correspondance peu avant sa disparition. C'est donc en faisant un pas de côté qu'on devine la difficulté d'Henry de Castries à croire. Le 14-8-1907, Foucauld revient sur un aveu de son correspondant : « *Mon cher ami, vous me disiez que votre foi avait été ébranlée* ». Cet ébranlement est-il à relier à la crise moderniste que concrétise l'encyclique *Pascendi Dominici*

20 *Amitiés croisées* ...déjà cité, p. 56. Le père Pineau, curé de Louroux, fut un prêtre réfractaire au serment prêté à la République par le clergé officiel, arrêté et guillotiné en 1793.

21 A cet égard, Foucauld constate que le parcours en politique de son ami lui vaut « bien des épines ».

Gregis condamnant en 1907 l'abbé Alfred Loisy et le courant exégétique novateur ? Ce n'est pas certain, car déjà en réponse à une missive du comte en date du 9-9-1901, Foucauld fait allusion au malaise spirituel de son ami et lui adresse deux recommandations : d'une part, « ...de vous approcher, quelques doutes que vous puissiez avoir, un peu plus souvent des sacrements...et en priant Dieu de venir en aide à l'incrédulité » (pas « votre incrédulité » : Foucauld reste évasif par pudeur, par délicatesse), d'autre part, de « continuer à prier, quelque difficulté que vous ayez, quelque peu fervent que vous sentiez, quelque distrait que vous soyez ». D'autres allusions, plus ou moins elliptiques, à la croyance intermittente du comte émaillent les missives du père, qui ne pose pas pour autant au directeur de conscience et trouve que son ami, dans la droite ligne du sermon sur la montagne, vit de l'esprit des Béatitudes. Le 14-8-1907, Foucauld relève que son correspondant s'afflige du fait que les femmes soient le dernier refuge de la religion et il hausse le ton : « Qu'importe que le manque de foi soit général, qu'il n'y ait plus que les femmes et les enfants à croire et à prier », car l'important, c'est de croire et de pratiquer, « fussions-nous absolument seuls à le faire »<sup>22</sup>. Foucauld prend au sérieux les objections de son interlocuteur qui, féru de lectures ardues, se demande si les hommes ont bien compris qui était Jésus-Christ. Il lui conseille un *Exposé de la religion chrétienne* (il cite de mémoire et de façon approximative) de Leibnitz et conclut plaisamment : « Quoique c'est écrit par un protestant, cela vous irait par la méthode ». Une dernière fois, il l'admoneste gentiment le 1-5-1914, faisant allusion à sa dernière lettre : « Je ne suis pas surpris de votre sécheresse d'âme, pain quotidien de bien des âmes, surtout de celles qui, comme vous, sont accablés de travaux et de préoccupations ». Il lui conseille de s'astreindre quotidiennement à la lecture d'un livre pieux, en marquant une préférence pour *L'Imitation de Jésus*.

22 On est entre hommes. Les femmes comptent pour peu : elles sont un reste de feu la chrétienté. Cette représentation est en porte-à-faux avec la mise en exergue d'une substantielle promotion des sœurs par l'enseignement à l'école et le service hospitalier : cf. la belle thèse de Claude Langlois, *Le catholicisme au féminin. Les congrégations féminines à supérieure générale au XIXe siècle*, Paris, le Cerf, 1984, 775 p.

possède Dieu, mais le cherche. Et son Dieu n'est pas celui, terrible et vengeur, des légitimistes et des partisans de l'ordre établi, qui, au nom de la religion, considèrent que leurs compatriotes ont à expier les péchés de la France révolutionnaire, républicaine et athée : en 1848, en 1871 et durant la grande Guerre, une épreuve envoyée par Dieu pour punir les Français irrégieux et frivoles. Il appartient plutôt, à travers ses doutes et son attachement aux Béatitudes, à l'espèce encore rare des catholiques évangéliques. C'est pour l'historien une première surprise, doublée par l'étonnement de découvrir, à propos de l'islam, un intellectuel en tension avec les idées reçues de son milieu social et chez la majorité des orientalistes.

### Le savant

Je m'appuie ici sur son essai de compréhension historique de l'islam en tant que croyance et de l'islam en tant que civilisation : *L'Islam, études et impressions*, paru en 1896 chez Armand Colin. Le livre lancé par une grande maison d'édition ne passe pas inaperçu. Il est réédité trois fois, traduit en arabe et édité au Caire en 1911 par un certain Ahmad Fathi Zaghoul Pacha. Henry de Castries reçoit une flopée de lettres d'approbation émanant d'écrivains bien en cour (Pierre Loti, René Bazin), d'hommes politiques et de musulmans biculturés, dont Mohammed Ben Rahal et Mohammed Ben Cheneb, deux figures de proue de l'intelligentsia algérienne en éveil, ainsi que du colonel ottoman Abd-ül-Hamid Bey.

Ce livre n'échappe ni aux contraintes idéologiques, ni aux commodités langagières de son époque. Henry de Castries n'est nullement sur la longueur d'idées d'Ernest Renan, mais il n'en oppose pas moins Aryens et Sémites (p. 110) : les premiers, monogames et polythéistes, les seconds, monothéistes et polygames<sup>23</sup>. Pas plus n'est-il exempt d'une bouffée d'antisémitisme, mais unique et furtive il est vrai. Notre essayiste est contemporain des «troubles anti-juifs » (euphémisme d'époque), qui bouleversent Alger et l'Oranais de 1896 à 1900 et cela retentit sur sa définition de la politique coloniale de la France en Algérie. N'affirme-t-il pas qu'« une idée générale doit

23 Sur ce diptyque caricatural, v. l'importante mise au point de Maurice Olender, *Les langues du Paradis. Aryens et Sémites, un couple providentiel*, Paris, Gallimard/Seuil, 1989, 213 p.

*dominer cette politique et l'inspirer toute entière : elle doit être antijuive »* (p. 250).

Cela dit, l'essentiel se situe ailleurs dans cet essai bourré de savoirs d'autodidacte et d'affirmations novatrices. Je déplacerai ici le curseur sur trois points.

Primo : l'intérêt de ce livre réside tout d'abord dans le grand dégagement de ferveur orientaliste qui inonde les premières pages et n'a pas échappé à Pierre de Cénival dans sa belle notice nécrologique du comte dans la revue *Hespéris*. Henry de Castries a-t-il lu *Le Génie des religions* (1842) d'Edgar Quinet<sup>24</sup> et *Une année au Sahel* (1849) d'Eugène Fromentin<sup>25</sup> ? Il laisse courir sa plume et fait parler sa sensibilité résolument islamophile. Bouleversé par la foi de ses spahis qui stoppent leur chevauchée pour prier, sans lui demander même l'autorisation de mettre pied à terre, notre jeune lieutenant de Bureau arabe reçoit une leçon de monothéisme au contact de ses nomades du sud, de leur religion attestataire, qui soulève en lui l'émotion des profondeurs. Cet élan ne laisse pas insensible Charles de Foucauld, qui a aimé son livre, sans partager complètement sa vision de l'islam. Les réticences de Foucauld font du reste ressortir la position singulière de Henry de Castries qui revendique avoir écrit un livre « pas profane ». Le 8-7-1901, Foucauld lui confie combien son essai a contribué à lui faire comprendre et aimer les musulmans : « *Oui, vous avez raison, l'islam a produit sur moi un profond bouleversement... la vue de cette foi, de ces âmes vivant dans la continuelle présence de Dieu, m'a fait entrevoir quelque chose de plus grand et de plus vrai que les occupations humaines* ». Mais il se reprend plus tard et trace une ligne de démarcation tranchante entre les deux monothéismes : « *L'islamisme me plaisait beaucoup, avec sa simplicité, simplicité de dogme, de morale, simplicité de hiérarchie, mais je voyais clairement qu'il était sans fondement divin et que là n'était pas la vérité* ». La plasticité du monothéisme de Henry de Castries contraste avec le raidissement

de son ami qui s'accroît de sa station à Sidi bel Abbès à l'ermitage de Tamanrasset.

Secundo : cette ouverture d'esprit qui s'origine dans une expérience existentielle est confirmée par l'argumentaire du comte construit au long des deux premiers tiers de l'ouvrage, avant qu'il n'aborde la position de la France en Algérie, où il s'avère plus proche des ténors du parti colonial que des indigénophiles faisant campagne, dans le quotidien libéral *le Temps*, pour rééquilibrer le rapport asymétrique entre Européens et Algériens musulmans.

De Castries prend pour cible l'abbé de Broglie, un polytechnicien entré en prêtrise et professeur d'apologétique en vogue à l'Institut catholique de Paris. Cet adversaire d'Albert Réville, le syncrétique professeur d'histoire comparée des religions au Collège de France, écrit un essai à succès : *Problèmes et conclusions de l'histoire des religions*, que H. de Castries a lu de près. Dans un long chapitre consacré au judaïsme et à l'islam, l'abbé, sans reprendre la thèse médiévale de Mahomet l'imposteur, s'interroge sur la sincérité du prophète de l'islam. Il ne traite pas cette troisième version du monothéisme d'idolâtrie, mais d'excroissance et de déviation de la religion abrahamique des *hanifûn*. Selon lui, Muhammad a accédé à une version tronquée du monothéisme, si bien que l'islam est surclassé par le dogme chrétien. Il représente une étape, un moment transitoire dans le processus de christianisation, bref une religion incomplète, pouvant être, pour des peuples encore païens, une étape intermédiaire dans l'attente de la venue du christianisme, comme, par exemple, au cœur de l'Afrique.

Henry de Castries soutient au contraire la thèse de la sincérité du prophète Muhammad et il entreprend un long travail de chartiste pour l'extirper du fatras de fables et représentations fantasmagoriques l'ayant avili, depuis les chansons de geste, dont il fait un minutieux inventaire et livre de significatifs extraits dans de copieuses annexes. Il montre que Muhammad a cru à sa mission et qu'il s'est voulu le restaurateur du « *monothéisme primitif* » d'Ismaïl, le fils d'Abraham, d'où proviennent les sémites arabes selon le récit vétérotestamentaire. Il rapproche Muhammad du prophète juif Amos, fondateur d'une « *foi capable de bouleverser l'humanité* » (p. 35).

24 Ouvrage clé en France pour comprendre La Renaissance orientale (idée-force des romantiques et des saint-simoniens) : cf. le grand livre de Raymond Schwab publié sous ce label en 1950 chez Payot.

25 Fromentin inspire de près les lettres du jeune Lyautey en Algérie au début des années 1980 : cf. André Le Révérend, *Un Lyautey inconnu, correspondance et journal inédits (1874-1934)*, Paris, Perrin, 1980, 363 p.

Lorsqu'il en vient à examiner les raisons pour lesquelles l'islam a recouvert le christianisme au Proche-Orient et en Afrique du Nord, il reprend l'abbé de Broglie et va bien plus loin. Il concède à celui-ci que le christianisme s'est répandu par le sang des martyrs et l'islam par le sang versé par le sabre des premiers musulmans. Mais il trouve dans l'islam une culture chevaleresque dont Alî serait l'archétype, qui est absente chez les chrétiens antiques. Et surtout, il postule que les premiers califes et leurs lieutenants furent « *infiniment supérieurs aux empereurs et aux gouverneurs chrétiens* » (p. 133). L'empire omeyyade a libéré les peuples soumis de l'oppression fiscale exercée par Byzance et de sa théocratie s'acharnant contre les versions hétérodoxes (les hérésies) du christianisme. Henry de Castries cite en particulier une lettre de Saint Augustin au comte Boniface illustrant cet intransigeantisme : « *L'Eglise persécute par l'Amour, les méchants par la haine... Elle veut tirer de l'erreur et les autres y précipiter* ». Bref, l'empire omeyyade, ce fut « *un grand exemple de libéralisme politique* » par rapport à l'empire byzantin.

De Castries consacre de longues pages à examiner les questions les plus sensibles, en particulier la pratique de la polygamie et la représentation du paradis en islam. Il se meut dans les termes d'un comparatisme érudit et bienveillant pour l'islam vilipendé par ses contemporains. Il n'échappe pas au tableau de mœurs légué par les philosophes du XVIII<sup>e</sup> et à leur propension, au nom de la démarche comparatiste, à soutenir que ce que les uns ont en plus (les Mahométans ou les Chinois), l'Europe l'a en moins et vice-versa, si bien que l'histoire avance comme sur une balançoire : quand l'un monte, l'autre descend. Henry de Castries n'échappe pas non plus aux jugements de valeur asymétriques dans cet exercice du comparatisme : lorsqu'il affirme que le « *célibat, cette plaie de la civilisation d'Occident, est inconnu en Orient* ». Claude Langlois, nous l'avons vu, a démontré que nombre des 200.000 religieuses qui se succèdent en France au XIX<sup>e</sup> siècle, ont connu une promotion par l'exercice d'une profession et échappé à un mariage arrangé, pour ne pas dire obligé. On pourrait en dire autant de nombre de demoiselles travaillant à la fin du XIX<sup>e</sup> dans la fonction publique ou l'enseignement primaire et secondaire laïc, sans compter la majorité des doctresses.

Tercio : le savant se polarise dans le chapitre V, consacré à l'examen critique de la notion de fatalisme en islam. Avec une grande rigueur dans le traitement de ses sources, il revient longuement sur la querelle entre djabarites (partisans du déterminisme absolu de Dieu, ayant pour effet la prédestination des êtres humains) et qadaristes (selon qui, Dieu laisse s'égarer les hommes, mais ne les égare pas, leur laissant une marge de libre arbitre). Il le fait en connaissance de cause<sup>26</sup>. Il est familier du texte coranique lu probablement en arabe, mais certainement vérifié dans la traduction de Kazimirski (1852). Il a des lueurs sur le corpus de hadiths de Boukhari. Il a lu le *Traité de la prédestination et du libre arbitre* du soufi Abd ar-Razâq al-Qâshâni. Il distingue bien le décret (*al-qadhâ'r*) de l'arrêt (*el-qadar*), qui est l'exécution détaillée d'un décret (p. 171). Sur le versant chrétien, il a compilé les docteurs thomistes, jésuites et dominicains sur ce point de doctrine et enregistré les différences d'interprétation à la fin du XVI<sup>e</sup> entre les molinistes (le jésuite Luis de Molina) et les néo-thomistes (le dominicain Dominique Banez). Il ironise sur la scolastique dans laquelle les uns et les autres s'empêtrent. Le seul interprète catholique qui trouve grâce à ses yeux est Bossuet et son *Traité du libre arbitre*. Et il sort du cercle herméneutique strictement catholique verrouillé par la promulgation en 1864 du *Syllabus* (Pie IX), qui clôt pour des années les portes de l'interprétation du dogme. Ne cite-t-il pas Luther, Calvin, Emmanuel Kant et pas pour les contredire ?

Au cours de cet exposé sur la question du fatalisme ressort un concordisme étonnamment en avance sur son temps, qui a probablement agi sur le jeune Louis Massignon avec lequel il entre en contact étroit à partir de 1905. Ne conclut-il pas ce chapitre V par le constat qu'il est impossible de résoudre l'antinomie entre l'« *omnipotence divine et notre libre-arbitre...*

26 V. sur ce sujet, pour une première approche, l'exposé très dense de Joseph Van Ess dans E.I. 2, vol. IV à l'entrée « Kadariyya », pp. 384-388 et la notice, plus succincte, de Marie-Thérèse Urvoy à l'entrée « Dogme » dans Dictionnaire du Coran, s.d.. de Mohammad Ali Amir-Moezzi, Paris, éditions Robert Laffont, 2007, pp. 223-227. Pour creuser, Ignaz Godziher reste une référence majeure : v. *Le Dogme et la Loi de l'Islam. Histoire du développement dogmatique et juridique de la religion musulmane*, 1910, traduit de l'allemand par Félix Arin et publié par Paul Gauthner en 1920, 313p (pp. 72-83).

ressenti par chacun de nous comme une réalité presque tangible » (pp. 176-177) ? Et pour en déduire que chrétiens et musulmans se soumettent également à la volonté de Dieu : le *Fiat Voluntas tua* (Que ta volonté soit faite) a son strict équivalent dans le verset 117 de la sourate de la Vache : « *Créateur des cieux et de la terre, lorsqu'il a décrété (qadhâ) une chose, Il lui dit seulement ; Sois ! (kun) et elle est (yakûn)* », (j'ai suivi la traduction de Denise Masson dans la Pléiade). Et ne rapproche-t-il pas qadaristes et molinistes, djabaristes et dominicains héritiers de Thomas d'Aquin (p. 170) comme si la controverse sur le libre arbitre et la prédestination faisait s'entrechoquer les mêmes courants de pensée contrastés au sein des deux monothéismes ?

Ce chapitre V est le plus construit, le plus savant et le plus concordiste de tous. Son auteur fait-il déjà figure d'orientaliste au sens où on l'entendait au XIX<sup>e</sup> ? Il reste étranger au milieu académique arabisant tel qu'il se construit au cours du siècle<sup>27</sup>. Si bien qu'il n'aura pas sa place dans le récent *Dictionnaire des orientalistes de langue française*<sup>28</sup>. Il est vrai que de Castries s'est tenu jusqu'alors en dehors de la sphère universitaire, même si on peut conjecturer, compte tenu de la proximité de son domicile, rue du Bac, avec l'Ecole des Langues Orientales, 2 rue de Lille, qu'il en fréquente la bibliothèque. En préliminaire de son essai, il oppose avec une certaine acrimonie les « *orientalistes d'érudition* » et les « *arabisants d'Algérie* » comme le commandant Rinn et Alfred Le Chatelier (p. 7), hommes de terrain ayant appris l'islam sur le tas, à cheval, sous la tente, en conversant avec les gens : « *J'ai longuement manié des populations arabes et la ...psychologie des sémites m'a toujours intéressé* » revendique-t-il pour signaler de quel bord il se situe. Or ce binôme est réducteur. Son auteur commet un grave contresens en cataloguant Snouk Hurgronje (1857-1936) de savant de cabinet. Cet homme de terrain fut simultanément un savant, un

explorateur aux limites de l'aventurier et le conseiller du gouvernement hollandais pour ce qui relevait de l'Indonésie.

A la décharge d'Henry de Castries, relevons que lui reste inaccessible l'orientalisme allemand<sup>29</sup>, qui l'eut obligé à réévaluer la valeur scientifique des professeurs, et notons que la première *Encyclopédie de l'Islam* ne paraît sous forme de fascicules trilingues (allemand, anglais, français) qu'à partir de 1908.

En guise de conclusion : Pierre de Cénival et Jacques de Dampierre, à l'unisson, feront ressortir qu'Henry de Castries s'éloignera par la suite de son essai sur l'islam paru en 1896. Il le considérera comme une œuvre de jeunesse. Il estimera que cet ouvrage était une pâle réplique de Chateaubriand (*Le Génie du christianisme*) et que son équivalent (un Génie de l'islam) restait à écrire. Et surtout, à partir de 1900, aiguillonné par Jacques de Dampierre, il se met à suivre les cours de l'Ecole des Chartes. Il n'opère pas une rupture épistémologique, mais une flexure considérable dans sa manière de pratiquer l'opération scientifique. Certes, son essai de 1896 fleurait déjà un brin de positivisme. Ne s'appuyait-il pas sur Gabriel Monod, fondateur, avec Charles Seignobos, de la méthode historique fondée sur un maniement très strict, presque littéraliste, des sources ? Après 1900, une mue s'opère, qui métamorphose l'amateur éclectique (l'officier cartographe, l'islamologue en herbe, l'essayiste colonial) en explorateur rigoureux des sources historiques du Maroc disponibles en Europe et en quasi savant universitaire demeurant, indélébilement, un intellectuel sous l'uniforme. Mais mon propos s'est limité à esquisser une sorte de préhistoire de l'entrepreneur des sources inédites du Maroc et du Conseiller historique du gouvernement chérifien : un de Castries d'avant le grand savant consacré par sa contribution, primordiale, au lancement de la recherche historique sur le Maroc.

29 Julius Wellhausen (1840-1918), Théodor Nöldeke (1836-1930) et Ignaz Godziher (1850-1921) en premier lieu.

27 Finement reconstitué pour la France et ses prolongements nord-africains par Alain Messaoudi dans *Les arabisants et la France coloniale, 1780-1930*, Lyon, ENS éditions, 2015, 554 p.

28 Sous la direction de François Pouillon, IISMM-Karthala, Paris, 2008, 1007 p. Henry de Castries a été introduit dans une version électronique ultérieure (notice de Julie d'Andurain).





Bernard ROSENBERGER (Historien, France)

## Henry de Castries concepteur d'un projet très ambitieux

Je voudrais ici revenir sur la genèse d'une œuvre à mes yeux monumentale, en esquisser à grands traits l'architecture, dire mon admiration pour son concepteur, lui affirmer ma reconnaissance et exprimer des regrets que, malgré les travaux de ses continuateurs, l'édifice n'ait pas été achevé selon ses vues et pour notre déception.

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'air du temps était à la colonisation. De bonnes raisons étaient avancées par ses promoteurs. On connaît celles de Jules Ferry dans un discours à la Chambre des Députés le 28 juillet 1885, lorsqu'il s'attache « à résumer et à condenser... les principes, les mobiles, les intérêts divers qui justifient la politique coloniale ». Il y voit trois ordres d'idées : « des idées économiques, des idées de civilisation de la plus haute portée et des idées d'ordre politique et patriotique ». Il expose donc le besoin de débouchés de l'industrie française menacée par des nations concurrentes qui, en outre, élèvent des barrières douanières : « problème extrêmement grave », dit-il. Il aborde ensuite le côté humanitaire et civilisateur et, en réponse à des critiques et des railleries, il profère cette formule restée dans les mémoires : « *il faut dire ouvertement qu'en effet les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures* ». Ceux qui pensaient ainsi avaient-ils vraiment foi dans ce type d'argument ? Ou n'était-ce qu'un alibi ? Aussi étonnant que cela puisse paraître à nos yeux aujourd'hui, on trouve le programme d'une colonisation socialiste du Maroc énoncée par Lucien Deslinières en 1912<sup>1</sup>, l'année du traité de Fès.

### 1-Comment a pris naissance la collection des Sources Inédites de l'Histoire du Maroc

Il est bon de se souvenir du climat de l'époque mais, aujourd'hui et ici, il nous importe d'insister sur l'importance de l'œuvre laissée

par Henry de Castries et ses continuateurs. Je dirai combien les volumes de la collection des Sources Inédites précieux pour mes recherches peuvent l'être pour tous ceux qui voudraient s'intéresser à la période dite des Temps Modernes dans l'histoire du Maroc.

Henry de la Croix de Castries est né en 1850. Il a commencé une carrière militaire en se présentant à l'Ecole de Saint-Cyr. Lorsqu'il s'est engagé pendant la guerre franco-prussienne en 1870, il a été blessé comme sergent et nommé sous-lieutenant. Il entre comme tel à Saint-Cyr. En 1873, à sa sortie, après une certaine inconduite en Savoie, il est affecté à un régiment en Algérie. Il est d'un milieu favorable à l'expansion coloniale, idéaliste, proche de Charles de Foucauld. Pierre de Cénival dit de lui : « Henry de Castries arrivait en Algérie avec le bagage d'idées que peut avoir un jeune officier de bonne culture, d'âme haute, élevé dans un milieu traditionnel et qui a le goût de l'action. L'Afrique lui révèle à lui-même sa vraie personnalité »<sup>2</sup>. Officier d'Affaires Indigènes dans le sud oranais, il se passionne pour sa tâche. Il apprend l'arabe, se lie d'amitié avec des notables. « Il estime que pour avoir une influence heureuse sur les Musulmans qui sont soumis à la France, il doit aller à eux avec compréhension et sympathie<sup>3</sup>. » Ses années d'activité lui valent la reconnaissance de ses compétences. En dehors d'une participation en 1881 et 1882 à des combats, dans lesquels il se fait remarquer, il parvient à établir des cartes des confins algéro-marocains à partir d'informations qu'il recueille. Il s'agissait de régler certains points litigieux, mais aussi d'une certaine façon de préparer le terrain pour ceux, dont il était, qui méditaient une intervention chez le voisin. Il a été amené à faire porter au sultan Mawlay Hassan à Marrakech sa carte du Maroc. Ce voyage a sans doute eu une forte influence sur lui.

2 Comme l'écrit Pierre de Cénival, *Hesperis*, VII, 1927, p. 267-285.

3 Nous ne sommes pas très loin de l'idée de Royaume arabe et pas encore dans l'Algérie des colons qui négligera les notables.

1 Lucien DESLINIERES, *Le Maroc socialiste*, 1912, Paris, M. Giard & E. Brière.

Le sud du Maroc était alors presque inconnu. C'est en interrogeant des habitants de ces régions, assez nombreux à venir travailler en Algérie, qu'il arrive à publier en 1880 une étude sur le Dr'â et en 1882 une autre sur Figuig. C'est l'affirmation de son intérêt pour le Maroc, qu'il avait déjà manifesté en 1879 en déclarant que ce pays devait passer sous la domination française en Afrique du Nord pour la compléter. Certains milieux, notamment en Algérie, prêchaient dans ce sens. Ainsi Eugène Etienne, député, vice-président de la Chambre, s'écriait en 1903 : « Voyez là-bas tout près de vous, il y a le Maroc : terre féconde qui reçoit la double bénédiction des pluies de la Méditerranée et de l'Atlantique. Ah ! Mes amis ! Quel admirable champ pour votre activité ! ». C'est l'Eden à portée de la main. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, le Maroc apparaissait aux yeux des Européens comme replié sur lui-même, difficile d'accès, car refusant la libre circulation des étrangers. Sa géographie commençait à être dévoilée, notamment par Charles de Foucauld dont la description parut à Paris en 1885, mais aussi par des géologues comme le marquis de Segonzac et Louis Gentil<sup>4</sup>. Mais la connaissance de sa société par celle de son passé semblait indispensable dans la perspective d'une prise de possession.

Henry de Castries, après avoir quitté l'armée, s'est retiré sur ses terres dans le Maine et Loire. Il y administre les intérêts familiaux, est engagé dans vie politique locale, mais il continue à s'intéresser au Maroc, sur lequel il intervient dans diverses sociétés savantes. Il publie en 1896 *l'Islam* et envisage d'écrire une histoire du Maroc. La bibliographie marocaine de Lambert Playfair<sup>5</sup> malgré ses 2062 numéros ne lui paraît pas d'une grande valeur. Il existe toutefois des récits de voyageurs, captifs, diplomates, religieux : Germain Moüette, Thomas Pellow, Lempriere, Jackson. Ils sont au total peu nombreux et aucun n'égale en qualité la *Description de l'Afrique* de Jean-Léon l'Africain. Mais ces ouvrages restent mal connus, ce qui amènera à en reprendre certains dans des volumes des *Sources Inédites*. Les sources arabes lui paraissent peu fiables en raison de leur nature de chroniques officielles

favorables aux pouvoirs en place<sup>6</sup>. Pour les éclairer, il propose donc d'explorer les archives et les bibliothèques des pays européens ayant eu des relations économiques et diplomatiques avec le Maroc depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, quand le pays était moins fermé qu'au début du XX<sup>e</sup>, et d'en faire une édition avec le soutien du Comité du Maroc et de l'Union Coloniale Française. Il effectue dans ce sens plusieurs missions à la recherche des traces des relations économiques et politiques de divers pays européens avec l'Empire Chérifien.

Dans les toutes premières années du siècle, Henry de Castries expose ce projet dans un prospectus qu'il me paraît bon de citer largement. Il le justifie ainsi : « *Le Maroc si jalousement fermé aujourd'hui et dont le système politique semble être uniquement de se refuser à toute évolution civilisatrice, n'a pas toujours eu recours à des procédés aussi radicaux pour conserver son autonomie. Il entretenait autrefois des relations suivies avec les grandes nations maritimes de l'Europe et l'étude de ces relations ne peut manquer d'être féconde en enseignements de toute sorte. Elle nous fera connaître notamment certaines richesses sur lesquelles nous n'avons que de vagues données* ». C'est ainsi, par exemple, qu'« *on ne pourra plus contester l'existence au Maroc d'un minerai de cuivre exploitable* ». Le Maroc possède des ressources exploitables, qui étaient connues par le passé.

Il poursuit : « *L'étude de l'histoire intérieure du pays sera, elle aussi, fructueuse : elle fera le jour sur ce Maroc où tout est contradiction et où les affirmations et les formules générales sont toujours erronées, ce Maroc si divisé et si anarchique qu'on a pu l'appeler une expression géographique, alors qu'il est le seul pays de l'Afrique Barbaresque qui n'ait pas été sérieusement entamé au XI<sup>e</sup> siècle par l'invasion hilalienne, le seul que les Turcs n'aient pas transformé en Régence, le seul du Maghreb qui, menacé par l'occupation portugaise et espagnole, soit arrivé à reprendre à la domination européenne la plupart des territoires conquis, en un mot le seul auquel une suite ininterrompue de dynasties ait donné depuis le VIII<sup>e</sup> siècle une réelle histoire politique* ».

4 Marquis de SEGONZAC, *Voyages au Maroc (1899-1901)*, Paris, Armand Colin, 1903, préface d'Eugène Etienne.

5 Lambert PLAYFAIR et Robert BROWN, *A bibliography of Morocco. from the earliest times to the end of 1891*, Londres, John Murray, 1892.

6 Je peux dire qu'au moment où je me suis lancé dans la recherche, j'ai fait le même raisonnement et que j'ai eu le bonheur de disposer de ce monument que sont les Sources Inédites.

La citation un peu longue montre que l'originalité de l'histoire marocaine, ici soulignée, est aussi un argument pour la publication, « *sous le haut patronage du Comité du Maroc et de l'Union coloniale française, de documents, mémoires et pièces diverses depuis la date de 1530, qui marque sensiblement l'avènement des dynasties chérifiennes, jusqu' à celle de 1845, point de départ pour l'empire chérifien*<sup>7</sup> de ce qu'on peut appeler la période contemporaine. »

Présenter les documents disséminés dans les dépôts d'archives et les bibliothèques des principaux pays d'Europe dans un ordre chronologique, sans tenir compte de leur provenance eût été ajourné indéfiniment la publication, comme Henry de Castries le souligne. « On a donc été conduit à répartir les documents en trois séries embrassant trois périodes de l'histoire moderne du Maroc. »

Le cadre chronologique est défini par le règne des dynasties chérifiennes : celle des Sa'diens de 1530 à 1660, celle des Filaliens, appelée de nos jours Alaouites, aux commandes au début du XX<sup>e</sup> siècle et encore aujourd'hui. Compte tenu de la durée du règne de ceux-ci, deux périodes sont envisagées : la première de 1660 à 1785, la seconde de 1785 à 1845. Cette date est en effet celle de la délimitation de la frontière avec l'Algérie par un traité (en mars 1845), consécutif à une confrontation militaire. L'armée marocaine a été vaincue à l'oued Isly le 14 août 1844, tandis que les ports de Tanger et de Mogador (Essaouira) ont été bombardés par une flotte française les 6 et 16 août. C'est aussi la date de départ de nouveaux traités passés avec le Maroc par les puissances européennes.

Dans ce prospectus de quatre pages, Henry de Castries annonce un plan de publication en 24 volumes environ. La première série portera sur la dynastie Sadienne de 1530 à 1660 et comprendra huit volumes.

**I** Archives et Bibliothèques de France, (en cours de publication). Il est paru en 1905

**II** et **III** Archives et Bibliothèques des Pays-Bas (sous presse).

**IV** Archives et Bibliothèques d'Angleterre (en préparation).

**V** Archives et Bibliothèques d'Espagne.

**VI** et **VII** Archives et Bibliothèques de Portugal, avec lequel l'importance des relations est d'emblée reconnue.

**VIII** Fonds divers (Italie, Autriche, Belgique Allemagne, Russie, etc).

Pour la dynastie Filalienne, huit tomes sont prévus, de 1660 à 1757, et huit autres pour la période 1757 1845. Ce découpage prospectif et arbitraire n'est qu'indicatif.

« *Les volumes seront de format grand in-8°, de 500 à 600 pages avec cartes, plans, tableaux généalogiques et dynastiques, fac-similés, etc. Chaque pièce sera publiée dans son texte original ; en outre les textes arabes et néerlandais seront accompagnés d'une traduction française.* » Il est donc supposé que les lecteurs seront capables de comprendre l'anglais, l'espagnol, le portugais et d'autres langues. Mais, heureusement pour eux, « *tous les documents seront précédés de sommaires et d'analyses en français... et munis de notes critiques et explicatives identifiant les événements ainsi que les noms de personnes et de lieux.* »

Très vite Henry de Castries a vu, en raison des résultats des premières investigations, qu'il fallait élargir le plan initial. Paraîtront, de ce fait, dans un court laps de temps, 6 volumes pour les Pays-Bas, trois pour l'Angleterre, trois pour la France.

L'ambition du programme de recherche et de publication ne peut, aujourd'hui encore, que susciter notre admiration. Il s'agissait, pour en faire un outil destiné en premier lieu aux milieux intellectuels favorables à la colonisation, d'aller puiser dans les bibliothèques, les dépôts d'archives des Etats qui ont eu des relations commerciales et diplomatiques avec le Maroc, dès le XVI<sup>e</sup> siècle. Aussi n'est-il pas étonnant que les deux pays où les investigations ont été le plus tôt poussées, soient les Pays-Bas et l'Angleterre, en même temps que la France.

Quels ont pu être les critères de choix des documents destinés à la publication ? Il est évident qu'ils devaient être significatifs, apporter des lumières sur le Maroc. Devaient être recherchées les informations sur les dirigeants, leurs idées, leurs décisions, sur la situation intérieure du pays, politique et économique, le peuplement, les ressources naturelles et la nature des échanges avec les commerçants européens.

<sup>7</sup> C'est ainsi qu'il est nommé par les chancelleries européennes.

Henry de Castries s'est lancé dans cette gigantesque entreprise de recherches en comptant d'abord apparemment sur sa fortune personnelle, même si rapidement les institutions intéressées au Maroc ont pu lui apporter de l'aide. Il faut souligner son caractère généreux, même si sa finalité était très intéressée, de l'aveu même de son concepteur. En effet il offrirait des possibilités inouïes à de nombreux historiens et à un large public. Il est évident qu'il ne visait pas l'exhaustivité, tout à fait inatteignable, mais qu'il inciterait des chercheurs à poursuivre des investigations dans les fonds où on avait puisé. L'identification de personnages, de lieux, de produits étant nécessaire pour éclairer le lecteur, la rédaction des notes pouvait demander un travail parfois assez long. Il fallait aussi rédiger une présentation claire du contexte historique. C'est ainsi que l'on trouve au début du premier volume des Sources anglaises quelques pages synthétiques. Il peut y avoir aussi, dans le cas d'un problème ayant particulièrement donné lieu à des échanges suivis, un état de la question destiné à rendre plus claire la nature des échanges épistolaires.

Chose remarquable, Henry de Castries a lui-même suivi pour sa formation les cours de l'Ecole des Chartes, soucieux de ne pas être accusé d'amateurisme. « Ma carrière africaine et mes goûts m'avaient plus préparé à l'action qu'à l'érudition, dit-il, et il m'a fallu un long apprentissage pour m'initier aux rigoureuses méthodes de l'Ecole des Chartes ». Il est évident qu'il a dû se faire aider par des personnes formées, des archivistes paléographes, dont des noms figurent en tête des premiers volumes édités, par exemple : André Dreux, Léon Bogaert, Gilbert Jacqueton, René Planchenault, Jean Regné, Jean de Gastines. Dans l'introduction du premier volume des Sources anglaises, paru en 1918, il remercie aussi nommément ses collaboratrices de Londres de leurs « patientes recherches échelonnées sur une durée de plus de quinze ans ». C'est à dire que, si l'on considère la date de parution des premiers volumes sur les Pays-Bas et la France, le travail a dû commencer dans les archives et les bibliothèques de ces pays dès les dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle. Le retard de la parution de ce volume des sources anglaises s'explique par « trois années passées au front ». En effet, Henry de Castries, entré dans la réserve

depuis sa démission, a repris du service en 1914, comme lieutenant-colonel à la tête d'un régiment territorial, qui a été dissout en 1917.

En 1918, le Maroc est passé, par le traité de Protectorat, depuis six ans sous la domination française et le général Lyautey est Commissaire Résident Général de la République Française. Henry de Castries lui exprime sa reconnaissance pour ses encouragements à la reprise de ses travaux et place son entreprise sous ses auspices, c'est selon lui « la meilleure garantie d'une œuvre destinée à fournir une solide base historique aux études de toute nature que nécessite l'évolution actuelle de l'empire chérifien ». Son souhait est exaucé par la création en septembre 1919, par un arrêté viziriel, de la *Section Historique du Maroc*, qui prend en charge la réalisation du projet. De fait elle existait depuis 1902.

En résumé, sous le nom d'Henry de Castries, ont été publiés, dans la section dédiée à la Dynastie Saadienne, douze volumes :

- six pour les archives et bibliothèques des Pays-Bas, en 1906, 1907, 1912, 1913, 1920 et 1923, soit plus de mille documents en tout.
- deux sur trois pour les sources d'Angleterre, en 1918 et 1925, soit 381 documents.
- trois volumes pour celles de France en 1905, 1909 et 1911<sup>8</sup>, soit un total de 461 documents, dont certains volumineux, comme la relation de Thomas Le Gendre. Ce troisième tome contient une copieuse introduction de 103 pages sur les agents et voyageurs français au Maroc de 1530 à 1660. A été publié en plus, en 1926, un fascicule contenant un index général et une bibliographie. Une belle carte en couleur de la situation politique au Maroc en 1660, due à Henry de Castries, vient en quelque sorte rappeler son activité de jeunesse.
- un seul pour celles d'Espagne, en 1921, avec 242 documents. Le cas de ce pays diffère des précédents car les échanges commerciaux avec le Maroc ont été limités, mais les relations diplomatiques ont été importantes, elles-mêmes liées à une activité belliqueuse épisodique.

Les relations de l'Angleterre avec le Maroc commencent timidement en 1540, activement en

---

8 Il a été réédité en 1933.

1550. Celles des Provinces-Unies sont très peu antérieures à la date de leur indépendance en 1598.

Le Portugal, bien avant 1530, commerce avec le Maroc et intervient militairement sur son sol. Il a donc bien fallu sortir du cadre chronologique tracé pour le règne saadien. La longue et patiente entreprise portugaise a commencé au Maroc dès 1415, avec la prise de Sebta. La tentative de prendre Tanger a échoué en 1434 et ce revers n'a été compensé qu'en partie par la prise de Qsar Sghir en 1452. C'est la traite le long des côtes d'Afrique qui a rendu désireuse une installation sur certains points de la côte marocaine, facilitée par l'affaiblissement du Wattasside de Fez et le développement de pouvoirs locaux<sup>9</sup>. Les agents du roi (*feitores*) ont échangé des produits européens contre des marchandises auxquelles les habitants des régions au sud du désert étaient accoutumés<sup>10</sup>. Sont-ce les difficultés particulières dans les archives de la Torre do Tombo, où Henry de Castries a commencé dès 1905 à faire des recherches, qui expliquent le retard dans la parution, en 1934, du premier volume, par Pierre de Cénival<sup>11</sup>, qui lui avait succédé, à sa mort en 1927, à la tête de la Section historique ? Il semble que les moyens alloués à cet organisme aient été diminués, puisque ce dernier a dû travailler seul, se rendre souvent au Portugal, copier ou colliger lui-même des documents. On peut hasarder l'hypothèse que les successeurs de Lyautey n'ont pas manifesté aux recherches historiques un intérêt comparable au sien.

Dans la série consacrée à la Dynastie Filalienne, Henry de Castries a fait paraître, tirés des archives de France, trois volumes, en 1922, 1924 et 1927, soit 557 pièces. Le quatrième paru en 1931 sous le nom de Pierre de Cénival, qui compte 150 documents, dont 3 en arabe, lui doit certainement beaucoup<sup>12</sup>.

9 C'est ainsi qu'à Safi, le maître de la ville a conclu, en 1468 probablement, un accord commercial avec le roi de Portugal.

10 Elles leur parvenaient par le commerce caravanier transsaharien en quantités assez limitées. Les caravelles et autres navires ont pu en fournir plus et mieux depuis Safi et obtenir principalement de l'or en échange.

11 Pierre-Marie Héloin de Cénival, 1888-1937. Il a aussi publié avec une traduction, un texte anonyme portugais, la *Chronique de Santa Cruz*.

12 De mai 1693 à novembre 1698.

Au total, Henry de Castries a publié 2641 documents et rédigé des notices importantes. En outre, il est l'auteur d'articles sur les corsaires de Salé et les signes de validation des Chérifs Saadiens, d'un ouvrage curieux : *Les gnomes de Sidi Abd er-Rahman el Medjdoub*, dont il sera traité au cours de ce colloque, et d'un *Moulay Ismaïl et Jacques II. Une apologie de l'Islam par un Sultan du Maroc*. Il a publié aussi en 1909, à part d'un volume des Sources de France, une *Description du Maroc sous le règne de Moulay Ahmed El-Mansour (1596)* d'après un manuscrit portugais de la Bibliothèque Nationale, texte portugais et traduction française.

## 2- La poursuite de la publication des Sources Inédites après Henry de Castries

Pendant quelques années, Pierre de Cénival a continué l'œuvre d'Henry de Castries. Il est mort en 1937 et des conditions générales défavorables ont apparemment gêné la poursuite des recherches et des publications. Elles ont repris à la fin de la guerre et on peut essayer de faire un bilan du travail des continuateurs.

Pierre de Cénival a été élève de l'Ecole des Chartes de 1909 à 1912. Il a fait un séjour à l'Ecole de Rome. Arrivé au Maroc le 25 décembre 1919, il a été nommé conservateur d'une bibliothèque et d'archives. Dès 1925, il a commencé à travailler hors du territoire du Protectorat, au Portugal probablement, où des recherches avaient déjà été menées. A la tête de la Section Historique du Maroc, il poursuit la publication des Sources Inédites, avec comme adjoint Philippe de Cossé Brissac. Il inaugure la série des Sources Portugaises dont il a préparé et publié le premier tome en 1934 avec 158 pièces, allant de 1486 à 1516. Il y a rédigé plusieurs notices : sur l'établissement de la suzeraineté portugaise sur Azemmour, les origines de Mazagan, Mogador, la conquête de Safi, le partage des conquêtes entre l'Espagne et le Portugal au Maroc et une expédition contre Marrakech en avril 1515. Il a préparé le tome 2, dont la publication a été assurée en 1939 par David Lopes et Robert Ricard en deux volumes pour 181 pièces d'archives. Ici, c'est à noter, interviennent deux historiens, un

professeur portugais<sup>13</sup> et un français<sup>14</sup>, qui va devenir le spécialiste de ces relations. Le tome III lui est dû, avec 149 documents. La guerre en a retardé la parution jusqu'en 1948. Les circonstances expliquent sans doute qu'il soit plus mince. Robert Ricard a aussi fait paraître le tome IV en 1951, qui, s'il ne compte que 110 pièces, est enrichi de plusieurs notices faisant le point sur différentes affaires. Avec un tome V, le même apporte en 1953 une quarantaine de documents complémentaires entre 1552 et 1580, une bibliographie et l'index alphabétique pour les cinq tomes. Au total 626 documents ont été publiés en provenance du Portugal.

La publication des sources espagnoles pour le règne saadien a connu aussi des difficultés, des retards, pour les mêmes raisons. Le tome II est paru en 1958, ses auteurs sont Robert Ricard et Chantal de la Véronne<sup>15</sup>. On y trouve 150 pièces et plusieurs notices : sur l'importance d'Oran dans la politique marocaine de l'Espagne, sur les villes d'Andalousie et le commerce avec la Berbérie, sur la trêve de 1555 entre le Chérif et le Portugal et sur les prince wattâssides convertis au christianisme. Le volume se termine par une bibliographie et l'index des tomes I et II. Le troisième tome est dû à Chantal de la Véronne. Il comporte 121 pièces, plusieurs introductions critiques : sur Melilla et le Peñon de Velez, sur des personnages importants comme Lourenço Pires de Tavora et Gonzalo Hernandez, sur un projet d'obstruction de la Mar Chica, sur les frères Gasparo Corso, sur le séjour du roi Dom Sebastião à Tanger et sur la participation espagnole à l'expédition portugaise de 1578. Plusieurs documents se rapportent à cette expédition et à la bataille d'al Qsar al-Kabir, dont on trouve une relation. Le volume se termine par un index alphabétique. Il faut remarquer qu'il a paru après 1956, date de l'indépendance du Maroc.

Dans la deuxième série consacrée à la dynastie Filalienne, Philippe de Cossé Brissac a publié, en 1953, un tome V des archives et bibliothèques

de France. Il contient 81 documents datés entre novembre 1698 et décembre 1699 et plusieurs notices : sur l'ambassade de Abdallah ben 'Aicha à Paris et sur Mawlay Ismaïl et la princesse de Conti, sujets qui ont suscité par ailleurs beaucoup d'écrits à caractère sensationnel. Un tome VI est paru en 1960, par les soins également de Philippe Cossé Brissac. Il contient 99 pièces d'archives allant de 1700 au 2 mai 1718, dont une vingtaine sont en arabe, et d'importants extraits d'une relation des voyages au Maroc des Rédempteurs de la Merci en 1704, 1708 et 1712. Là encore, l'ouvrage est paru après l'indépendance du Maroc.

Le second volet prévu pour la dynastie Filalienne de 1757 à 1845 n'a pas été réalisé. Rien non plus n'a paru de ce qui avait été annoncé concernant les archives et bibliothèques de Belgique, d'Allemagne, d'Autriche et de Russie. Il semble évident que, du fait de la révolution de 1917, la Russie s'est fermée à toute recherche. Mais on peut regretter que rien n'ait été publié sur des ports comme Anvers ou Hambourg, parce qu'ils ont de toute évidence eu des relations avec le Maroc aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. En effet, des documents sur le commerce anversois ont été publiés par Jean Denucé<sup>16</sup>. Quant à l'Italie, les relations anciennes des Génois ou des Vénitiens se sont maintenues, comme l'attestent différentes sources. On doit, dans cette perspective, se demander si des documents ont pu être trouvés dans des archives et bibliothèques d'Italie, d'Autriche, de Belgique où des recherches ont peut-être été menées et, si c'est le cas, déplorer qu'ils n'aient pas été publiés, alors qu'un travail préparatoire avait pu être fait, dont il devrait exister des traces.

Malgré cela, les volumes parus des Sources Inédites ont été d'une importance capitale pour les historiens du Maroc de l'époque moderne et contemporaine, comme j'ai pu l'éprouver.

### 3- Notre dette envers Henry de Castries et ses continuateurs et perspectives d'avenir

Si l'on fait la somme des documents d'archives publiés dans les différents volumes depuis 1905, on arrive à un total de plus de 3 000 : 2290

13 David de MELO LOPES (1867-1942) a beaucoup écrit sur le Maroc. Il a édité les *Anais de Arzila, cronica inédita do século XVI por Bernardo Rodrigues*, 2 vol. 1915 et 1919, Coimbra, Imprensa da Universidade ; *Portugueses em Marrocos*, in *Historia de Portugal* ; *A expansão portuguesa em Marrocos*, in *Historia da expansão portuguesa no mundo*.

14 Robert RICARD (1900-1984), historien des religions, a toutefois publié plusieurs textes portugais sur le Maroc.

15 Chantal HERAULT de LA VERONNE (1923-2016), archiviste paléographe.

16 Jan (Jean) DENUCE, *L'Afrique au XVI<sup>e</sup> siècle et le commerce anversois. Collection de documents pour l'histoire du commerce*, Anvers, de Sikker, 1937.

pour l'époque sa'dienne et 887 pour la période filalienne. Pour se représenter la quantité de travail qui a été engagée, notamment par des personnes hautement qualifiées, archivistes paléographes formés à l'École des Chartes, il faut se souvenir que pendant très longtemps les documents découverts, avant d'être déchiffrés ont été copiés à la main, puis colligés avant d'être soumis à l'impression. Pour peu qu'on ait été amené à faire la même chose sur quelques grimoires trouvés à la Torre do Tombo à Lisbonne, ou à Simancas en Espagne, on sait ce qu'un tel travail demande d'attention du regard et de la main. La photographie n'était qu'exceptionnelle, elle a servi d'abord pour des fac-similés. Elle a peut-être été utilisée, ou la photocopie, pour la préparation des volumes les plus récents. Celui qui aujourd'hui se sert des Sources Inédites doit avoir tout cela présent à l'esprit et se montrer reconnaissant envers tous ceux qui ont participé à cette œuvre monumentale. On peut aussi remarquer, avec un sourire et sans en tirer de conclusion, que ses réalisateurs appartiennent, pour la plupart, à des familles dont les noms marquent l'appartenance à l'ancienne aristocratie française.

En ce qui me concerne, je veux évoquer l'émotion de ma découverte de deux tomes des *Sources Inédites* portugaises de la dynastie sa'dienne, au lycée Mohammed V, à Marrakech, où j'avais été nommé en octobre 1957. Ils étaient dans une armoire vitrée d'une salle, où avait été placé ce qui avait été la bibliothèque de Gaston Deverdur, lorsqu'il était à la tête de cet établissement, qui n'était alors qu'un collège franco-musulman. C'était mon premier poste et j'avais fort à faire avec la préparation de mes cours. Ce n'est donc pas tout de suite, quand j'ai osé y fureter, que cette découverte m'a servi. Mais en feuilletant ces gros volumes, j'ai eu la révélation de possibilités de recherche, tout en étant bien conscient que je ne pouvais me lancer dans l'aventure dès ce moment. Du temps s'est écoulé avant que j'y vienne, et après des détours<sup>17</sup>. Les programmes d'histoire

17 J'ai dû en effet endosser l'uniforme en novembre 1959 pour deux ans, il est vrai pour l'essentiel à Marrakech, à la base école aérienne. Puis, parce que je voulais travailler sur l'histoire du Maroc et que l'apprentissage de l'arabe me faisait peur, il faut l'avouer, j'ai cru pouvoir me lancer dans l'archéologie du passé islamique, qui me paraissait avoir été négligé. J'ai donc passé l'année 1963-1964 à Rabat, avant de revenir à Marrakech.

avaient été révisés, c'est à dire que l'on avait abandonné ceux de France pour introduire des chapitres sur le Maroc et le monde musulman. Mais il fallait fournir aux enseignants, surtout français à ce moment, une documentation pédagogique répondant aux nouvelles directives. Une commission, dont j'ai fait partie, a été chargée de faire des fiches pour les professeurs. La fin du XV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle m'ont paru être d'un grand intérêt pour le Maroc, au moment où le monde s'élargissait, du fait de la découverte portugaise des côtes africaines, des installations espagnoles aux Canaries suivies d'une conquête d'une partie du continent américain. Ces nouvelles conditions ont fait l'objet d'un chapitre de *l'Histoire du Maroc* parue en 1967<sup>18</sup>.

J'ai à ce moment pensé faire une thèse sur « le Maroc devant les nouvelles orientations du commerce mondial », en en demandant la direction au professeur Claude Cahen. C'est alors que je me suis tourné, parmi d'autres ouvrages, vers les *Sources Inédites* pour la période de la dynastie saadienne. Le premier et le second tome des sources portugaises offrent en effet de nombreux aperçus sur la situation intérieure du Maroc au début du XVI<sup>e</sup> siècle et en particulier sur les conditions dans lesquelles les Saadiens ont pris le pouvoir. Ils permettent aussi de comprendre la politique du Portugal, en rapport avec l'évolution intérieure marocaine et celle de l'empire construit dans l'Inde par Dom Manuel et ses successeurs. Les recueils de documents français, espagnols, anglais, néerlandais, sont aussi très riches d'informations sur la vie marocaine, en particulier sur des famines et épidémies, ces calamités récurrentes, sur des luttes pour le pouvoir, des révoltes, des mouvements sociaux ou socio-religieux. Il est bien sûr nécessaire de les compléter par d'autres sources auxquelles les confronter, mais il reste qu'elles constituent, comme l'avait sans doute pensé Henry de Castries, une base, une incitation à de nouvelles recherches. On peut affirmer la même chose des recueils consacrés à la dynastie Filalienne. Leur provenance toutefois limitée à la France, fait regretter de ne pas disposer de sources des autres pays partenaires du Maroc à la même époque.

18 Sous la direction de Jean BRIGNON.

On constate que l'arrêt de la publication des Sources Inédites est survenu peu après le retour à l'indépendance du Maroc. Il y a là un fait qu'il est possible d'expliquer, peut-être, mais que je ne comprends pas bien et qu'en tant qu'historien je déplore. Je me pose à ce sujet des questions sur l'organisation et le statut de la Section Historique du Maroc. Créée par un dahir en 1919, qu'est-elle devenue après 1956 ? A-t-elle laissé des archives ? Si oui où se trouvent-elles et dans quel état ? Je profite de la présence ici de nombreuses personnes pour poser ces questions et inciter ceux qui

le peuvent à y répondre dans l'intérêt de la recherche historique, qui doit se poursuivre. Il faut toutefois reconnaître que les conditions ont beaucoup changé, puisque des bibliothèques, des archives ont ouvert à la consultation « en ligne » de nombreux ouvrages ou documents. On y perd peut-être le contact physique avec l'original, ce qui était et devrait rester une grande source de satisfaction. Il est encore possible, nécessaire, de l'éprouver car, de loin s'en faut, toute la documentation existante n'est pas offerte par Internet.







Mohamed MEZZINE (Historien, Maroc)

## Les SIHM d'Henry de Castries, entre exigences coloniales et érudition

Je ne sais pas si le titre que j'ai choisi pour mon intervention, permet de montrer la direction que voudrait prendre cette contribution. Il s'agit de tenter de cerner, au fil des péripéties du destin d'HDC et de son œuvre, l'identité scientifique du personnage et le statut de son ouvrage, tout en distinguant, dans son œuvre, la part de l'idéologie coloniale et celle de l'érudition de l'historien.

Cette question de titre étant évacuée, s'impose une seconde question, légitime, me semble-t-il, de décider de l'objet implicite de mon intervention.

S'agit-il d'apporter une nouvelle contribution au débat sur la déconstruction des savoirs hérités de la période coloniale ? Ou de participer à celui de la réhabilitation de l'héritage laissé par ses institutions et ses historiens ?

Mon objectif n'est ni l'un ni l'autre.

Certes on ne peut échapper, directement ou indirectement, au débat sur l'héritage colonial et généralement sur l'orientalisme, lorsque l'on évoque un livre ou un écrivain de l'époque du Protectorat. Même si le temps des polémiques Saïdiennes est maintenant pratiquement derrière nous et les contestations des lendemains d'Indépendance sur l'orientalisme sont apaisées. L'héritage que nous ont laissé les historiens de la période coloniale et les orientalistes tout court, est devenu patrimoine national.

Lorsqu'on traite aujourd'hui des SIHM et de leur initiateur, HDC, on est plus dans un débat sur la valeur et sur l'apport de l'héritage historiographique « marocain » de la période coloniale que dans celui de sa légitimation.

La question sera donc d'estimer la valeur de l'ouvrage de HDC et sa contribution au savoir historique sur le Maroc.

Comme chacun le sait, l'ouvrage est l'œuvre majeure de Henry de Castries et est censé être « son histoire » du Maroc. Il dépasse en volume et en importance, pour l'histoire du Maroc,

toutes ses autres publications. A sa mort en 1927, quinze volumes des deux séries qui la composent ont été publiés<sup>1</sup>.

Se présentant sous un titre interminable, qui empreinte à l'administration son style et sa forme, l'ouvrage d'Henry de Castries se veut une histoire construite, sur et à partir du document provenant d'archives étrangères. Contrairement aux ouvrages qui prennent l'événement, la chronologie et la chronique comme base, les SIHM mettent le document au cœur du dispositif historique, tout en construisant une histoire du Maroc par touches successives, par renvoies et par notices.

Les SIHM se présentent aujourd'hui comme un monument d'érudition de vingt volumes<sup>2</sup>, d'une densité à éloigner les amateurs et à rapprocher les érudits. D'où le fait que l'ouvrage ne soit connu que des spécialistes, même s'il est universellement cité et consulté par les chercheurs, surtout par les historiens. Sans doute parce que l'ouvrage n'est pas un livre classique d'histoire qui s'appuie sur des repères simples qui balisent une époque ou un règne. « *C'est un instrument de travail* » comme le dit l'auteur lui-même. Les SIHM constituent une œuvre composite qui aborde le Maroc à partir d'angles et de documents aussi bien variés, que pluriels. Sa lecture nécessite, pour l'aborder, un grand bagage ainsi qu'une formation d'historien.

Et même avec cette formation, le livre ne se lit pas comme un ouvrage ordinaire du début jusqu'à la fin. Plus une source qu'une étude, c'est un document de référence et une mine de renseignements. Aucun historien, qui travaille sur le Maroc ou la Méditerranée, ne peut, sans risque, se dispenser de l'ouvrir, pour y chercher soit un document, soit une référence soit un

1 Notes bibliographiques du discours nécrologique de P. De Cénival ; in *Hesperis*, T. III – 1927.

2 Voir ci-dessous le détail.

détail. Même si c'est un ouvrage qui a été réalisé par un homme connu pour ses opinions et ses contributions au «parti-colonial», un militaire d'expérience, un politicien habile, l'ouvrage reste une référence incontournable sur l'histoire du Maroc. Néanmoins, c'est une situation singulière où un politicien engagé, réalise un ouvrage d'érudition de cette valeur. Car l'ouvrage de de Castries garde, aujourd'hui encore, sa pertinence et sa place dans le champ historiographique marocain.

Néanmoins l'érudition que transmet l'œuvre fait de son auteur, HDC, un historien. Même si la place de HDC dans l'orientalisme français ne semble pas avoir fait l'unanimité. Le «Dictionnaire des Orientalistes de langue française»<sup>3</sup>, consacre à HDC une petite page sous le titre de **HDC officier, historien du Maroc**. L'auteur<sup>4</sup> du texte considère de façon définitive, que les SIHM sont un «produit de l'historiographie du Protectorat», réalisé par un militaire au service de la colonisation.

Pourtant sa place dans l'historiographie du Maroc, aujourd'hui, est indiscutable.

**L'objet de cette intervention est de montrer comment l'ouvrage constitue un dépassement de l'idéologie qui l'a produit, et comment un militaire de formation a réalisé une œuvre d'historien et d'érudition, tout en estimant l'apport de son œuvre à l'historiographie marocaine.**

Vaste programme où nous ne ferons, dans cette brève communication, que souligner les grandes lignes de ce débat, en proposant quelques pistes de recherche. Pour cela la lecture de l'ouvrage et de sa méthodologie, y sont essentielles, ainsi que la connaissance du contexte dans lequel il a été réalisé.

### Le contexte :

D'abord l'initiative de HDC ne se comprend que dans son contexte politique et académique. Parce qu'elle s'inscrit dans l'action de la France au Maroc. Ce qui, (est-il nécessaire de le dire ?), classe les SIHM, d'emblée comme le produit d'une culture académique, certes, mais coloniale.

3 Publié en 2008 et réédité en 2011, François Pouillon (dir), Paris, Karthala.

4 Julie d'Andurain.

Une culture qui avait déjà, au temps d'HDC, près de quarante ans<sup>5</sup>. Il est vrai que, de nombreuses études et recherches avaient été entamées, sur le Maroc, dès le milieu du XIXe siècle. La timide tradition académique ayant pour objet le Maroc, avait déblayé, au XIXe siècle, le terrain sans en approfondir l'étude. Les nombreuses initiatives d'écritures sur le Maroc avaient déjà acquis le droit de cité dans les cercles fermés des orientalistes «marocains». L'ouvrage de Foucauld «Reconnaissance au Maroc» (1884-1885)<sup>6</sup>, le livre de Moulières (1895)<sup>7</sup> pour ne citer que ces deux ouvrages, vont lancer l'institutionnalisation systématique de l'effort d'exploration. Ouvrant la voie, en 1903, à la création de la «Mission scientifique du Maroc»<sup>8</sup>, dirigée par G. Salmon, puis par Michaux Bellaire organisme qui va produire la fameuse série, *Villes et Tribus du Maroc*<sup>9</sup>. Son objet annoncé était l'étude des origines des populations et tribus du Maroc, l'étude historique des diverses dynasties et la connaissance des coutumes et institutions du pays. La collection donne d'abord naissance à *la Revue des deux Mondes*.

Et, dans la foulée, sous l'impulsion des historiens, dont Henry de Castries, sera créée la Série «Archives Marocaines», dont le premier numéro sera publié en 1904. De fait dès 1902, Henry de Castries crée la «Section Historique» qui avait pour mission de rechercher dans les Archives et Bibliothèques de France et de l'étranger, comme le dit Henry de Castries, «tous les documents intéressant l'histoire du Maroc et de les publier»<sup>10</sup>. Le premier ouvrage justement, est le premier volume de la Série Saadienne. Il sera publié dans le premier volume des Archives et Bibliothèques de France. Lorsqu'en 1912 l'Acte du Protectorat est signé à Fès, l'achèvement de la conquête politique de l'Afrique du Nord est acté, engageant la réflexion sur l'appréhension du fait colonial. Il devenait donc possible de commencer son écriture. De

5 Voir «Bibliographie marocaine», années 1905 – 1924. Voir la Bibliothèque Marocaine, in bulletin de la Société du Maroc du 1<sup>er</sup> semestre, 1924.

6 Charles de Foucauld – Reconnaissance au Maroc 1883-1884 ; édition l'Harmattan, collection : « les Introuvables » ; Paris 1999.

7 Moulières A., Le Maroc inconnu, Paris : J. André, 1895.

8 Mission scientifique, créée en 1903 par A. Le Chatelier.

9 Le volume I a été publié en 1918.

10 Avant-propos du volume I de la Série Saadienne, 10 pages.

fait l'imbrication de la recherche du savoir et du soutien au fait colonial, a produit un savoir hétéroclite où la rigueur scientifique le dispute aux exigences politiques. Le travail effectué par *la Société d'Histoire des Colonies Françaises* qui est créée en 1912, permet à l'académique de prendre le relais d'une prospection coloniale destinée à entériner la politique du Protectorat.

*Le Comité du Maroc*, né en 1904<sup>11</sup>, y rejoint, dans un bureau élargi, en 1912, les membres du «*Parti colonial*»<sup>12</sup> ainsi que les autres adhérents, des militaires, des archivistes, des universitaires. H. De Castries en devient membre aux côtés de Lyautey devenu membre de *l'Académie Française* (1912) et de Bugeaud.

C'est donc dans le contexte institutionnel du savoir colonial que s'inscrit la publication des SIHM ainsi que son initiateur. Les statuts de l'ouvrage et même de l'homme sont imbriqués dans la politique de publication du *Comité du Maroc*. De nombreuses sources sur l'histoire du Maroc y sont éditées ou traduites comme le livre d'Al-Qadiri, «*Nachr al Mathani*»<sup>13</sup> traduit par A. Graulle (1913), de «*l'Istiqsa*»<sup>14</sup> de Nasiri, traduit par Fumey (Archives marocaines 1905-1908) puis par A. Graulle pour la partie qui concerne la dynastie idrisside, par G. Colin la seconde partie. H. Basset publie les Sources de la *Salwat al anfas* de J. al Kattani. Un groupe d'érudits se constitue progressivement au sein des instances académiques coloniales. H. De Castries en fait partie.

Même si H. De Castries, évoquant les possibilités bibliographiques sur le Maroc, affirme, en 1904,

que «Lorsqu'on a retranché de la Bibliography of Morocco de Playfair toutes « ces valeurs », il ne reste qu'un petit nombre d'ouvrages pouvant fournir quelques assises à une solide construction historique».

De fait un rapide coup d'œil sur la production écrite de l'époque montre, malgré tout, une certaine densité du savoir, avec un avantage certain aux ouvrages d'ethnologie, d'anthropologie et de géographie sur le Maroc, avec les enquêtes de terrains. Pour l'histoire subsistaient encore de nombreuses lacunes. Seules les traductions de sources arabes marocaines en constituent un noyau solide. H. de Castries affirmait que «pour certaines époques, la matière historique fait défaut, absolument défaut dans les ouvrages imprimés».

En réalité, les Orientalistes «marocains» proposaient déjà quelques études pointues sur l'histoire du Maroc. Comme A. Cour, *l'établissement des dynasties des Chérifs du Maroc* (1904)<sup>15</sup>, La même année, P. Masson publie, *L'Histoire des établissements de commerce français dans l'Afrique barbaresque (1560 – 1793)*<sup>16</sup>, Lévi Provençal fait le bilan des sources arabes en 1922 dans «*Les historiens des Chorfas*»<sup>17</sup>.

H. De Castries connaissait ces ouvrages et ces travaux. Il a lui-même contribué à enrichir la bibliographie marocaine et algérienne, par de nombreuses notes et articles sur la géographie de l'Algérie et l'histoire du Maroc. D'abord les différentes cartes annotées, Oued Draa<sup>18</sup>, Figuig<sup>19</sup>, Sud Oranais<sup>20</sup>, ensemble du Maroc<sup>21</sup>, Afrique<sup>22</sup> (entre 1880 et 1887) sont complétées par *Moralistes populaires de l'Islam*,

11 Les membres du bureau du «Comité du Maroc», en 1904 sont Eugène Etienne, E. M. De Vögue, Jules-Charles-Roux, Auguste Terrier, Robert de Caix et Augustin Bernard. Les trois derniers étaient les véritables exécutants.

12 Vaste nébuleuse conçue en 1890, a regroupé le Groupe colonial de la chambre des députés, celui du Sénat, le Comité de l'Afrique française et l'ensemble de ses comités adjacents (celui de l'Ethiopie, de l'Egypte et de Madagascar).

13 Dans «Archives marocaines», volume XXI, 1913, Paris, Ernest Le Roux.

14 En 1907 et 1908, traduction des volumes concernant les Alaouites, réalisée par M. Fumey, publiée aux Archives Marocaines, volume VIII et IX ; en 1923 M. Graulle traduit les chapitres des origines et les publie dans les Archives Marocaines, volumes XXX ; en 1925, M. Graulle traduit les Idrissides, G.S. Colin, les Almoravides, en 1927. Les chapitres sur les Almohades sont traduits par Ismaïl Hamet, en 1934, ceux sur les Mérinides par I. Hamet, en 1936. Le colonel Justinard traduit les chapitres sur les Chorfa Saâdiens.

15 Edition E. Le Roux, Paris, 1904.

16 Edition Librairie Hachette et C°, Paris 1911.

17 Paris-Larose, 1922, voir la Bibliothèque Marocaine, in bulletin de la Société du Maroc du 1<sup>er</sup> semestre, 1924.

18 Notice sur la région de l'Oued Draâ, Paris, Delagrave, in 8, 24 pages, Bulletin de la société de Géographie ; 1880, 6<sup>e</sup> série, T. XX

19 Note sur Figuig, Paris, Société de Géographie, in-16, 16 pages. Bulletin de la Société de Géographie, 1882, 7<sup>e</sup> série, T. III.

20 Deux cartes du Sud Oranais, la première de 4 feuilles, service de l'armée, la seconde de 15 feuilles.

21 Carte provisoire du Maroc, éditée en 1894.

22 Contribution à la réalisation de la carte de l'Afrique, feuille 4, Fez, 1887.

«L'Islam<sup>23</sup>, impressions et études»<sup>24</sup>, «Questions transsahariennes»<sup>25</sup>, «la politique du Sud de l'Algérie»<sup>26</sup>, «les causes de l'insurrection marocaine»<sup>27</sup>, «Le Maroc d'autrefois»<sup>28</sup>, «le problème de l'insécurité dans le Sahara»<sup>29</sup> et «Moulay Ismail et Jacques II»<sup>30</sup> (entre 1889 et 1903) sont publiés.

D'autre part, il était probablement tout à fait au courant de la situation de l'historiographie arabe marocaine de l'époque, il connaissait surtout les livres arabes traduits, peut-être moins ceux qui étaient encore manuscrits ou même lithographiés.

Il est vrai que le savoir historique traditionnel porté par des générations de uléma-s et de chroniqueurs tournait au répétitif et se focalisait de plus en plus sur les faits de *jihād* et au XIXe siècle de l'*Islah* (Réforme). L'historiographie marocaine ne produisait plus (ou pas) d'ouvrages décisifs.

En réalité les textes produits par les uléma-s, lorsqu'ils sortent du *fiqh* et de ses *fur'u* (ses variantes), ne concernent que les dynasties, les souverains et les a'làm (les célébrités). Tandis que les chroniques se reproduisent à longueur de siècle. Les unes recopiaient les autres, souvent sans nouvel apport. La *Nuzhat*<sup>31</sup> reprenait le *Manahil*<sup>32</sup>, l'*Istiqa*<sup>33</sup> reprenait la *Nuzhat*. Les livres hagiographiques faisaient de même. Le *Nachr al Mathani* reprenait la *Jadwat*<sup>34</sup>, la

*Salwat*<sup>35</sup> le *Nachr* ou l'*Iltiqat ad-Durar*<sup>36</sup>.

Henry de Castries établissait ainsi un état des lieux négatif, qui légitimait, selon lui, la nécessité d'un travail d'envergure sur l'histoire du Maroc.

Il s'attèle alors à écrire « son » histoire du Maroc, et à faire un travail d'historien.

En prenant cette décision avait-il conscience de dépasser son rôle de bras droit savant de la colonisation et d'entrer dans le cercle des historiens ? Et puis y avait-il vraiment une différence entre les deux ?

### De Henry De Castries, le bras savant de la colonisation, à HDC l'historien :

Mais d'abord, peut-on déjà affirmer que HDC est passé, à un moment donné, de l'instrument de la colonisation à l'historien érudit ? Et si cela a été possible, peut-on saisir, dans le temps, son passage du savant de la colonisation à l'historien érudit qui recherche la vérité ?

Rien n'est moins facile à établir. L'étude de sa biographie et même l'exploration dans ses travaux ne permettent pas de distinguer le passage de l'un à l'autre. La lecture des SIHM montre comme si De Castries gardait toujours les amarres coloniales tout en approfondissant son érudition. Certes avec beaucoup de nuances, on peut distinguer dans sa biographie savante des semblants de rupture. Par exemples déjà les années 1902- 1903 vont être décisives dans la vie de de Castries. Il prend conscience de sa passion pour l'histoire, mais se rend compte qu'il doit rendre service à une idéologie coloniale en construction.

Il sait que son apport s'inscrit dans une politique française coloniale, qui utilise tous les moyens possibles, militaires, politiques et culturels, dont les missions scientifiques, pour faciliter l'installation française au Maroc.

Il contribue à l'organisation de conférences publiques, de réunions d'informations, se lance dans la recherche de renseignements sur le terrain et à la publication d'ouvrages. Il dresse des cartes, établit des itinéraires. L'objectif étant de faire l'inventaire des richesses scientifiques du pays

23 Les Gnomes de Sidi Abderrahmane El Majdoub, Paris, Leroux, 1896.

24 Edité à Paris, A. Colin, in-18, 330 p. en 1896.

25 Il s'agit de trois articles : « Le Sahara Français », « l'Afrique mineure » et « l'occupation du Touat », Paris, 1902, Librairie Africaine et coloniale, in-8, 30p.

26 Dans «l'Afrique Française», Août, 1902.

27 Dans le «Journal des débats», 10 Janvier, 1903.

28 Le Maroc d'autrefois, Les Corsaires de Salé, dans Revue des deux mondes, 15 Février 1903, pp. 823 – 852.

29 Dans le Journal des Débats, 24 Juin 1903.

30 Moulay Ismaïl et Jacques II, Une apologie de l'Islam par un sultan du Maroc 1903, Paris, Le Roux, in-8, 117p.

31 *Nuzhat al Hadi fi Akhbar al qarn al hadi*, d'al Ifrani, traduction Houdas 1889.

32 *Manahil as-Safa*, d'A. al Fichtali, par A. Kriem, ministère des Habbous et des Affaires Islamiques, Rabat, 1970.

33 *Nachr al Mathani*, al Qadiri, traduit par A. Graulle, dans Archives Marocaines, 1913.

34 *Jawdat al Iqtibas*, Ibn al Qadi, édit. Al Mansour, Rabat, 1974.

35 *Salwat al Anfas*, de Jaâfar al Kettani, édit. Litho, Fès, sans date.

36 *Iltiqat ad-Durar*, al Qadiri, Congrès 14 des Orientalistes d'Alger, 1905.

Mais le résultat est une somme de connaissances et de savoirs sur le Maroc qui fait dire à P. de Cénival<sup>37</sup> dans la notice nécrologique qu'il a rédigée pour la revue *Hesperis* en 1927 (T. III), sur H.D.C., «Il entreprend de réunir en un corpus tous ces textes précieux et de les mettre à la disposition du monde savant...». Témoignage significatif qui voudrait souligner la qualité de savant d'HDC.

De fait depuis le début sa vocation d'historien allait progressivement prendre une grande place dans sa vie. La vie publique de H. De Castries, selon les informations dont on dispose, s'est déroulée en quatre grandes étapes : celle du militaire (1871-1887), celle du politique (1884-1910), celle du religieux (1896-1904) et celle de l'historien (1900-1927).

Il est vrai que le chevauchement des quatre étapes fait que la biographie de Henry De Castries forme une continuité, une évolution qui montre l'enrichissement de la carrière de cet érudit qui a pu transformer, ses expériences, en un humanisme éclairé dans un siècle dédié à l'impérialisme. A presque quarante-sept ans, avec beaucoup d'expériences militaire et politique, H. De Castries était déjà impliqué dans l'écriture de l'histoire du Maroc. Il avait commencé tôt à s'intéresser au passé de l'Afrique du Nord. L'historien profitera d'abord de ses enquêtes de militaire, de son travail de terrain de topographe et de son rapprochement de Foucauld. Islamophile mesuré, il fait du spirituel un cheval de bataille qu'il modèle au contact de Massignon et de Foucauld<sup>38</sup>.

Dès 1896, son livre sur les Moralistes populaires de l'Islam, puis celui sur l'Islam en 1906, lui attirent les sympathies de nombreux missionnaires dont Charles de Foucauld qui lui avait écrit : «vous rétablissez la vérité<sup>39</sup>». Touche à tout, H. De Castries travaille sur "Les Questions sahariennes". Il publie un livre à ce sujet en 1903. Lorsqu'il écrit "Agents et voyageurs au Maroc" en 1911, il avait déjà publié trois volumes des Sources Inédites, et projetait d'aller se perfectionner à l'Ecole des Chartes. Une école qui formait des archivistes et des historiens.

37 *Hesperis*, 1927, volume VIII.

38 « Foucauld, Amitiés croisées », collectif de Josette Fournier, édit. Saint-Leger, 2016.

39 J. Fournier, op. cit. p. 22.

Cette ouverture d'esprit, qui s'accommode mal des dessous coloniaux, le rapproche, néanmoins, de Lyautey dès 1912, qui en fait l'historiographe du Protectorat. En 1912, il avait déjà publié 8 volumes des SIHM.

Le Maroc devient le lieu de sa pensée. Il lui consacre le restant de ses jours.

Mais un certain changement avait commencé à s'opérer en lui. L'historien remplaçait progressivement le militaire et le politicien. Ce fut difficile. Il déclarait en 1915 : "*Ma carrière et mes goûts, dit-il, m'avaient plus préparé à l'action qu'à l'érudition et il m'a fallu un long apprentissage pour m'initier aux rigoureuses méthodes de l'Ecole des Chartes*"<sup>40</sup>.

De fait la formation d'H. De Castries, pour le métier d'historien, s'est pratiquement faite sur le tas. Point de diplôme de Sorbonne, ni de patronage de noms illustres dans le domaine de la recherche historique, seule une formation, dont on peine à trouver les traces et le contenu, à l'Ecole des Chartes qui semble avoir impressionné H. De Castries, est inscrite dans son cursus.

Si l'on en croit Foucauld, H.D.C. était arabophone. Ce n'est pas la seule raison qui pousse H. Lyautey à l'appeler, encore une fois auprès de lui, en 1918, au titre de «conseiller historiographique du gouvernement chérifien». Il avait pour lui une grande considération. A cette occasion Lyautey crée Les Archives du Protectorat, qui «serviront à étayer les bases de notre pacifique conquête»<sup>41</sup>, comme il se plaisait à le dire. L'auteur des Sources Inédites qui en prend la direction devient un véritable historien, spécialiste du Maroc. Et son œuvre se veut un travail d'historien.

### «Les Sources Inédites de l'Histoire du Maroc» : un livre d'histoire ?

Il est certain que les SIHM est un travail riche et profond qui montre le savoir incontestable de son auteur. Même si le titre de l'ouvrage renvoie

40 René Bazin, « Le voisinage d'Henri De Castries » (1850-1927) Foucauld : Les témoignages manqués, Josette Fournier, dans le cadre des Amitiés Charles de Foucauld, a donné une remarquable conférence apportant un éclairage nouveau sur la biographie de Foucauld par René Bazin. Par la même occasion elle a elle-même écrit une très intéressante biographie de l'académicien.

41 Lyautey, Charles de Foucauld, Amitiés croisées, J. Fournier, op. cit. pp. 98-99.

plus à une œuvre d'archiviste qui proposerait de nouvelles sources de l'histoire du Maroc qu'à un vrai livre d'histoire. Pourtant l'auteur précise bien dans la préface du premier volume des Archives de France, première série, qu'il s'agit bien, pour lui, de contribuer à écrire l'histoire du Maroc. Mais il hésite à se qualifier d'historien.

Lorsque l'on étudie cet ouvrage on est frappé par la rigueur scientifique avec laquelle il a été réalisé. Toutes les règles d'un travail de recherche y sont respectées : la documentation, l'analyse, l'appareil critique, la bibliographie. Le travail de HDC est tellement fouillé que ce n'est plus un document de « renseignements généraux ». Comme si le travail d'HDC faisait passer la recherche du renseignement ponctuel, utile à la politique, à la recherche scientifique objective et approfondie. C'est un livre stratégique.

L'ouvrage se présente comme un travail d'historien, par son contenu, par les équipes qui participeront aux prospections et par sa méthodologie.

### **D'abord son contenu :**

Passons rapidement en revue l'ouvrage d'HDC. Quinze volumes ont été supervisés et publiés par H. De Castries, des vingt-quatre prévus par l'auteur, lorsqu'il a planifié son ouvrage.

Les quinze volumes ont été publiés en trois séries, Saadienne, Filalienne I et II. Les documents sont répartis selon leur origine. La première série comporte les documents des Archives de France, des Pays Bas, d'Angleterre et d'Espagne. La seconde propose les documents de France de la première période filalienne.

Pour chaque Maison d'Archive et Bibliothèque, HDC consacre un certain nombre de volumes. Les documents français sont en fait les plus nombreux. La France est concernée par quatre volumes dans la première série et trois volumes dans la troisième série. L'ensemble se trouve avantagé avec 4032 pages. Ce qui se comprend, H.D.C ayant commencé par les Archives françaises qui lui étaient les plus proches. Les volumes France ont été publiés entre 1905 et 1911, pour ceux de la première série. Ils portent ainsi plus la marque du Comité Colonial., alors que ceux de la seconde série ne l'ont été qu'entre 1922 et 1924. Il faut beaucoup de patience pour remarquer la différence entre

les volumes France de la première série et ceux de la deuxième série.

Entre temps les volumes des Archives des Pays bas seront publiés, en six volumes, de 1912 à 1923. Ceux des archives anglaises, deux volumes, entre 1918 et 1925. Et les deux premiers volumes des Archives espagnoles seront publiés en 1921. Si dans la forme les différents volumes sont très proches, dans le contenu on note un intérêt plus soutenu pour le social et l'économique dans les volumes publiés après 1912, mais surtout après 1920. Certes chaque volume a fait l'objet d'une notice bibliographique, d'une introduction pour chaque document et d'une vaste étude, soit en guise d'introduction du volume soit pour présenter un dossier. De fait la richesse des volumes publiés après 1920, n'est pas seulement la somme des documents publiés mais c'est aussi ses milliers de notices, ses centaines d'introductions et ses dizaines d'analyses dont la qualité s'améliore avec le temps.

Les quinze volumes, offrent plus de 2700 documents inédits. Chaque volume constitue une unité plus ou moins cohérente autour d'une thématique. Le premier volume des Archives de France est consacré à l'établissement de la dynastie des Saadiens (1532- 1578), soit à la période de Mohamed ash-Sheikh, à celle d'al Ghalib d'al Moutawakil et de Abdelmalek. Les documents qu'il propose offrent une autre perspective de cette histoire. Pour HDC c'est l'époque de l'affaire Piton, qui a dirigé la première mission française au Maroc, l'heure de l'occupation portugaise, du Traité Franco-marocain de commerce (1570). Il ne rejoint l'historiographie classique du Maroc qu'en 1578, pour la bataille des trois Rois, (Oued al Makhazine).

Le second volume propose surtout une description anonyme du Maroc, au temps d'Ahmed al Mançour ad-Dahbi, à côté d'autres chroniques de voyageurs européens.

L'exemple du troisième volume des Archives de France, de la première série, est édifiant. Il est pratiquement consacré dans sa majorité aux aspects religieux, entre 1530 et 1660. Après une longue introduction critique qui montre déjà la maîtrise de l'histoire d'une période difficile du Maroc,(106 pages), l'auteur propose des documents sur les Chrétiens du Maroc, puis sur les Moriscos de Salé, sur les ordres rédempteurs,

sur les captifs du Maroc et enfin sur la zaouia de Dila, surtout ses relations avec l'extérieur.

Alors que les trois volumes France de la seconde série (1661-1757), reprennent l'histoire du Maroc à partir de la perspective étrangère. Les relations de Roland Frèjus, celle de R.P. Balthazar Loyola Mendez, la Campagne de Tourvelle (1687) et le Deftar al-Tashrifat turc.

La même perspective domine dans les deux volumes Angleterre. Le premier volume est consacré à la Barbary Compagnie et à l'expédition de Drack au Portugal, le second à Antony Shreley au Maroc, à la relation R.C. et aux huit voyages au Maroc de John Harrison (1610-1632).

Quant au seul volume des Archives espagnoles, publié par HDC, en 1921, il traite surtout de Melilia au XVIe siècle, et des relations du Martyre Andrée Spolète

### **Cette œuvre a nécessité beaucoup de temps, de nombreux collaborateurs et beaucoup d'argent :**

L'entreprise s'annonçait difficile. Après une première période de prospection assumée par HDC, qu'il a financé lui-même, il s'est rendu compte qu'il avait besoin non seulement de financements, mais de collaborateurs et de soutiens administratifs.

### **HDC avait besoin de collaborateurs compétents.**

Les collaborateurs de HDC, dans cette aventure, furent de plus en plus nombreux, avec le temps et surtout avec la réussite qu'ont rencontrée les premiers volumes. Le soutien des archivistes, comme J.K. Bondam le commis adjoint aux Archives du Royaume des Pays Bas, qui est archiviste de formation lui a été d'un grand secours. En plus de ses proches collaborateurs, tous connus, comme Pierre de Cénival, Gilbert Jacqueton, A. Mousset, André Dreux, J.Regné qui le seconderont dans ses recherches dans les autres Archives européennes

Alors que pour ses recherches dans les Archives marocaines et algériennes, (turques), il sera secondé surtout pour la traduction des textes arabes par des archivistes, copistes et traducteurs, comme Ben Cheneb (1869-1929),

Ismail Hamet qui était officier interprète en Algérie (1895-1923), auteur d'une "Histoire du Maghreb" (publiée chez Colin en 1923). Louis Massignon, encore jeune doctorant, qui venait de publier, en 1905, "Un Tableau du Maroc selon La Description de Léon l'Africain", contribuera à la prospection dans les Archives du Maroc et de France.

### **Les financements ne semblent pas avoir posé de problèmes majeurs.**

HDC avait commencé avec ses propres moyens, au moins pour le premier volume. Mais c'est surtout les soutiens du Comité du Maroc, de l'Union coloniale, et de la Société asiatique qui ont prévalu après. A partir de 1919, la Section Historique prend les nouvelles publications en charge. Il faut dire que ses amis et collaborateurs, comme Gilbert Jacqueton l'avaient soutenu, en demandant que la prise en charge des frais occasionnés par les déplacements et la publication soient pris en charge par « les Académies », comme l'a dit G. Jacqueton<sup>42</sup>.

Ce sont les origines de ces financements qui vont, pendant longtemps inscrire le nom de De Castries sur la liste des historiens du Protectorat. Même si la rigueur scientifique caractérisait l'ensemble de son ouvrage.

### **La méthode de travail HDC :**

De fait la lecture de son ouvrage, l'étude de sa méthodologie et de ses choix pourraient mieux nous éclairer sur les qualités d'historien d'HDC.

De premier abord l'ouvrage se présente en œuvre d'historien. Néanmoins la formation de l'auteur et son insistance sur les archives laissent la porte ouverte aux critiques de toutes sortes sur sa méthode et ses approches.

**Les déclarations de HDC sur ses choix méthodologiques** sont principalement consignées dans la préface de l'avant-propos France I<sup>43</sup> de la première série. En ouverture l'auteur propose une belle préface, qui concerne toutes les séries. Il y énumère les raisons qui l'ont poussé à entreprendre son projet ainsi que les objectifs de son travail. Il fixe sa méthodologie, ses choix et les limites de son

42 G. Jacqueton, H. De Castries et son œuvre, Paris, 1919.

43 France I, Première Série, Saâdienne, 16 pages.

travail. Ecrite en 1905, l'introduction semble plus adaptée aux premiers volumes, puisqu'elle montre clairement le lien du travail projeté par HDC et les organismes coloniaux.

HDC explique que son objectif premier était d'écrire l'Histoire du Maroc. Mais que l'état dans lequel se trouvait l'historiographie marocaine ne le permettait pas, malgré la richesse apparente des bibliographies, comme celle de Playfair, qui disaient le contraire.

« *Sans vouloir médire des bibliographies, les plus précieux des instruments de travail, il n'en est pas moins vrai qu'à l'usage on découvre bien vite la pauvreté qui se cache derrière ces nombreux titres enregistrés souvent par les professeurs...* ».

Il ajoute : « *Lorsqu'on a retranché de la Bibliography of Morocco toutes ces «non-valeurs», il ne reste plus qu'un petit nombre d'ouvrages pouvant fournir quelques assises à une solide construction historique.* »

Il rejette les deux solutions qui lui semblaient abordables avec la documentation disponible : «*..ou bien reproduire et admettre des faits douteux ; ou bien rejeter tout ce qui est incertain et faire une œuvre amorphe avec des personnages incolores* »<sup>44</sup>. Il ne va adopter ni la première voie ni la seconde. Il s'engage ainsi dans une troisième voie, seule, selon lui, capable d'apporter du nouveau à la construction de l'histoire du Maroc. Il s'imposait ainsi de rechercher de nouveaux éléments d'informations et de recourir aux sources authentiques, aux documents originaux, en un mot d'explorer les dépôts d'archives.

Pour lui une synthèse de cette histoire est impossible dans l'état actuel (de l'époque) de l'historiographie. Il faudrait la préparer en mettant à jour de nouvelles archives, en les présentant et en les étudiant. Quitte à ce que d'autres historiens, plus tard, écrivent celle-ci à partir des archives qui seront publiées, avec un appareil critique adéquat.

La méthode de classement adoptée est simple. Il regroupe les documents selon le pays et les dépôts d'origine. Dans chaque volume, il procède en suivant la chronologie des événements. Il renforce l'ensemble avec des index et des

tables de classement qui permettent au lecteur de se reporter facilement à l'ensemble des documents correspondant à l'événement en question.

Chaque pièce est publiée dans son texte original. Seuls les textes arabes et néerlandais sont accompagnés d'une traduction française. Enfin chaque document est précédé d'un sommaire ou d'une analyse en français. Un appareil de notes très fouillé accompagne chaque document. Les principales informations ou données y sont précisées, enrichies et débattues. Un ensemble de tableaux, utiles, judicieusement éclairés par des synchronismes bien choisis.

### Les limites des Sources Inédites :

Mais l'ouvrage, dès le départ, subit la critique même de son auteur, critiques sur la forme et le contenu. HDC reconnaît que les documents qu'il a publiés sont d'inégale importance, parce qu'une sélection rigoureuse n'avait pas été effectuée. En plus, selon l'auteur lui-même, certains documents auraient eu leur place dans l'analyse ou fondus dans les notes. Enfin certains documents avaient déjà été publiés «*dans divers recueils*».

D'autre part, la méthode de classement par origine archivistique n'a pas permis d'établir une construction historique chronologique, respectueuse des développements qu'a connus l'histoire du Maroc. Enfin l'auteur termine en évoquant « *les pièces qui ont pu échapper à mes patientes et méthodiques investigations.* »

De fait le livre de HDC est un vrai pari méthodologique. Au-delà des remarques que l'auteur lui-même reconnaît, l'ouvrage semble aujourd'hui avoir muri avec le temps.

Il est vrai qu'un certain progrès est perceptible de volume en volume. Par exemple, les volumes qui ont été publiés après 1921, étaient plus travaillés, dans la forme, le choix des documents et des thématiques. Le style dans les analyses aussi a évolué. On ne sait pas si cette évolution méthodologique est due à l'arrivée de nouveaux collaborateurs ou à l'adoption d'une nouvelle ligne de rédaction.

44 Avant-propos, Fr I, op. cit. p. III.



Parti pour étudier les relations du Maroc avec l'Europe, HDC sera amené progressivement à traiter de l'évolution économique et sociale du Maroc, non plus seulement à travers les documents mais bien à partir des autres sources et études sur l'Histoire du Maroc.

D'autre part, le choix qu'il a assumé de faire coïncider les trois séries avec deux dynasties chérifiennes ne sera pas sans conséquences. Il élimine d'office toute une période de l'histoire du Maroc qu'il est indispensable de joindre à la dynastie chérifienne, notamment la période wattasside et portugaise. Ce que Robert Ricard, grand spécialiste de l'histoire lusitano-marocaine, n'avait pas tardé à lui reprocher. Pour remédier à cela, un groupe de chercheurs spécialistes des archives du Portugal, comme David Lopes, R. Ricard, s'attelèrent à publier, hors SIHM, de nombreux documents et ouvrages et à prospecter dans les Archives de la Torre do Tombo. L'Académie des Sciences de Lisbonne, à l'occasion du cinquantième centenaire de la conquête de Sebta (1415) publie trois recueils. Les documents édités portent sur les années 1415-1450 et 1582-1678. Puis plus tard, sous la direction de P. De Cénival, grand collaborateur de HDC, sont publiés, dans le cadre des SIHM, d'abord le premier et le second volume des archives du Portugal. R. Ricard et ses collaborateurs suivirent le mouvement et publièrent six autres volumes des archives du Portugal.

D'autre part, les documents des riches archives italiennes n'ont pas été dépouillés par HDC et son équipe, ou au moins n'ont pas été exploités. Ils le seront, autrement et plus tard par d'autres historiens notamment par F. Braudel qui les a utilisés pour construire sa théorie sur la longue durée et pour écrire un grand livre sur « La Méditerranée et le Monde méditerranéen à l'époque de Philippe II ».

Mais les critiques les plus dures furent portées, par les historiens marocains, à l'ouvrage d'HDC et à d'autres livres produits durant la même période. Ils s'élevaient contre l'historiographie coloniale en général, et en particulier pour l'usage exclusif des archives étrangères.

Le débat sur les archives de l'Histoire du Maroc, au lendemain de l'Indépendance politique du pays, allait s'amplifier pour concerner toutes les formes de production de l'historiographie coloniale. Face à la démarche de HDC qui

prônait l'écriture de l'histoire du Maroc à partir des archives étrangères, s'était élevée toute une génération d'historiens, à leur tête Germain Ayache, pour « défendre la richesse et l'apport des archives marocaines », notamment celles du Makhzen<sup>45</sup>.

De fait déjà, en 1929, Ibn Zaydan (1878-1946) avait commencé à publier les archives du Makhzen alaouite, dans son « *Ithaf a'lam an-Nas* »<sup>46</sup>, que Lyautey avait salué, en l'appelant : « **Histoire des belles chroniques** ». Publié en cinq volumes, le premier en 1929, le second volume, en 549 pages, en 1930, le troisième en 1931, le quatrième, en 1932 et le cinquième en 1933. Mohamed Daoud<sup>47</sup>, puis Abdelhay al Kettani, proposent d'autres archives et une autre lecture. Mais ce sont surtout Mohamed al-Fassi<sup>48</sup> et Abelwahab Benmansour<sup>49</sup> qui se consacrèrent à la publication des archives du Makhzen. Mohamed al-Fassi publie les résultats de ses prospections dans les Archives espagnoles, surtout dans la Bibliothèque Royale de Madrid, et Benmansour celles du Makhzen regroupées dans « les Archives royales », dans la série « al-Wathaiq ». Cette série comprend aujourd'hui plus de quinze volumes.

Mais les critiques de fond adressées à l'ouvrage de HDC, sont surtout celles qui concernent ses hypothèses de travail de départ.

HDC est parti de l'hypothèse chère à G. Marçais et aux historiens de son époque sur la dualité bled makhzen/bled Siba, sur la stagnation des structures de la société et de l'économie marocaine et sur la fermeture du Maroc à l'extérieur. Il considère que l'histoire du Maroc de la période

45 Germain Ayache, *Etudes d'Histoire Marocaines*, SMER, Rabat, 1979, Histoire et colonisation, l'exemple du Maroc, pp. 5 – 24 ; l'utilisation et l'apport des Archives britanniques marocaines, pp. 79 – 95.

46 *Ithaf a'lam an-Nas*, d'Ibn Zaydan, 5 volumes, seconde édition, 1990, imprimerie Idéal, Casablanca.

47 Mohamed Daoud, *Tarikh Titwan* ; en six volumes, 2<sup>e</sup> édition, 1979.

48 Mohamed al Fassi, *albahth al 'ilmi*, numéro spécial, du colloque organisé par « la Société d'histoire du Maroc » ; 20- 23 Mai 1966. ; n° 10 e. année, Avril 1967. Dans le même numéro, voir l'article de Ibrahim alKettani, *Jawlat fi al makhtutat al arabya bi Isbanya*, pp30-37 ; ainsi que celui de Mohamed al Manouni, *al maçadir addafina fi tarikh al Maghrib*, pp.9- 29.

49 Ancien directeur des Archives royales ; a publié plus de 600 documents des archives du Makhzen, dans les dix volumes de la revue « *al Wathaiq* » qu'il a dirigée. La revue continue de paraître, aujourd'hui, et à publier de nouvelles archives.

1530-1846 est révélatrice de cette situation de blocage et de stagnation. Il évoque les souverains « incapables », des traités transgressés et un archaïsme des structures sociales. Son analyse du mouvement maraboutique (pour utiliser les termes de l'époque), fait des zaouias un corps étranger qui a contribué à perpétuer l'anarchie. Dans un passage de sa préface du premier Volume France, il précise :

« *Cet empire, si jalousement fermé aujourd'hui et dont le système politique semble uniquement de se refuser à toute évolution civilisatrice, m'est apparu, au XVIe et XVIIe siècle, mêlé d'une façon active à la vie des grandes nations maritimes de l'Europe.*<sup>1</sup> »

HDC prend pour argent comptant les arguments avancés par la théorie coloniale pour qui *l'ouverture à la civilisation, la sécurité, l'unification du territoire*, sont les missions que la France doit mener au Maroc. Ces justifications de l'entreprise coloniale qui s'inscrivent dans le discours historique de HDC, affaiblissent son analyse et discréditent son jugement et ainsi altèrent son érudition. Il prête le flanc, surtout après la décolonisation, à une opposition nationaliste qui voit dans son raisonnement un objet de rejet.

Est-ce à dire que le vaste mouvement de décolonisation qui va occuper les esprits et les écrits, jusqu'en 1970 va rejeter toute l'œuvre de HDC ? Rien n'est moins sûr.

L'ouvrage de de Castries n'est pas forcément un ouvrage de propagande coloniale.

Il a été réalisé dans ce contexte. Il est le produit d'une politique, mais en même temps le produit d'une érudition qui ne dit pas son nom, dans une époque où les historiens, les anthropologues ont dépassé le cadre restreint qui leur avait été fixé par le « Parti colonial ». Henry de Castries est certainement l'un de ces historiens qui sont, avec le temps, allés le plus loin possible et avec une volonté plus ou moins affichée de dépasser les exigences politiques par une érudition qui s'est confirmée avec le temps..

Son ouvrage n'est pas considéré comme un travail de synthèse et de construction historique mais plutôt comme un recueil de documents. Donc, les principaux reproches qui lui sont

fait se limitent à sa forme, à ses choix et à son contenu documentaire.

L'ouvrage d'HDC est une œuvre et aussi un projet de grande envergure. Peut-être, aujourd'hui débordé par les nombreuses publications d'archives, mais la spécificité de son travail est qu'il publie des ensembles de documents en s'appuyant sur des liens, les uns tangibles et matériels, les autres abstraits et symboliques. Ce faisant il démontre son érudition et son sens de l'historien.

Le résultat est une élaboration savante, un savoir ouvert à l'étude et à l'interprétation, qui ne vieillira jamais. Sa qualité d'instrument de travail, de connaissances et d'interprétation, le rend invulnérable, moins facile à dépasser que des analyses et des conclusions dont la valeur est toujours sujette à dépassement et à remise en question.

Et c'est là, me semble-t-il, la qualité qui permet aux SIHM d'être incontournables, voire éternelles.

1 Avant-propos, France I, op. cit. p. III.



Adam NICHOLS (Historien, Etats-Unis)

## Le raid corsaire barbaresque sur l'Islande en 1627 : une leçon sur l'importance des documents de source primaire

Au cours de l'été 1627, des corsaires barbaresques ont pillé l'Islande, tuant des dizaines de personnes et en enlevant plus de quatre cents pour les vendre en esclavage à Salé et à Alger. Les détails de cet événement dramatique sont peu connus en dehors de l'Islande car la plupart des documents islandais concernant le raid n'ont pas encore été traduits de manière systématique.

Les principaux documents islandais traitant du raid incluent *Reisubók séra Ólafs Egilssonar* (*Le carnet de voyage du révérend Ólafur Egilsson*), un récit de première personne écrit par le révérend, un des captifs islandais transportés à Alger, achevé vers 1628-29 (la date exacte est incertaine) après son retour d'Afrique du Nord en Islande; *Tyrkjaráns-Saga* (*La saga de raid turc*), un récit du raid et de ses séquelles compilé à partir d'une variété de témoignages, écrit par Björn Jónsson en 1642; et *Tyrkjaránið á Íslandi 1627* (*Le raid turc sur l'Islande en 1627*), une collection d'une variété de sources primaires sur le raid, publié en 1906-1909.<sup>1</sup>

Mis à part *Reisubók séra Ólafs Egilssonar*, qui n'a été traduit que récemment, aucun des documents islandais relatifs au raid de 1627 n'a encore été traduit adéquatement. En conséquence, il y a beaucoup de fausses

informations sur les détails du raid. Cela est particulièrement vrai pour le capitaine corsaire qui a mené le raid salétin, le renégat néerlandais nommé Murad Reis, également connu sous le nom de Jan Janszoon van Haarlem.

La biographie standard de Murad Reis raconte l'histoire du raid en Islande comme suit : Murad Reis a organisé et mené lui-même une expédition de trois navires en Islande, où il a pillé Reykjavík, capturant un total de 400 à 800 Islandais en tout et les emmenant à Alger pour les vendre en esclavage. Cette version de l'histoire est inexacte sur tous les points.

Selon les documents islandais, le raid comportait deux attaques distinctes. Le premier groupe de corsaires, de Salé, consistait en un seul navire, commandé par un renégat néerlandais nommé Murad Reis, qui est arrivé en Islande le 20 juin. Après quatre jours de pillage, en apprenant qu'il y avait des navires de guerre anglais dans la région,<sup>2</sup> ces corsaires salétins ont quitté la côte islandaise le 25 juin et ont pris la mer pour Salé, arrivant là le 30 juillet avec plusieurs dizaines de prisonniers, butin, et un navire danois qu'ils avaient détourné. Le deuxième groupe de corsaires, d'Alger, était composé de deux navires (plus tard rejoints par un troisième navire lors du raid), commandés par un renégat flamand que les sources islandaises appellent «ce déchiqueteur d'âmes nommé Morad Flaming». Ces corsaires sont arrivés en Islande le 5 juillet. Après deux semaines de pillage, ils embarquent pour Alger le 19 juillet, arrivant là autour du 16 août avec environ 400 prisonniers et butin.

Les sources islandaises indiquent que Murad Reis est parti de Salé et y est retourné avec ses captifs et son butin. *Tyrkjaráns-Saga*, un récit du raid et de ses séquelles compilé à partir d'une variété de témoignages, décrit l'arrivée des Islandais à Salé :

<sup>1</sup> *Reisubók séra Ólafs Egilssonar* a été publié dans *Lítil saga um herhlaup Tyrkjans á Íslandi árið 1627* (*Saga courte du raid turc sur l'Islande dans l'année 1627*) (Reykjavík : Hallvarður Hængsson og Hrærekur Hrólfsson, Prentað í prentsmiðju Íslands, 1852). Il a également été inclus dans *Tyrkjaránið á Íslandi 1627* (Þorkelsson, Jón, éditeur, *Tyrkjaránið á Íslandi 1627*, Reykjavík : Prentsmiðjan Gutenberg, 1906-1909). Une édition académique standard de *Reisubók séra Ólafs Egilssonar* a été publiée en 1969 (Sverrir Kristjánsson, éditeur, *Reisubók séra Ólafs Egilssonar*, Reykjavík : Almenna Bókafélagið, 1969). Une traduction en anglais de *Reisubók séra Ólafs Egilssonar* a été récemment publiée (Karl Smári Hreinsson et Adam Nichols, traducteurs et éditeurs, *The Travels of Reverend Ólafur Egilsson*, Washington DC : Catholic University of America Press, 2016). *Tyrkjaráns-Saga* a été publié au XIXe siècle (Jónsson, Björn, *Tyrkjaráns Saga*, Reykjavík : í Prentsmiðju Íslands, 1866). Il a également été inclus dans *Tyrkjaránið á Íslandi 1627*. Une traduction en anglais de *Tyrkjaráns-Saga* a été publiée il y a une décennie (*The Turkish Raid Saga*, Istanbul : Turkiye Sualti Arkeolojisi Vakfi, 2008), mais cette traduction est très peu fiable.

<sup>2</sup> À cette époque, les navires de guerre anglais se trouvaient dans les eaux islandaises pendant les mois d'été comme accompagnateurs protecteurs de la flotte de pêche anglaise.

Six semaines après le raid, ils arrivèrent à la barbarie turque, à la rade de la capitale de cette communauté turque appelée Salé, à 700 milles de l'Islande. C'était lundi, le trentième jour de juillet. Ils étaient là pendant deux jours parce que le surf était étonnamment grand, comme il est souvent en Islande, et personne du rivage n'est sorti à eux. Après ce temps, quelques hommes sont venus du rivage, et les pirates ont voulu entrer dans le port. Les captifs furent de nouveau rentrés dans la cale du navire et s'assirent là-bas avec deux Turcs qui les gardaient. L'amiral lui-même, se tenait sur le pont du navire, a donné des ordres, et personne ne parlait pendant que le navire était guidé au port. Quand le navire a gagné le port, ils ont tiré douze canons en célébration. Ensuite, ils sonnèrent triomphalement des trompettes et des cornemuses. Puis, les seigneurs de ce pays et leurs amis sortirent, et ils furent heureux quand ils virent les captifs. Après cela, les chrétiens ont été amenés à terre, le deuxième jour d'août, et conduits au château dans la ville de Salé (Jónsson, *Tyrkjaráns-Saga*, p. 19).

Le port de Salé était un havre de barre, fame pour le banc de sable qui obstruait l'embouchure de la rivière Bouregreg. Manifestement, les deux jours où les Islandais étaient à l'ancre ont été consacrés à attendre que les circonstances soient favorables pour traverser la barre afin qu'ils puissent atteindre les quais en amont. Le temps où « l'amiral lui-même, se tenait sur le pont du navire, a donné des ordres, et personne ne parlait pendant que le navire était guidé au port » aurait été la période passée naviguant le passage à travers la barre. Ainsi, non seulement le document islandais nomme explicitement la destination comme Salé, il décrit également l'endroit très précisément. Les consistances internes du récit islandais montrent clairement que cet « amiral » est bien Murad Reis. Donc, compte tenu de cette source, Murad Reis a amené ses prisonniers islandais à Salé et non à Alger.

Une autre source, *Les sources inédites de l'histoire du Maroc*, contient également la preuve que Murad Reis est retourné à Salé après le raid sur l'Islande—une lettre signée par Murad Reis lui-même.

Durant les années 1620, Murad Reis était l'amiral du port de Salé. Nous le savons grâce à de

nombreuses lettres trouvées dans *Les sources inédites*. Par exemple, une lettre de Moses Pallache adressée aux États-Généraux des Pays-Bas en date du 18 août 1624 dit : « Il est venu an çeste court le capitaine Morato Araïs de Salé, nomé autrement Jan Jansez van Harlem, et Sa Royalle Magesté [Moulay Zidan] luy a acordé la généralité de Salé pour la navigation » (Castries, *SIHM, 1<sup>er</sup> series, Pays-Bas, IV*, p. 10). En outre, une lettre des États-Généraux, en date du 15 février 1627, adressée au sultan marocain Moulay Zidan, se plaignant de la capture d'un navire hollandais par un corsaire salétin : « un vaisseau du dit Salé, dont était capitaine un certain Alrathe et qui appartenait pour une moitié à un certain Jan Jansz., de Harlem, amiral de Votre Majesté, et pour l'autre moitié à diverses personnes de Salé. » (Castries, *SIHM, 1<sup>er</sup> series, Pays-Bas, IV*, p. 149)

En tant qu'amiral, Murad Reis aurait été commandant général de tous les corsaires opérant à partir de Salé, mais il aurait aussi été le maître de port. Parmi ses multiples fonctions, il a servi comme une sorte de représentant non officiel du gouvernement néerlandais. Quand les États-Généraux avaient un problème, ils allaient fréquemment à lui pour de l'aide. En 1627, ils ont eu un tel problème : un navire marchand hollandais qui avait été pris par des corsaires salétins et pour lequel les États-Généraux réclamaient la restitution. Ils ont écrit à Murad Reis pour obtenir de l'aide. Il a répondu dans une lettre datée du 12 août 1627, envoyée de Salé aux États-Généraux à La Haye et reçue par eux le 16 octobre de cette année. La lettre commence comme suit : « La lettre des Vos Seigneuries du 16 février 1627 m'a été remise, le 11 août, par le capitaine Gilles Jacopsz., comme je viens d'une expédition en mer. »<sup>3</sup>

L'Islande était une possession du Danemark à cette époque. Parce que la couronne danoise n'a officiellement adopté le calendrier grégorien qu'en 1700, les Islandais du XVII<sup>e</sup> siècle auraient utilisé le calendrier julien. Les dates mentionnées par Murad Reis dans cette lettre sont cependant grégoriennes. La Haye, située dans la province de Hollande aux Pays-Bas, convertit au calendrier grégorien avec le reste de cette province (et la plupart, mais

3 Henry de Castries, *SIHM, 1er series, Pays-Bas, IV*, p. 169.

pas toutes, des provinces des Pays-Bas) en 1583. Par conséquent, la correspondance avec les États-Généraux aurait employé des dates grégoriennes. La date grégorienne du 11 août correspond à la date julienne du 1<sup>er</sup> août (dans *Tyrkjaráns-Saga*, c'était le jour où « quelques hommes sont venus du rivage » au navire attendant en dehors de la rade Salé), et la date grégorienne du 12 août correspond à la date julienne du 2 août (dans *Tyrkjaráns-Saga*, c'était le jour où les captifs islandais ont été apportés à terre). Donc, l'expédition en mer dont Murad Reis venait de revenir était clairement le raid sur l'Islande. De plus, il semble qu'il ait reçu la lettre des États-Généraux de l'un des partis qui était venu à bord de son navire le 11/1 août et qu'il ait écrit sa réponse lorsqu'il est arrivé à terre (avec les captifs islandais) le 12/2 août.

Il est bien évident, par conséquent, que Murad Reis n'a pas emmené ses captifs islandais à Alger.

Nous savons que plusieurs centaines d'Islandais ont été emmenés à Alger. *Tyrkjaráns-Saga* enregistre que 110 personnes ont été capturées dans les Fjords Est de l'Islande (Jónsson, *Tyrkjaráns-Saga*, p. 32). Selon le révérend Ólafur Egilsson, 242 personnes ont été enlevées de Heimaey, dans les îles Vestmann, par le même groupe de corsaires (Egilsson, *Reisubók séra Ólafs Egilssonar*, p. 63). Cela fait un total de 352 personnes—hommes, femmes, et enfants—prises captives par les corsaires algériens. Le nombre total était tout à fait probablement plus grand que cela. Dans une lettre écrite d'Alger en 1631, Guttormur Hallsson, un des Islandais asservis, affirme que « un total de 400 personnes islandaises » ont été capturées et amenées à Alger (Egilsson, *Reisubók séra Ólafs Egilssonar*, p. 146). Ces prisonniers islandais ont été vendus comme esclaves à Alger. Nous avons le témoignage du révérend Ólafur quant à leur arrivée : « Le 16 ou le 17 août, nous sommes arrivés à Alger, le lieu où vivaient nos ravisseurs. Tout de suite après que l'ancre ait touché le fond, nous, les gens qui avaient été capturés, ont été mis sur terre dans une grande hâte » (Egilsson, *Reisubók séra Ólafs Egilssonar*, p. 67). Le révérend, cependant, ne dit pas un mot sur qui était le capitaine de ces corsaires algériens.

Il semble y avoir plusieurs raisons pour lesquelles les gens supposent que Murad Reis était le capitaine des corsaires algériens et qu'il transportait les captifs islandais à Alger. Premièrement, peu de personnes ont eu accès aux documents islandais, et les détails fournis par ces documents n'ont pas été largement disponibles. Deuxièmement, Murad Reis est un capitaine pirate bien connu. Morad Flaming (le « déchiporteur d'âmes » dont les sources islandaises déclarent avoir mené les corsaires algériens) est un homme dont personne n'a entendu parler aujourd'hui. Il est trop facile de donner au plus célèbre Murad Reis le crédit pour quelque chose qu'il n'a pas fait, et efface ainsi le nom, et les actes, de Morad Flaming. Troisièmement, seulement quelques années après le raid d'Islande, Murad Reis a amené des captifs à Alger—sans aucun doute. Au cours de l'été 1631, il a mené un raid sur Baltimore, en Irlande, capturant plus de 100 personnes—hommes, femmes, et enfants—qu'il a vendus (avec d'autres captifs pris pendant le même voyage) sur le marché des esclaves à Alger. Sur ceci, nous avons le témoignage du Père Dan, auteur d'*Histoire de Barbarie* :

En l'an 1631, Morat Raïs, renégat Flamand, alla jusqu'en Angleterre, & d'Angleterre en Irlande; où étant abordé sur le soir, il fit mettre dans des chaloupes environ deux cents soldats qui descendirent dans un petit hameau, nommé Batinor [Baltimore], où ils surprirent plusieurs pêcheurs qui demeuraient en cette île. Là même ils enlevèrent deux cent trente-sept personnes, hommes, femmes, & enfants, jusqu'à ceux du berceau. Cela fait, ils les menèrent en Alger, où ce fut une chose pitoyable de les voir exposer en vente : car alors on sépara les femmes d'avec les maris ; & les enfants d'avec les pères : alors dis-je, l'on vendit le mari d'un côté, & la femme de l'autre, en lui arrachant sa fille d'entre les bras, sans espérance de se revoir jamais plus. Je l'ai ainsi appris dans Alger de plusieurs esclaves de ce nombre, qui m'assureraient qu'il n'y avait point de chrétien qui ne fondît en larmes & qui n'eût un extrême regret de voir tant d'honnêtes filles, & tant de femmes de bien abandonnées à la brutalité de ces Barbares. (Dan, *Histoire de Barbarie*, p. 313)<sup>4</sup>

4 J'ai modernisé l'orthographe dans les citations d'*Histoire de Barbarie*.

La croyance générale semble être la suivante : parce que Murad Reis a vendu ses captifs irlandais à Alger en 1631, il devait résider à Alger à cette époque et y habitait depuis des années. Donc, il doit avoir été le chef du piratage algérien sur l'Islande et doit avoir vendu ses prisonniers islandais à Alger en 1627.<sup>5</sup>

On croit aussi que quelque temps après avoir vendu les prisonniers irlandais, Murad Reis est passé d'Alger à Tripoli. Le déplacement à Tripoli est basé sur une anecdote rapportée par le père Dan :

Que si cette ville [Tripoli] n'était si proche de Malte, qui est vis-à-vis d'elle, & la regarde de midi à Tramontane ; & si ces valeureux Chevaliers qui tiennent la mer, ne réprimaient point la violence de ces corsaires, ils feraient assurément beaucoup plus de mal ; mais ils s'opposent si bien à leurs courses, qu'ils les empêchent de réussir, & leur prennent souvent, non seulement des vaisseaux, mais ceux aussi qui s'en disent maîtres ; témoin Morat Flaman, un des grands pirates qu'on ait vu sur la mer Méditerranée, les ruses duquel n'empêchèrent point qu'il fut pris un peu après qu'il se fut retiré d'Alger à Tripoli.<sup>6</sup>

Le « Morat Flaman » du père Dan est généralement considéré comme Murad Reis. La raison semble être la suivante : les noms « Morat » et « Murad » sont semblables,<sup>7</sup> et, comme le mot « Flaman » était généralement utilisé au XVIIe siècle pour désigner des résidents des Pays-Bas, « Morat Flaman » devait se référer à Murad Reis, le renégat néerlandais (flamand), qui était certainement « un des grands pirates qu'on ait vu sur la mer Méditerranée ». Cependant, comme nous l'avons vu ci-dessus dans une partie antérieure

5 En fait, Murad Reis opérait de Salé pendant cette période de sa carrière. Cependant, à l'été de 1631, Sidi el-Ayachi, le marabout qui commandait Salé-le-Vieux, sur la rive droite du Bouregreg, assiégeait Salé-le-Neuf, sur la rive gauche. Ses canons commandaient l'entrée du port, empêchant les navires d'entrer ou de partir, à moins qu'il ne le permette. Compte tenu de cette situation, Murad Reis a sans doute considéré qu'il était moins risqué d'aller à Alger pour vendre ses captifs.

6 Pierre Dan, *Histoire de Barbarie*, p. 254.

7 « Murad » (aussi écrit parfois « Murat » ou « Morad » ou « Morat ») était un nom arabe/turc signifiant souhait, désir, envie ou but. C'était un nom commun pour les renégats européens à prendre quand ils se sont convertis en islam.

d'Historie de Barbarie, le Père Dan se réfère à Murad Reis comme « Morat Raïs, renégat Flamand ». Pourquoi se référerait-il au même homme par le nouveau nom de « Morat Flaman » ? Il semble bien se référer à deux hommes différents.

Nous ne devons pas compter uniquement sur les interprétations du témoignage du père Dan pour déterminer qui était « Morat Flaman ». Il existe également deux sources de preuves qui appuient la conclusion que Murad Reis et « Morat Flaman » sont des hommes différents.

La première source est Cornelis Pijnacker, un académicien néerlandais qui a été envoyé deux fois par les États-Généraux des Pays-Bas comme un représentant spécial à Alger et à Tunis dans les années 1620 et qui a écrit un compte rendu détaillé de ses expériences. Pijnacker inclut dans son récit un chapitre intitulé « Namen ende qualiteiten van den voornaamste raisen, dat is schepschapitainen, die tot mijnen tijts, anno 1625 ende '26 in leven waeren » (« Noms et qualités des premiers « raisen », c'est-à-dire capitaines de navires, qui étaient vivants en 1625 et '26 pendant mon séjour là-bas »). Ce chapitre se compose d'une liste contenant les noms d'une soixantaine de capitaines corsaires basés à Alger en 1625-26. On y trouve « Murate Flamengo van Antwerpen, renegaet » (« Murate flamenco, renégat d'Anvers » (Pijnacker, *Historysch verhael*, p. 87).

Ce « Murate Flamengo », opérant à partir d'Alger en 1625-26, semble être le « Morad Flaming » auquel les sources islandaises se référaient. Il semble aussi être le « Morat Flaman » du père Dan. L'orthographe peut être légèrement différente, mais les trois versions du nom-« Murate Flamengo », « Morad Flaming » et « Morat Flaman »- sont évidemment les mêmes. Bien que son nom ne soit pas bien connu à présent, Murate Flamengo a clairement été un capitaine corsaire brillant de son époque. Il est, après tout, inclus dans une liste des « premiers » capitaines corsaires d'Alger. Être le chef du raid algérien en Islande aurait encore renforcé sa notoriété—le rendant « un des grands pirates qu'on ait vu sur la mer Méditerranée ». Il ne semble pas nécessaire de travailler inutilement à interpréter le « Morat Flaman » du père Dan

comme signifiant « Murad Reis » lorsqu'il y a une explication plus simple.

La liste de Pijnacker des capitaines de navires « premiers » ne comprend pas Murad Reis. Cela en soi est la preuve que Murad Reis n'était pas basé à Alger à cette époque. Il aurait pu rentrer à Alger en 1627, après la sortie de Pijnacker en 1626, mais cela paraît très improbable, car il existe une seconde source de preuves qui place Murad Reis au Maroc à cette période : Les sources inédites de l'histoire du Maroc.

Un marchand anglais a rencontré Murad Reis, qu'il appelait « Morat Ariaz », en 1638 à Safi, au Maroc. Ce marchand a écrit un rapport sur ses expériences au Maroc dans lequel il présente une brève biographie de Murad Reis/Morat Ariaz :

Il est un Flamand. Son nom chrétien était John Barber. Il avait été un marchand à Lanzarote et a été asservi par des pirates d'Alger qui ont attaqué l'île il y a environ vingt-cinq ans. Peu de temps après sa captivité, il a renoncé à sa foi. Il a obtenu sa liberté et est venu à Salé où, accueilli par les habitants de la ville, il a rapidement augmenté dans leur estime en raison des nombreux prix qu'il a pris. Ils l'ont fait amiral de leur flotte, un poste qu'il occupait depuis longtemps, à leur enrichissement et au grand détriment des marchands chrétiens. (de Cenival, *SIHM, 1<sup>er</sup> series, Angleterre, III*, p. 485-86)

Le marchand anglais ajoute alors ce qui suit :

Il y a environ sept ans, après être arrivé à Safi, à l'époque de Muley Looley [Moulay al-Walid, régna 1631-1636], il était, entre demande et commandement, induit à le servir. Le Sultan l'a honoré avec une de ses femmes en mariage et lui a accordé un casting de Berbères pour gouverner près de Welladee [Oualidia]... [Le Sultan] fit construire un château là et arrangé pour Morat commander une garnison de soldats, et ainsi il continue maintenant dans le service et la faveur de Mulet Mahamet Sheck [Moulay Mohammed ech-Cheikh es-Seghir, régna 1636-1655]. (de Cenival, *SIHM, 1<sup>er</sup> series, Angleterre, III*, p. 486)

Deux choses sont importantes à propos de cette lettre du marchand anglais. D'abord, la biographie qu'il fournit montre clairement que c'est bien Murad Reis (alias Jan Jansoon van Haarlem) qu'il a rencontré, puisque les événements qu'il décrit coïncident précisément avec les événements connus de la vie de Murad Reis. Deuxièmement, il précise que « Morat Ariaz » avait été gouverneur du château de « Welladee » pendant sept ans. Étant donné que le rapport a été écrit en 1638, cela signifie que Murad Reis résidait à Safi/Oualidia depuis 1631. Cela précise également qu'après avoir vendu ses prisonniers irlandais à Alger, Murad Reis est retourné au Maroc. De plus, s'il résidait à Welladee/Oualidia (avec une épouse) depuis 1631, il n'aurait pas pu résider à Alger et n'aurait pas pu résider à Tripoli pendant ces années et il n'a jamais été capturé par les chevaliers de Malte près de cette ville.

\*\*\*

Contrairement à la biographie standard de cette partie de la vie de Murad Reis, les documents de première source montrent clairement ce qui suit : Murad Reis n'était pas le seul cerveau du raid islandais ; il n'était pas le capitaine corsaire qui a amené les 400 prisonniers islandais à Alger ; il ne s'est pas réinstallé à Alger ;<sup>8</sup> il ne s'est pas déplacé à Tripoli ; et il n'a jamais été capturé par les chevaliers de Malte.

\*\*\*

Les erreurs qui se sont glissées dans la biographie standard de Murad Reis sont un rappel salutaire de l'importance de toujours se référer à des documents de source primaire lors de la reconstruction des événements historiques. Ils sont aussi un rappel de l'importance de l'accès à ces documents. L'absence de documents islandais traduits a empêché les chercheurs non islandais d'accéder aux détails du raid sur l'Islande en 1627, de sorte qu'ils n'avaient aucun moyen de vérifier les détails des événements du raid, ni de cette partie de la vie de Murad Reis.

<sup>8</sup> Murad Reis était en effet un capitaine de corsaire à Alger, mais c'était au cours d'une période antérieure de sa carrière. Il était seulement à Alger de 1618 à 1622-23 environ.

La grande utilité d'une œuvre comme *Les sources inédites de l'histoire du Maroc* est qu'elle fournit une solution au problème de l'accès. Henry de Castries lui-même a écrit que son ambition était de « réunir dans un vaste ensemble disposé pour l'étude tous les documents concernant l'histoire de Maroc... et de créer ainsi un instrument de travail aussi complet que possible » (Castries, *SIHM, 1<sup>er</sup> series, France, I*, p. vi.). Il a clairement réalisé cette ambition. *Les sources inédites* fournissent un accès facile à un large éventail de sources primaires et permettent ainsi aux chercheurs de localiser facilement les détails dont ils ont besoin pour vérifier directement les événements de l'histoire. Utilisé conjointement avec d'autres sources, comme les documents islandais traduits, *Les sources inédites* simplifient considérablement une tâche comme la correction d'erreurs dans la biographie standard de Murad Reis.

Si Henry de Castries pouvait être ici aujourd'hui, il serait sans doute très satisfait que son travail sur le Maroc pourrait être utilisé pour vérifier les événements impliquant l'Islande, un renégat néerlandais, et les villes d'Alger et Tripoli. Car c'est sûrement pour cela, précisément, pour permettre aux chercheurs d'établir avec précision des événements historiques basés sur l'étude des sources primaires qu'il a consacré tant d'années à l'élaboration des *Sources inédites de l'histoire du Maroc*.

## Références :

- CASTRIES, Henry de (ed.) (1913). *Les sources inédites de l'histoire de Maroc, première series, dynastie saadienne : archives et bibliothèques de France, tome I*, Paris, Ernest Laroux.
- CASTRIES, Henry de (ed.) (1913). *Les sources inédites de l'histoire de Maroc, première series, dynastie saadienne: archives et bibliothèques des Pays-Bas, tome IV*, Paris, Ernest Laroux.
- CENIVAL, Pierre de, et Philippe de GOSSÉ BRISSAC (eds.) (1936). *Les sources inédites de l'histoire de Maroc, première series, dynastie saadienne: archives et bibliothèques d'Angleterre, tome III*, Paris, Paul Geuthner
- DAN, Pierre (1649, réimpression 2013). *Histoire de Barbarie et de ses corsairs, des royaumes, & des villes d'Alger, de Tunis, de Salé, & de Tripoli*, New Delhi, Isha Books.
- EGILSSON, Ólafur (1628, réimpression 1969). *Reisubók séra Ólafs Egilssonar*, Sverrir Kristjánsson (ed.), Reykjavík : Almenna Bókafélagið.
- JÓNSSON, Björn (1642, réimpression 1866). *Tyrkjaráns-Saga*, Reykjavík, í Prentsmiðju Íslands.
- PIJNACKER, Cornelis (1627, réimpression 1975). *Historysch verhael van den steden Thunes, Algiers ende andere steden in Barbarien gelegen*, G. S. van Krieken (ed.), La Haye: Martinus Nijhoff.
- ÞORKESSON, Jón (ed.) (1906-1909). *Tyrkjaránið á Íslandi 1627*, Reykjavík, Prentsmiðjan Gutenberg.





Hamid TRIKI (Historien, Maroc)

## A propos de l'étude d'Henry de Castries sur les Sept Saints Patrons de Marrakech

L'article consacré par le Comte Henry de Castries aux Sept saints patrons de Marrakech est sans conteste une œuvre pionnière sur le sujet, en langue française. A ce titre, et eu égard aux sources hagiographiques et historiques accessibles en 1924 quand il entreprit la rédaction de l'article, on lui sait gré d'avoir largement déblayé le champ d'investigation et dégagé les considérations générales qui, de son point de vue, méritaient d'être retenues. Nous reviendrons sur ce dernier aspect qui appelle un élargissement sur d'autres horizons, d'autres sources. Présentons auparavant les approches de l'auteur et son principal objectif<sup>1</sup>.

En premier lieu :

- Le pouvoir d'intercession des saints du Maghreb et les attentes espérées qu'il juge ainsi :

*« Si le ouali renonçait au monde [...] c'était pour retrouver dans l'autre vie des jouissances matérielles au centuple »* (p. 218).

*« Le merveilleux tient la première place [dans les] récits dépassant pour l'in vraisemblable notre Légende Dorée [...], mais d'une lecture insipide »* (p. 251).

- Les réactions des Fuqaha sunnites au culte des saints qualifiés par eux d'« imposteurs, blasphémateurs ».
- Le mouvement wahhabite déclenché en Arabie à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle contre le culte des saints aux mausolées, réaction qui, selon l'auteur, « ne pouvait réussir au Maroc ».
- Le pèlerinage des Sept Saints des Regraga plus ancien que celui de Marrakech et sa récupération par le pouvoir en faveur de cette ville.

La seconde partie de l'article est consacrée au *Dawr* de *Seb'atou Rijal* établi par le savant

marocain Abû el-Hasan el-Yûsî lors de son séjour à Marrakech et à la demande du sultan Moulay Ismâ'îl qui l'a chargé du choix des sept saints et de l'organisation du *Dawr*, soit de l'itinéraire de la *ziâra* à suivre par les pèlerins au cours de la semaine du Mawlid. L'auteur développe ensuite les biographies des sept saints élus d'après les sources arabes alors à sa portée et plus ou moins contemporaines de l'évènement. Il définit, au passage, l'objectif de son approche :

*« Mon but, écrit-il, beaucoup plus modeste, est précisément de faire des coupes sombres dans ces volumineux recueils où l'apologétique tient la première place et la poésie la seconde, et où sont laissés de côté les faits ayant un intérêt historique, les seuls que je retiendrais »* (p. 264).

### Le paradis était-il le seul but du saint ?

Tel qu'il est délimité, ce but appelle certaines réserves si l'on se réfère à l'enseignement des sûffis, particulièrement dans le contexte culturel maghrébo-andalusi du XII<sup>ème</sup> siècle quand apparut en force à Marrakech le courant des ascètes parmi lesquels figurent les premières figures intégrées plus tard dans le *Dawr*<sup>2</sup>.

Il est, bien entendu, vrai que les rites populaires retenus par l'auteur sont largement attestés

<sup>1</sup> Henry de Castries : « *Les sept patrons de Marrakech* », *Hespéris*, t. IV, 1924 - 3<sup>ème</sup> trimestre, pp. 245-303 (58 pages). Communication au « Colloque International : Henry de Castries et le Maroc », Rabat, 10-11 mai 2017.

<sup>2</sup> Sur ce courant la source essentielle demeure *Kitâb Tashawwuf ilâ Rijâl at-Tasawwuf* d'Ibn az-Zayyât at-Tâdilî (m. 617 H. / 1220), Rabat, 1984, édition critique remarquablement annotée par Ahmed Toufiq, et la traduction par Maurice de Fenoyl, *Regards sur le temps des soufis. Vies des saints du sud marocain des V<sup>ème</sup>, VI<sup>ème</sup>, VII<sup>ème</sup> siècles de l'Hégire*, Edition EDDIF, Ed. UNESCO, 1995. Plus de 277 biographies de saints en majorité du XII<sup>ème</sup> siècle dont environ 40 installés à Marrakech dans le secteur oriental appelé « *Al-Jânîb ash-Sharqî* », alors zone de concentration des artisans et d'action des ascètes « sanctifiés » plus tard par la voix populaire. Il est à remarquer que Henry de Castries a eu connaissance de cet ouvrage mais n'a pas eu l'opportunité de l'explorer comme il souhaitait du fait que le manuscrit n'était pas alors aisément consultable, ou parce qu'il a délibérément décidé d'exclure de son étude le merveilleux et les prodiges attribués aux saints.

dans les écrits hagiographiques et les croyances oralement transmises encore vivaces de nos jours ; mais il est aussi vrai que l'enseignement des sùfis situé à d'autres niveaux demeure à l'origine des courants du phénomène de la sainteté. Ainsi en fut-il de la question des «jouissances matérielles» jugées comme une quête exclusive de la récompense dans l'Au-delà. La réponse est dans cette réplique incisive d'Ibn Sab'în (début du XIIIème siècle) destinée à un aspirant sollicitant d'être accepté comme disciple : « Si c'est Dieu que tu cherches et non son paradis, alors je t'accepte ». On pourrait objecter que cette condition est exigée par le sufi excentrique que fut Ibn Sab'în, n'était que d'autres, avant et après lui n'aient usé du même argument. Ainsi en était-il du sufi andalusi Ibn Masarra auquel on attribue cette recommandation au disciple :

*« Ô toi, serviteur de Dieu ! Saches que ton engagement dans la vie ici-bas est plus salutaire que tes dévotions en vue de l'Au-delà ».*

C'est, pensons-nous, dans ce cadre qu'il convient de situer les préoccupations des premiers sùfis à Marrakech au XIIème siècle, dont Sidi Yûsuf b. Ali et Abû-l-'Abbâs Sabtî. On reviendra sur le cas particulier du qâdî Ayyâd.

En insistant sur la quête exclusive du paradis et des « jouissances matérielles » recherchées par les saints, l'auteur a été amené à négliger d'autres objectifs que se donnaient ces mêmes saints à l'égard de la communauté.

D'autre part, rejeter systématiquement le merveilleux dans les manifestations de la sainteté par les *Karâmat* conduit à amputer le phénomène de la part de l'imaginaire que l'historien ne saurait balayer d'un coup. Cependant, pour atténuer le jugement de l'auteur, il y a lieu de rappeler qu'au moment où il écrivait, l'emprise du positivisme, encore en vogue, ne permettait pas d'accorder au merveilleux et à l'imaginaire la place qui leur revient dans toute approche de pareil sujet ; mais si l'on s'avise de tenir compte de cette approche chez les intellectuels marocains de formation traditionnelle, on découvre qu'elle n'a jamais été hors de leurs préoccupations. Pensons à feu Mohamed el- Mokhtar Soussi, ce grand homme de lettres qui écrivait au cours des années 1940 et qui a enregistré cette

confiance en préambule à sa monumentale œuvre « Al-Ma'sûl » :

*« Je suis fils de zaouïa, écrit-il, et tel que je suis, je crois aux Karâmat ; mais je dis que le regard de l'écrivain doit être comme l'objectif de l'appareil de photographie qui capte tout ce qui se trouve dans son champ, car ceci servira à l'historien, au sociologue et à bien d'autres chercheurs ».*

Ainsi formulée, cette remarque est d'autant plus intéressante qu'elle émane de la plume d'un intellectuel marocain de culture arabo-amazighe ancrée dans le territoire du Souss et du Maroc en général.

Ces précisions complémentaires ont tendu à élargir le champ d'investigation de Henry de Castries. Il demeure que d'autres horizons, concernant l'engagement des saints au sein de la société, méritent une attention particulière. Nous évoquerons, à titre d'exemples, certaines actions où interviennent notamment quelques saints choisis parmi les sept patrons.

### **Saints au service de la communauté**

Loin d'être des anachorètes confinés dans leurs ermitages, les saints se mettaient constamment au service de la communauté. Ils exhortaient aussi au travail manuel considéré comme une dévotion, suivant en cela la recommandation de leurs maîtres spirituels.

Concernant le Maghreb, dans ces domaines, c'est Abû-l-Hasan Châdilî (XIIème-XIIIème siècle) qui a balisé la voie des disciples à ce propos :

*« Que la navette de chacun de vous lui tienne lieu de chapelet, ou bien qu'il fasse articuler ses doigts en pratiquant la couture ou encore en tressant des objets de vannerie »* (cité d'après son enseignement rapporté par son disciple Abû-l-Abbas al-Murcî).

Le stade qui suit dans l'initiation exige que le dévot s'engage, après sa retraite méditative, à quitter son isolement quand une voix intérieure lui intime l'ordre suivant :

*« Quitte ta retraite pour que les gens profitent de tes services ».*

C'est le cas de Châdilî lui-même et de Sidi ben

Slimân el-Jâzouli<sup>3</sup>, le quatrième saint patron dans l'itinéraire du pèlerinage.

Au-delà de l'exhortation au travail, les saints, en se mettant au service de la société, agissaient dans d'autres domaines : celui de l'éducation et de l'enseignement, du respect de l'environnement, de l'assistance aux malades et aux indigents, des secours en temps de famine et d'épidémie, de la mise en valeur des terres désertées, du soutien aux populations à la merci d'un pouvoir tyrannique et de ses exactions fiscales, etc<sup>4</sup>.

Cette exhortation au travail a trouvé son application à grande échelle au début du XVI<sup>e</sup> siècle. A cette époque le Maroc était en proie à la désolation à cause d'une série de famines et de pestes<sup>5</sup>. C'est alors que Abdallah el-Ghazouani, le sixième saint de Sab'atou Rijâl, a entrepris son œuvre de défrichement à Tamesloht où il a installé son disciple Moulay Abdallah ben Hsayn. Il lui assigna la charge d'y « *vivifier la terre* », de remettre en état les khettaras abandonnées et d'organiser un travail collectif.

Un texte contemporain de ce labeur<sup>6</sup>, transmis d'après le propre fils de Moulay Abdallah ben Hsayn, rapporte ce dialogue entre el-Ghazouani et son disciple au moment de l'installation à Tamesloht :

« - *Abdallah, c'est ici que tu dois établir ta demeure, tu rendras, grâce à Dieu, ce pays prospère. Arrête-toi ici avec tes gens et tes enfants* ».

« - *Maître, demanda mon père, de quel pouvoir suis-je investi ?* »

« *Dieu, dit-il, te donne tout pouvoir sur les oiseaux nuisibles [...] et tu auras le pouvoir de faire enfanter la femme stérile qui mangera*

*les aliments que ta main aura touchés. Reste ici ! Dieu se servira de toi pour combler les habitants de bienfaits.* »

Le fils poursuit sa narration :

« *Nous campâmes à Tamesloht, la terre était inculte, déserte et inhabitée...* »

Depuis, Tamesloht est devenue l'oasis verdoyante que nous connaissons aujourd'hui.

Il est d'autres domaines où s'exerçait l'action des saints en application des recommandations des sùfis : celui de « l'usage philanthropique » par El-It'âm<sup>7</sup> et les secours apportés en périodes de famine et de peste.

*El-It'âm*, qualifié de régime de la « *Table ouverte* » dans le cadre des zaouias, à partir du XV<sup>e</sup> siècle, est une pratique qui remonte, au Maroc, au moins au XII<sup>e</sup> siècle. Le corpus hagiographique de Ibn Azzayyât Tâdilî attribue ce propos à Abd-el-Aziz Tounsi, ascète et faqih résident à Aghmat : « *Nous avons longtemps cherché la voie du salut et nous l'avons enfin trouvée dans le don de la nourriture* »<sup>8</sup>. Faut-il préciser que c'est en connaissance de cause que ce saint personnage aurait opté pour *El-It'âm*, ayant lui-même éprouvé la faim par la pratique d'un jeûne extrêmement long et dur ? Plus tard, *El-It'âm* a été institutionnalisé au cours du XV<sup>e</sup> siècle dans le cadre des préoccupations des fondateurs de la zaouia Jazouliya où un disciple de Sidi ben Slimân el-Jazouli était spécialement chargé de la table ouverte aux adeptes. A Marrakech, Abû 'Amr el-Qastallî (m. en 1562), affilié à la Jazouliya, a mis son importante fortune à la disposition de *l'It'âm*, et servait curieusement des plats spéciaux en fonction du rang social des assistants<sup>9</sup>.

Au sujet des secours apportés en période de famine, nul besoin de s'arrêter sur le cas fort bien connu de Sidi bel Abbâs<sup>10</sup>.

3 Mohamed el-Mahdi el-Fasi (XVII<sup>e</sup> siècle), *Mumti' el-Asma' fi Dhikr el-Jâzuli wa Tebba'*, édition de 1994, p. 25.

4 Sur ces aspects, cf. l'article de Halima Farhat et Hamid Triki, « Hagiographie et histoire au Maroc médiéval », *Hesperis-Tamuda*, vol ; XXIV, 1986, pp. 17-51.

5 Bernard Rosenberger et Hamid Triki, « Famines et pestes au Maroc aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles », *Hesperis-Tamuda*, vol. XIV, fasc. Unique, 1973, pp. 109-175 et vol. XV, fasc. Unique, 1974, pp. 5-103.

6 Ibn 'Askar, *Dawhat en-Nâshir*, éd. De M. Hijji, Rabat, 1976, pp. 104-105, biographie de Moulay Abdallah b. Hsayn. Pour Tamesloht, cf. Paul Pascon, *Le Haouz de Marrakech*, Rabat-Tanger, 1977, t. I, et les documents d'archive du XVI<sup>e</sup> siècle annexes.

7 Sur cette question cf. Halima Farhat, « Frugalité soufie et banquets des zaouias. L'éclairage des sources hagiographiques », in : *Médiévales* 33, Cultures et nourritures de l'Occident musulman, Essais dédiés à Bernard Rosenberger, Paris, 1997, pp. 69-79.

8 *Kitâb Tashawwuf*, op. cit., biographie de Tounsi.

9 Ibn 'Askar, op. cit., p. 108.

10 Cf. Halima Farhat et Hamid Triki, « Abou Abbas Sebti, Saint Patron de Marrakech », in : *Mémorial du Maroc*, vol. 2, éd. Nord Organisation, 1982, pp. 276-283.

Les domaines d'action des saints étant ainsi clarifiés, nous pouvons enfin aborder la question proprement dite de l'organisation du Dawr.

## L'institution du Dawr entre le sultan et le faqih

Il faut signaler, en premier lieu, que le Dawr organisé sous le règne de Moulay Ismâ'îl est une innovation, car il n'existait pas de cette façon à Marrakech à l'époque des Sa'adiens. El-Ifrâni, l'historien par excellence de cette dynastie à laquelle il a consacré son ouvrage *Nuzhat el-Hâdî*, rédigé sous le règne de Moulay Ismâ'îl, a malicieusement inséré cette remarque à propos du Dawr : « Et ceci, écrit-il, n'existait pas au temps des Chorfa sa'adiens »<sup>11</sup>. Cette phrase n'a pas échappé à l'attention de Henry de Castries qui a par ailleurs réservé un long développement à la question problématique des Sept saints des Regraga considérés comme un antécédent récupéré en faveur de Marrakech. L'hypothèse, tentante en soi, n'est étayée par aucun document fiable et le culte du chiffre « 7 » est bien plus ancré aux profondeurs des croyances, en général ; or il existe au Maroc d'autres sept saints dont les Oulad Ben Zmerro à Safi, d'origine juive, objet d'un culte judéo-musulman. S'il faut à tout prix chercher une hypothèse, pourquoi alors ne pas se référer à la relation conflictuelle entre Moulay Ismâ'îl et la ville de Marrakech qui a mis du temps à reconnaître son autorité ?

Venons-en maintenant à la relation entre Moulay Ismâ'îl et le Cheikh el-Yûsî.

Nous avons signalé que les sources hagiographiques disponibles au moment où Henry de Castries a entrepris la rédaction de son article ont été amplement exploitées quant aux biographies des saints élus.

Il faudrait cependant rappeler qu'entre le faqih et le sultan la relation n'était pas au beau fixe. On sait que el-Yûsî avait eu l'audace d'adresser à Moulay Ismâ'îl une épître très franche à propos de l'emploi des deniers de la communauté à des fins non conformes au principe islamique de la justice et de l'équité. La tension s'est

nécessairement exaspérée à cause de cette remarque dans l'épître : « *Si nous sommes indignes de nous ériger en conseiller, nous osons espérer que notre seigneur est, pour sa part, plus digne d'être conseillé* »<sup>12</sup>. Concernant directement le Dawr, il y a lieu d'avancer qu'el-Yûsî n'a pas accepté de gaîté de cœur de l'organiser. Sa perplexité entre l'obéissance impérative à un potentat et sa considération consciencieuse de l'éthique islamique l'ont poussé à composer deux différents poèmes sur le sujet : celui où il décrit l'ordre « obligatoire à suivre exclusivement dans l'itinéraire officiel ». Dans le deuxième poème il invite les fidèles à effectuer le pèlerinage à tous les saints de la cité et nomme expressément Ibn al-Arif (XII<sup>ème</sup> siècle) et Ibn el-Bennâ, entre autres.

Notons que cette question de suivre ou non un ordre obligatoire a donné lieu à d'interminables discussions dans les ouvrages hagiographiques postérieurs à l'institution des Sept patrons. Un écho de cette controverse se répercute dans l'article de Henry de Castries qui cite Ibn el-Muwwaqit, lequel est catégoriquement pour l'ordre établi « parce qu'ils [les Sept Saints] étaient comme les états (Awtâd) »<sup>13</sup>. Le problème s'est posé à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle sous le règne de Moulay Slimane pour ses réticences à propos des rites des zaouias. C'était pendant une phase de sécheresse suivie d'une famine. Les processions rogatoires étant restées sans effet, on rapporte que la cause réside dans l'inversion de l'ordre à la demande du sultan qui fut amené à revenir sur sa décision. C'est alors que... la pluie tomba.

Nul doute que Henry de Castries a consacré aux Sept saints une biographie fort consistante. Pour une approche plus aisée de la lecture du Dawr, nous joignons un tableau complémentaire (Tab. 1) essentiellement centré sur leurs œuvres et illustré par un plan qui s'inspire du sien (Fig. 1). Ce tableau appelle certaines réserves quant au choix de sept. Dans ce sens, ce n'est pas gratuitement que el-Yûsî ait nommé, dans son deuxième poème, Ibn el-Arif et Ibn el-Bennâ.

Ibn el-Arif est un sûfi d'Almeria convoqué à Marrakech sur ordre de l'émir almoravide Ali

11 El Oufârni, Mohamed Essegghir, *Nuzhat el-Hâdi*, trad. O. Houdas, Paris, 1889 (à l'Index). Il est à noter que Al-Ifrâni a rédigé sa chronique entre 1721 et 1725, à la fin du règne de Moulay Ismâ'îl.

12 Nâcirî, *Istiqsâ*, arabe, éd. Dar el-Kitâb, 1956, t. VII, pp. 82-86.

13 Phrase traduite par Henry de Castries, p. 218, d'après Ibn el-Muwwaqit, Mohamed, *Es-Sa'âda el-Abadiya*, éd. lithographique, Fès, 1293 H., vol. I, pp. 24-25.

b. Yûsuf pour le garder à vue. Le pouvoir était alors inquiété par sa large audience publique et ses nombreux disciples. Cela n'a pas empêché Tâdilî de lui consacrer dans le Tashawwuf une importante biographie où il est traité au même titre que les autres saints. D'autre part, il semble avoir été, de son vivant, objet de vénération par la population, si l'on ajoute foi à une tradition locale oralement transmise. Il aurait donc été légitime de le choisir parmi les Sept, et ce d'autant plus que les artisans de Marrakech le vénèrent en tant que saint patron. Est-ce pour ses idées suspectes aux yeux du pouvoir almoravide qu'il fut écarté ? Pourtant, les Mérinides l'ont réhabilité comme en témoigne la belle stèle funéraire de son lieu de sépulture<sup>14</sup> où il est qualifié de *Qutb el-Aqtâb* (le Pôle des Pôles).

Pour Ibn el-Bennâ (mort et enterré à Marrakech en 1321), el-Yûsî précise, dans le deuxième poème cité, que le pèlerin doit visiter son «Maqâm» avant de poursuivre son chemin à la tombe du qâdî Ayyâd. Cette précision renvoie probablement au regret d'el-Yûsî de n'avoir pas intégré ce savant mathématicien et astronome qui fut également un sûfî. Au milieu du XIV<sup>ème</sup> siècle, Ibn Qunfud donne de lui une biographie qui attire l'attention sur son élégance et le remarquable confort où il vivait<sup>15</sup>, ce qui n'est pas sans nous rappeler cette réflexion de Châdilî: « *Cette voie [des sûfîs] n'est pas celle de la Rahbaniya ni celle de la consommation de l'orge et du son...* »<sup>16</sup>.

Les deux sûfîs, Ibn el-Arif et Ibn el-Bennâ, auraient pu, oserons-nous avancer, être élus comme saints patrons, à la place du qâdî Ayyâd et de l'Imâm Souhaylî, pour la raison fondamentale suivante : aucun de ces derniers ne figure dans le corpus de Tâdilî, source hagiographique contemporaine exhaustive sur la question. Avant leur élection sur instigation de Moulay Isma'îl, concrétisée par el-Yûsî, ils figuraient dans les anthologies des faqîhs et des hommes de lettres, ce qui ne signifie point qu'ils n'étaient pas, intimement, des dévots.

14 G. Deverdun, *Inscriptions arabes de Marrakech*, Rabat, 1959, Planche V, n° 22.

15 Uns el-Faqîr wa Izz el-Haqîr, texte arabe publié par M. el-Fassi et Adolphe Faure, Rabat, 1965, p. 67-68.

16 Abû-l-Hasan Châdilî (m. 656 H. / 1258), biographie par Ali Sâlim 'Ammar, Le Caire, 1952, p. 122.

Toujours est-il que leurs biographes principaux ne se sont pas arrêtés sur leur qualité de sainteté. Ibn Dihya<sup>17</sup>, mort en 633 H. / 1235-36, disciple direct de Souhaylî, mentionne exclusivement sa grande compétence de grammairien, ce qui lui a valu d'être appelé à la cour almohade comme précepteur des princes. Quant au qâdî Ayyâd, sa renommée dépasse les frontières marocaines en tant qu'éminent faqîh malékite. El-Maqqarî<sup>18</sup> lui a réservé une longue biographie dans sa monumentale œuvre «*Azhâr er-Riyâd*» où l'on ne rencontre pas une mention spécifique susceptible de le ranger parmi les saints. Précisons que l'ouvrage d'el-Maqqarî est rédigé avant l'institution du Dawr.

Si nous tenons compte de ces remarques, il serait légitime, pour conclure, de se demander sur quels critères reposeraient les instructions de Moulay Isma'îl à el-Yûsî. On sait que ce dernier était, avant tout un intellectuel hors pair à son époque et que le spectre de ses centres d'intérêt, très large, embrassait divers horizons. La culture amazighe et arabe, les parlers régionaux, les traditions populaires, le fiqh et, bien entendu, le sufisme et l'histoire des saints et des zaouias. Pour ce dernier aspect, notons qu'il a suivi directement l'enseignement du Cheikh M'hammed b. Nâcer, le maître de la zaouia en-Nâciriya à Tamgrout. Le choix de Moulay Isma'îl est donc judicieux. Avec une telle culture, el-Yûsî était en mesure d'accomplir sa mission en prenant soin d'y retenir ce qui pourrait constituer, à son regard, les composantes essentielles de la société marocaine. Le culte des saints en tant qu'expression de la foi populaire est particulièrement représenté par Sidi Yûsuf b. Ali et Sidi Bel Abbâs, dévots hors de tout circuit institutionnalisé ; le faqîh Qâdî Ayyâd est, à son tour, le symbole du malékisme officiellement prôné par l'Etat ; la zaouia Jazûliya, enfin, s'impose par la force de ses nombreux adeptes que le makhzen tend à récupérer. Ainsi le choix de el-Yûsî aurait-il tenu compte de critères inavoués, à savoir ce qu'un intellectuel aurait considéré comme représentatif de la foi, tant «orthodoxe» que populaire, au sein de la société marocaine du XVII<sup>ème</sup> siècle ?

17 El-Mutrib min Ash'âr el-Maghreb, Le Caire, 1954, biographie de Souhaylî, p. 92.

18 El-Maqqarî, *Azhâr er-Riyâd fi Akhbâr el-Qâdî Ayyâd*, Rabat, 1978, à l'Index des 5 volumes.

## SAB'ATOU RIJÂL

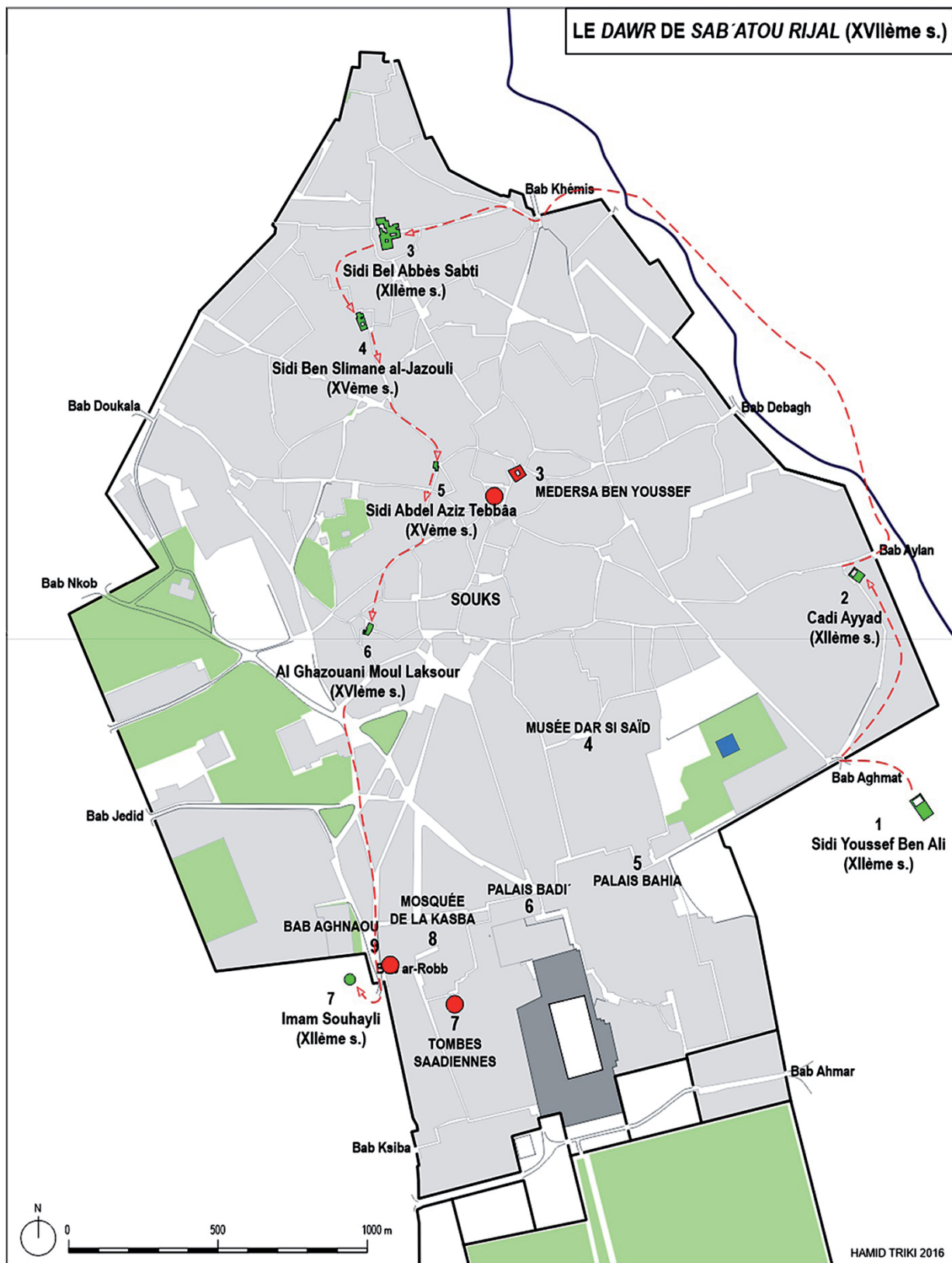
### Les Sept Saints Patrons de Marrakech (XIIème-XVIIème siècles)

« DAWR » - Tour du pèlerinage dans l'ordre de la « Ziyâra ». Semaine du « Mawlid »

Pour la clarté de l'exposé, nous avons opté pour ce tableau qui résume les options et les champs d'action des Sept Saints choisis pour le « Dawr » au XVIIème siècle

Ordre	Nom	Date de décès
1	<b>Sidi Youssef Ben 'Alî «Al-Moubtalâ»</b> - L'Éprouvé par la lèpre. Andalouî.	593 H. / 1187 J.C.
2	<b>Cadi 'Ayyad.</b> Le Faqîh mâlékite. Sabtî. ouvre fondamentale : « <i>Kitâb al-Chifâ</i> ». Louange du Prophète. Ouvrage panislamique.	544 H. / 1147 J.C.
3	<b>Sidi Bel 'Abbâs Al-Sabtî.</b> Savant mathématicien Sûfî au service de la communauté. Charité et contestation. Vie dédiée à tous sans aucune distinction : Musulmans, Juifs, Chrétiens, pauvres, dignitaires et princes déchus, jeunes filles à doter, prostituées, bêtes affamés, estropiés, aveugles, etc. ouvre : Son « <i>Hizb</i> », Litanie.	601 H. / 1204 J.C.
4	<b>Sidi Ben Sliman Al-Jazouî.</b> Soussî. Illuminé. Meneur de foules et fondateur de la plus importante zaouia/ ordre religieux de portée nationale et panislamique. ouvre : « <i>Dalâ'il al-khayrât</i> », Livre de prières sur le Prophète. Diffusion dans tous les pays musulmans depuis l'Inde.	870 H. / 1465 J.C.
5	<b>Sidi Abdelaziz Tebbaâ.</b> Marocain. Successeur d'Al-Jazouî et organisateur de l'ordre de la Jazouliyya à l'échelle nationale.	914 H. / 1508 J.C.
6	<b>Al-Ghazouani « Moul Laksour ».</b> Marocain. Le saint défricheur. Engagement politique en faveur des Saâdiens. Patron du quartier Laksour de Marrakech.	935 H. / 1528 J.C.
7	<b>Imâm Souhayli.</b> Andalouî. Savant grammairien et théologien. Précepteur des princes almohades à Marrakech. ouvre fondamentale, une « <i>Sirat Nabawiyya</i> », vie exemplaire du Prophète. Aveugle dont le poème sur le sujet est toujours récité par les aveugles à la zaouia de Sidi Bel Abbâs.	581 H. / 1185 J.C.

N.B. : Ne pas confondre ces saints historiques avec le culte populaire rendu aux sept petites tombes les symbolisant, groupées près de la zaouia de Sidi Bel Abbâs.



**Fig. 1.** Le Dawr de Sab'atou Rijâl au XVIIème siècle



Colette ZYTNICKI (Historienne, France)

## La question des archives au Maroc : du projet d'Henri de Castries en 1913 à la fin du Protectorat français (1955)

En juin 1955, est inaugurée à Rabat une exposition consacrée au comte de Castries et à son œuvre, *Les sources inédites de l'histoire du Maroc*, par la Bibliothèque et les Archives du Protectorat. « Brillante inauguration » écrit le *Petit Marocain* dans son édition du 19 juin 1955, où étaient présents le petit-fils de H. de Castries, le comte de Dampierre et sa femme, aux côtés du directeur de l'Instruction publique, Roger Thabault, du vizir des habous, du vizir-adjoint au grand vizir chargé des questions administratives et le délégué du grand vizir aux travaux publics. On pouvait aussi retrouver Henri Terrasse, directeur de l'Institut des hautes études marocaines, et quelques autres personnalités. Mais pas le résident général, représenté par le secrétaire général honoraire du protectorat. Car cette manifestation intervient dans un contexte des plus tendus du Maroc en un moment où se trame la fin du protectorat. La presse bruisse alors des grèves des commerçants marocains ou des attentats, mais aussi du remplacement de Francis Lacoste par Gilbert Grandval au titre de résident général<sup>1</sup>.

Malgré ce contexte, l'exposition a bel et bien lieu. Car De Castries, par sa haute stature, l'ampleur et la postérité de son œuvre, incarne le travail historique réalisé par les Français au Maroc et sur le Maroc. Et l'institution qui organise l'événement symbolise quant à elle toute l'entreprise de conservation archivistique nécessaire à l'écriture de cette histoire. C'est donc à un retour sur la place de l'aventure historiographique dans toutes ses dimensions (collecte et conservation des documents, écriture et diffusion de l'histoire) que convie

l'exposition à un moment où la présence française est en train de s'effacer. Ainsi, avant de nous pencher sur l'événement de 1955 en lui-même, cédant peut-être à ce travers des historiens dénoncé par Marc Bloch, à cette obsession des origines, sommes-nous incités à revenir sur l'histoire de l'institution qui a porté l'exposition, la Bibliothèque générale et archives du protectorat (BGAP). Car elle doit son existence, comme le souligne la dernière section de la rétrospective, à l'érudit lui-même qui eut l'idée, dès 1912-1913, de créer au Maroc un service de conservation des archives. Mais entre le projet initial et l'établissement de 1955 existent bien des différences et les ambitions originelles n'ont pas été toutes accomplies. On peut alors s'interroger sur les objectifs d'un service archivistique défendus par de Castries dans le protectorat commençant<sup>2</sup>. On verra qu'ils s'inscrivaient dans la politique lyautéenne de préservation du patrimoine marocain. Reste à savoir si cette volonté patrimoniale rencontra l'adhésion à la fois des élites locales, sollicitées à participer à l'expérience de collecte des manuscrits, et celle de l'administration coloniale, invitée à sauvegarder ses documents pour l'écriture d'une histoire du protectorat à venir. Si les archives conservées aux Archives diplomatiques de Nantes ou les Archives nationales de Rabat permettent en partie de répondre aux questions soulevées, soulignons d'emblée le présent article n'est qu'une esquisse d'une histoire qui reste à écrire, assez peu évoquée dans la littérature historique contemporaine<sup>3</sup>.

1 Daniel Rivet, *Le Maroc de Lyautey à Mohammed V, le double visage du Protectorat*, Paris, Denoël, 1999 ; Mohammed Kenbib (coord.), *Du protectorat à l'indépendance. Problématique du temps présent*, Rabat, Manšūrāt Kuliyať al-ādāb wa-al-'ulūm al-insāniyyať bi-al-Ribāť, 2006.

2 Je ne rappellerai pas ici les conditions dans lesquelles Henri de Castries a été amené à être présent au Maroc, elles ont été évoquées dans les autres contributions.

3 On doit signaler les études fort savantes de Ahmed-Chouqui Binebine, *Histoire des bibliothèques au Maroc*, Rabat, Publications de la Faculté des Lettres et des sciences humaines de Rabat, Série thèses et mémoires n° 17, 2000 ; et de Latifa Benjelloun-Laroui, *Les Bibliothèques au Maroc, Paris, Maisonneuve et Larose*, 1990.



## 1/Du projet de Henri de Castries à la Bibliothèque générale et archives du protectorat (1912-1953)

L'idée de création d'archives publiques au Maroc, si l'on suit l'archiviste Jacques Riche qui a consacré une petite histoire aux archives du Maroc en 1936<sup>4</sup>, remonterait à 1912. Henri de Castries constatant l'inexistence de bibliothèques et de centres d'archives publics au Maroc, rédigea un projet de conservation des archives avec le soutien plein et entier du nouveau résident général<sup>5</sup>. On peut aujourd'hui fortement nuancer le jugement lapidaire du comte. Il existait en effet de nombreuses archives au Maroc, ne serait-ce que celles du Makhzen, détenues dans les palais royaux et dans les familles des notables. Par ailleurs, les bibliothèques rattachées aux mosquées-universités comme celle de la Quaraouiyine à Fès, abritaient de précieux manuscrits anciens sans compter des bibliothèques à Marrakech, Meknès, Taza, Ouezzane et Safi. Il est vrai que ces institutions avaient souffert d'un manque de soins et d'une dispersion des documents. Enfin, ces sources étaient difficilement accessibles. Ahmed-Chouqui Binebine souligne dans son livre la volonté des détenteurs de manuscrits de les soustraire à la curiosité des non-musulmans en les enfouissant, les murant ou tout simplement en refusant leur accès au moment où le Maroc devint le champ clos des ambitions européennes : « Certaines zawiyās comme celle de Tamegrout procédèrent à l'enterrement de leurs livres de peur qu'ils ne tombent entre les mains des non-musulmans. Même la bibliothèque royale a enterré ses manuscrits<sup>6</sup> ».

Toujours est-il qu'en juillet 1913, Lyautey présenta un projet d'arrêté viziriel à ses services inspiré par Henri de Castries. Il envisageait la création d'un « service d'archives du Protectorat placé directement sous l'autorité du Secrétaire

général du Gouvernement Chérifien et sous la haute direction d'un fonctionnaire qui prend le titre de Conseiller historique du Protectorat ». Cette première mouture prévoyait déjà une section historique, chargée de la recherche et de la conservation des archives marocaines, et une section administrative s'occupant des archives de l'administration du protectorat. Le personnel prévu consistait en un archiviste diplômé de l'école des chartes et deux adjoints « indigènes », un lettré et un interprète, sans compter des agents correspondants dans les bibliothèques du royaume. Le rôle des deux employés marocains est intéressant à souligner : le premier, appuyé par les conseils du service des archives, était censé assurer la liaison avec le haut fonctionnaire musulman devant assumer la tâche de direction générale et d'inspection des bibliothèques de mosquées, zaouïas et autres établissements religieux ; le second devait traduire les documents. Le projet suppose donc une étroite collaboration avec les érudits et les institutions culturelles du pays de telle manière que la création d'archives pouvait devenir une œuvre collective, bâtissant de concert une mémoire et une histoire commune. Il s'inscrit bien, à notre avis, dans la politique patrimoniale de Lyautey, comme en témoigne le dahir sur la création du service des monuments historiques édicté dès 1912. On cherche à préserver à la fois les monuments et les documents écrits issus du passé marocain.

Le texte est ensuite envoyé dans les différents services du protectorat qui ne le modifient guère. Le secrétaire général l'approuve sans restriction. Il recommande toutefois que l'arrêté soit précédé d'un dahir, comme cela avait été fait pour la création du service des monuments historiques auparavant. Ceci se justifie, ajoute-t-il, par le caractère religieux des monuments abritant des bibliothèques<sup>7</sup>. En clair, il suggère de solliciter l'appui entier du gouvernement marocain. Le dahir proposé reprend l'essentiel du texte du 20 septembre 1913 en mettant en exergue la nécessité de la préservation des documents anciens : « Considérant qu'il importe au plus haut point

4 Jacques Riche, « Les archives du Maroc », *Archives et Bibliothèques. Revue de documentation générale*, 1936, p. 254-265.

5 Archives du Maroc, T97, Projet d'arrêté portant création et organisation du service des archives chérifiennes, arrêté viziriel sur la création d'un service d'archives du gouvernement du protectorat, 20 septembre 1913.

6 Ahmed-Chouqui Binebine, *Les bibliothèques au Maroc*, op. cit., p. 177.

7 Archives du Maroc, T97, Projet d'arrêté portant création et organisation du service des archives chérifiennes, minute d'un courrier du secrétaire général du protectorat au secrétaire général du gouvernement chérifien, 6 novembre 1913.

d'assurer la conservation de tous les livres et écrits religieux, historiques et administratifs concernant notre Empire et généralement de tous les documents présentant un intérêt public ; qu'il est, en conséquence nécessaire de réglementer l'organisation et la surveillance des collections d'archives et des bibliothèques de notre Empire [...] ».

Fin 1913, tout était finalisé, les services étaient prêts à promulguer les textes. Dans la réalité, rien ne se fit à ce moment-là. Un courrier de février 1914 envoyé par le secrétaire général du protectorat à son homologue du gouvernement chérifien indique que doit se réunir une commission mixte pour examiner le projet<sup>8</sup>. Les archives restent – pour l'instant – muettes sur la suite de l'histoire. Selon Jean Riche, le projet rencontra l'opposition du Makhzen et des grandes familles, réticentes à ouvrir leurs bibliothèques et leurs archives. La suite lui donne raison. Deux points allaient tout de même subsister de la ligne tracée par les textes de 1913, la nomination de Henri de Castries à la fonction de conseiller historique et la création du Service historique du Maroc à Paris dont il prit la direction ; et le début d'un recensement des richesses archivistiques du royaume.

Ainsi, en 1914, le chérif Abdelehaï el Kittani fut nommé inspecteur des bibliothèques de Fès avec pour mission de procéder à un inventaire des imprimés et des manuscrits selon un programme et des instructions établis par de Castries<sup>9</sup>. Alfred Bel, le directeur de la Médersa de Tlemcen, délégué à l'enseignement musulman pour la région de Fès et de Meknès<sup>10</sup> entre 1914 et 1916, entreprit de faire un inventaire des documents conservés à la Quaraouiyine. Il en notait le mauvais état. Sur ses conseils, un règlement de cette bibliothèque fut mis en place avec le concours de Si Abdelhaï Kittani, et Si Abdelouad el Fassi, oulémas enseignant à l'université, avec pour objectif la rédaction d'un inventaire complet. En 1915, la

recommandation a été étendue à « l'université [médersa] Ben-Youssef de Marrakech ». Enfin, une lettre circulaire du vizirat des habous enjoignit les nadirs des principales villes de faire l'inventaire de leurs bibliothèques en leur demandant de faire la distinction entre imprimés et manuscrits. Mais les résultats ne furent pas à la hauteur des attentes. Le personnel, non formé aux méthodes de catalogage en cours en France, ne rendit que des inventaires incomplets. Peut-être aussi les demandes ont-elles été vécues comme une intrusion au cœur de la culture marocaine. Toujours est-il que le résultat de cette enquête montra la richesse des bibliothèques marocaines, le mauvais état de la conservation des documents et la réticence à les ouvrir aux érudits français. Rien ne fut toutefois entrepris jusque 1920, faute à la fois de cadres français et du bouleversement que connaissait alors le service des habous en pleine restructuration. La question des archives et des bibliothèques resta en suspens.

Elle reprit de son allant après la Première Guerre mondiale, avec selon Jacques Riche un « retour offensif du conseiller historique » sur le sujet. Le projet est alors confié à Pierre de Cénival, archiviste formé à l'École des chartes et membre de l'École française de Rome qui fut nommé « conservateur d'une bibliothèque et d'archives à créer <sup>11</sup> ». Avant de se mettre au travail, il remit une note sur le projet d'organisation des archives du protectorat<sup>12</sup>. Reconnaissant sa dette, il se place sous les auspices de Henri de Castries. Mais son projet s'inspire également des expériences réalisées par les gouvernements généraux de l'Algérie et de l'AOF, et plus singulièrement William Ponty qui a organisé les archives en juillet 1913, en ayant calqué le modèle algérien mis en place en avril 1908. On voit ici se développer une circulation impériale des expériences culturelles d'une colonie à l'autre.

8 Archives du Maroc, T97, Projet d'arrêté portant création et organisation du service des archives chérifiennes, minute d'un courrier du secrétaire général du protectorat au secrétaire général du gouvernement chérifien, février 1914.

9 J. Luccioni, « Les bibliothèques habous au Maroc », *Bulletin économique et social du Maroc*, n° 66, septembre 1955, p. 233-245.

10 Alain Messaoudi, « Alfred Bel », in François Pouillon (dir.), *Dictionnaire des orientalistes de langue française*, Paris, Karthala, 2008, p. 71-72.

11 Pierre d'Espezel, « Nécrologie - Pierre de Cénival », *Bibliothèque de l'école des chartes*. 1937, tome 98, p.420-422. [www.persee.fr/doc/bec\\_03736237\\_1937\\_num\\_98\\_1\\_452406\\_t1\\_0420\\_0000\\_1](http://www.persee.fr/doc/bec_03736237_1937_num_98_1_452406_t1_0420_0000_1)

12 Archives diplomatiques de Nantes, Archives du protectorat français au Maroc, ZMA/173, Direction des Affaires indigènes et Service des renseignements, Note sur le projet d'organisation du protectorat, non signé, non daté (certainement produit par Pierre de Cénival en 1929 car elle accompagne le projet d'organisation d'un service de bibliothèque et d'archives présenté par Pierre de Cénival en janvier 1920).

Les propositions présentées par Pierre de Cénival reprennent des éléments du texte de 1913, tout en y apportant des modifications non négligeables. Tout d'abord, il s'agit de créer une bibliothèque et un centre d'archives. La première s'appuierait sur les fonds constitués par les institutions françaises déjà installées dans le royaume. L'école arabo-berbère possède une bibliothèque à laquelle s'adjoindrait celle de la direction de l'enseignement pour faire le noyau du futur établissement. L'institution se veut également, selon le vœu d'Henri de Castries, un centre de conservation des archives, divisé comme dans le projet initial en deux sections, historique, concernant les documents datant d'avant le protectorat, et administrative, recueillant ceux créés après 1912. Pierre de Cénival souligne ce qui va devenir une antienne dans les années qui suivent. La collecte des documents anciens va lentement. Elle ne progresse qu'en nouant des relations personnelles avec les chefs des principales familles indigènes. Il espère que les dons afflueront avec le temps et préconise d'acheter avec prudence. Pour la seconde section, il rappelle la nécessité de verser les documents administratifs tout en recommandant d'examiner avec les chefs de service les modalités concrètes d'application. Sans l'explicitement réellement, De Cénival prévoit les réticences des appareils administratifs et propose là aussi une vraie concertation. Enfin, il recommande de rattacher la bibliothèque et le service historique à la Direction de l'enseignement et pour ce qui concerne le service administratif, à la Direction générale du protectorat. Signalons pour en terminer qu'il n'est nullement question de recruter du personnel marocain. Seuls sont prévus le conservateur et un garçon de salle pour l'année qui vient, un bibliothécaire et plusieurs archivistes au fur et à mesure des besoins. L'ambition de créer un service binational s'est évanouie sans que l'on en connaisse les raisons. Est-ce la difficulté à se faire ouvrir les archives marocaines, ou la volonté de faire du service une affaire essentiellement française ? Des investigations plus poussées pourraient peut-être donner la réponse.

La Bibliothèque générale et archives du protectorat voit le jour en 1920, d'abord dirigée par Pierre de Cénival puis par Christian Funck-Brentano à partir de 1927 (date à

laquelle Pierre de Cénival prit la succession de Henri de Castries à la tête du Service historique). Elle hérita en 1920 des ouvrages de la Mission scientifique du Maroc, créée en 1903 et dissoute en 1920<sup>13</sup>. Construite selon les recommandations de Pierre de Cénival, elle s'installe dans un bâtiment à Agdal en 1924. Le dahir de 1926 donne à l'institution un véritable statut, celui d'établissement public. L'article 2 fixe des objectifs : « la Bibliothèque générale du Protectorat a pour attribution d'assurer la conservation et la communication au public des ouvrages de fonds, des quotidiens et des publications périodiques soumis au dépôt légal, des archives, des cartes, estampes, monnaies, photographies et tous documents dont elle a la garde dans les conditions fixées par le directeur général de l'Instruction publique des beaux-arts et des antiquités<sup>14</sup>... ». L'article 9 stipule que les documents d'archives ordinaires des services du protectorat doivent être déposés au bout de 10 ans, « sauf exception autorisée par décision du Commissaire résident général ». Il est remarquable que la participation des lettrés et du personnel politique, envisagé dans le projet de H. de Castries et Lyautey, ait ici également disparu. Le texte n'évoque pas le personnel (mise à part la fonction du conservateur) mais il dessine les contours du conseil d'administration où ne sont explicitement nommés que les représentants des institutions françaises du protectorat. Les choses évolueront par la suite.

Entre 1920 et la Seconde Guerre mondiale, la Bibliothèque générale du Protectorat continue son chemin. Elle recrute tout d'abord une personnalité qui va la marquer durablement, Jacques Riche. Le personnage vaut qu'on s'y arrête un peu : chartiste né en 1903 qui a fait son service militaire au Maroc, il est nommé archiviste à la bibliothèque en 1932, chargé plus spécifiquement de l'organisation des archives. Il prendra la succession de Christian Funck-Brentano tant que conservateur de

13 Edmund Burke III, La mission scientifique au Maroc : science sociale et politique dans l'âge de l'impérialisme, *Bulletin économique et social du Maroc*, n° 138-139, 19. 79 [URL: <http://besm.mmsh.univ-aix.fr/n/Pages/138-139-04.aspx>]

14 Empire Chérifien, Protectorat de la République française au Maroc, *Bulletin officiel*, 11 décembre 1926, n° 738, Dahir du 1<sup>er</sup> novembre 1926(24 rebia II 1345) érigeant en établissement public la bibliothèque générale du Protectorat, p. 2338.

l'institution à partir de la Seconde Guerre mondiale jusqu'en 1959, assurant la transition avec la période l'indépendance<sup>15</sup>.

La Bibliothèque générale et archives du protectorat assume ses deux fonctions (dont on ne retracera ici que les axes principaux), la recherche et la conservation des archives d'un côté, la collecte et le prêt d'imprimés de l'autre. La première se heurte à de nombreuses difficultés. Les archives des grandes familles et institutions religieuses échappent à la bibliothèque : « Les sanctuaires et les chartriers privés peuvent réserver d'heureuses surprises, mais leur exploration reste à peu près inaccessible aux Européens dans les années passées au Maroc. Il aurait, selon Jacques Riche, rencontré seulement des succès à Safi, ayant pu accéder au fonds de la Zaouïa de Mohammed Abou Saleh, patron de la ville<sup>16</sup> et à Oujda. L'un des moyens imaginés par Henri de Castries est alors de photographier les documents, ce qu'il recommande dans une « note sur la Recherche des documents au Maroc<sup>17</sup> ». Le procédé est toutefois coûteux. En 1920, lors d'une mission à Oujda, il demande des fonds pour faire des photos des documents suivants : une donation d'usufruit à la mosquée de Sidi Redouan datée de 993 de l'hégire chez Si Ahmed el Mouazz ; la confirmation de la donation en 994 ; un dahir de Moulay Saïd de 1236, don de Al Hiddja ; un dahir de 1006 chez Sidi bel Keiadh et un autre de 1003<sup>18</sup>. L'idée des fac-similés est adoptée par Pierre de Cénival. Ils pourraient, en effet, être offerts à des « personnalités indigènes » et aideraient à faire sortir des documents qui se cachent chez des particuliers<sup>19</sup> » ; en bref, ils sont le moyen de « nous les confier pour en obtenir des fac-similés ». La collecte des documents

se fait donc par relations personnelles nouées entre les savants français et les personnalités marocaines. C'est bien ce qu'indique encore en 1934 Christian Funck-Brentano. La liaison avec les archives du Makhzen ne pourra se mettre en place qu'avec la présence d'un délégué du grand vizir : « J'insiste sur ce point : le caractère strictement privé ou jalousement religieux de ces collections importantes exige certains ménagements et un contact plus personnel qu'administratif<sup>20</sup> ». Il est donc nécessaire d'inclure des représentants du monde politique marocain dans le fonctionnement de la Bibliothèque du protectorat. Entrent au conseil d'administration de la bibliothèque un délégué du grand vizir et un délégué du vizir des habous en 1929<sup>21</sup>. Et la quête des archives continue après cette date. En 1929, la section historique des archives comptait 160 fac-similés de sources en arabe. Le conservateur a reçu un bon accueil auprès du chérif Moulay Zidan de Meknès qui a ouvert sa bibliothèque riche en manuscrits et documents d'archives qui ont été photographiés. Dans les années 1930, il semblerait que la campagne commence à porter ses fruits. Le Service des archives a photographié la collection de Mohammed Sassi de Salé et des pièces trouvées dans le Sous par le colonel Justinard<sup>22</sup>. En 1936, elle recensait plus de 220 fac-similés dont le plus ancien date de 1002. Quelques particuliers contactent aussi les archives. Ainsi en 1938, Mohamed ben Mehdi ben Moussa ben Ahmed de Meknès offre des pièces d'archives dont le montant est estimé entre 100 à 200 francs<sup>23</sup>. Mais il semblerait que faute d'accord sur le prix, la transaction n'ait pas eu lieu.

Les archives du Makhzen échappent à la Bibliothèque générale du protectorat. Elles

15 Jean-Pierre Busson, « Jacques Riche (1903-1975) », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1977, tome 135, livraison 2, pp. 421-424. [www.persee.fr/doc/hec\\_0373-6237\\_1977\\_num\\_135\\_2\\_460024](http://www.persee.fr/doc/hec_0373-6237_1977_num_135_2_460024)

16 *Ibid.*, p. 257.

17 *Ibid.*, p. 254.

18 Archives du Maroc, F129, Fonds de Castries, section historique du Maroc, Direction des affaires civiles et du service des Renseignements, novembre 1920, note manuscrite.

19 Archives du Maroc, F129, Fonds de Castries, section historique du Maroc, Lettre de Pierre de Cénival au Lieutenant Huot, directeur des Affaires indigènes et du Service des renseignements, 22 décembre 1922.

20 Archives diplomatiques de Nantes, Archives du protectorat français au Maroc, 2MA/173, Courrier du conservateur de la Bibliothèque générale et des archives du protectorat au directeur de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et de l'Antiquité, 29 octobre 1934.

21 Archives diplomatiques de Nantes, Archives du protectorat français au Maroc, 2MA/173 Bibliothèque générale et Archives du protectorat, rapport présenté le conservateur de la Bibliothèque générale aux membres du conseil d'administration, séance du 5 juin 1929.

22 Jacques Riche, « Les archives du Maroc », art. cit., p. 257.

23 Archives du Maroc, F129, Fonds de Castries, section historique du Maroc Service de la Bibliothèque générale à M. Mohammed ben Mehdi ben Moussa ben Ahmed 18 juillet 1938.

ont été rassemblées au Palais royal de Rabat, provenant des diverses résidences de Fès et Marrakech et, selon Jacques Riche, classées par Édouard Coufourier<sup>24</sup>. Elles regroupent ainsi des documents dont les plus anciens remontent au début du XIX<sup>e</sup> siècle. On y trouve les correspondances de sultans alaouites avec leurs khalifa de Marrakech, Fès et Casablanca et leur naïb à Tanger, en plus des correspondances et comptes des douanes chérifiennes. En 1953, le conservateur-adjoint, Jean-Pierre Busson, envoie une « note sur les archives anciennes du Maghzen<sup>25</sup> ». Il souligne qu'elles contiennent plus d'un millier de lettres dont un tiers a été répertorié il y a 20 ans, mais l'ensemble est mal conservé et soumis à des détournements. Leur accès est également « malaisé ». Busson suggère donc de les faire entrer sous le dahir de 1926. Cela signifierait-il en clair de les transférer au service des archives de la bibliothèque. L'affaire est sensible puisqu'elle touche à l'autonomie des structures étatiques du Makhzen, au moment même – hasard ou pas – où le sultan Mohammed V est déposé (le 20 août 1953). Le cabinet du directeur de l'Instruction publique répond favorablement dans un courrier du 3 septembre 1953. Le conseiller du gouvernement chérifien en parle avec le grand vizir qui souhaite « voir ces archives demeurer entre ses mains »<sup>26</sup> et accepte que les documents soient répertoriés par le conservateur lors du prochain déménagement du grand vizirat en cours de construction. Ce qui, semble-t-il, ne s'est pas fait. La section historique abrite tout de même une grande richesse archivistique. Elle a en effet reçu les documents de la légation de Tanger, s'ouvrant par deux registres datant de 1767, et allant jusqu'à 1904. Elles sont complétées par les fonds des consulats fermés depuis l'instauration du protectorat, celui de Rabat, Safi, Mazagan, et plus minces, les sources des postes de Marrakech et de Fès.

L'autre fonction de l'institution est de mettre à

24 Jacques Riche, « Les archives du Maroc », art. cit., p. 258.

25 Archives diplomatiques de Nantes, Archives du protectorat français au Maroc, 2MA/173, Note concernant les archives anciennes du Maghzen, Jean-Pierre Busson, 27 août 1953.

26 Nantes, Archives diplomatiques de Nantes, Archives du protectorat français au Maroc, 2MA/173, Lettre du conseiller du gouvernement chérifien à Monsieur le directeur de l'Instruction publique, 3 décembre 1953.

la disposition du public livres et imprimés. La bibliothèque était ouverte au public. En 1929, elle avait distribué 397 cartes de lecteur dont 112 « indigènes », marocains. Elle a établi des liaisons avec d'autres bibliothèques, municipales, celles rattachées aux lycées, ou avec des institutions privées, comme à Casablanca et Mazagan. Par ailleurs, sous la houlette de Pierre de Cénival, elle continue les investigations des bibliothèques marocaines commencées pendant la Première Guerre mondiale, sans rencontrer d'ailleurs un grand écho. Le cri d'alarme lancé par Si Abdelhaï Kettani en 1929 sur l'état de dégradation des collections détenues à la Quaraouiyine permet d'ouvrir les portes de la prestigieuse bibliothèque. Christian Funck-Brentano et Georges-Séraphin Colin<sup>27</sup> visitent l'établissement dont ils font un diagnostic alarmant. Un lettré de la bibliothèque est formé à Rabat et rédige un catalogue. En 1931, un accord est trouvé au plus haut niveau et d'autres institutions entrouvrent leurs portes. La bibliothèque de Marrakech est inventoriée par un fqih et un érudit français attaché à la Section historique<sup>28</sup> doit, en partant de cet inventaire, faire un catalogue. Des études sont menées à Ouezzane et des inventaires dressés par des fqihs<sup>29</sup>. Dans les années qui suivent, à Rabat, Fès, Meknès et Marrakech, les bibliothèques ont été rénovées et répertoriées<sup>30</sup>.

Les fonds de la Bibliothèque s'accroissent progressivement. Ils proviennent de différentes

27 Né en 1893, G. S. Colin arrive au Maroc en 1921 et devient directeur d'études à l'Institut des hautes études marocaines en 1927 à Rabat et à l'Institut de langues orientales à Paris. Voir Claude Lefébure et Alain Messaoudi, « Colin Georges-Séraphin (1893, Champagneul, Jura -1977, Paris) », dans François Pouillon, Dictionnaire des Orientalistes de langue française, Paris, ISSMM/Khartala, p. 232.

28 Dans son courrier, Christian Funck-Brentano parle d'un M. Graux, attaché à la Section historique, S'agit-il de Georges-Marie Graux, officier et auteur de *Le Maroc, sa production agricole*, thèse pour le doctorat (sciences politiques et économiques), Paris, L. Larose et L. Tenin, 1912 ? Archives diplomatiques de Nantes, Archives du protectorat français au Maroc, 2MA/173, Courrier du conservateur Funck-Brentano à Monsieur le ministre plénipotentiaire, Résident général de la République française au Maroc, 24 septembre 1931.

29 Archives diplomatiques de Nantes, Archives du protectorat français au Maroc, 2MA/173, Courrier du conservateur Funck-Brentano à Monsieur le ministre plénipotentiaire, Résident général de la République française au Maroc, 24 septembre 1931.

30 J. Luccioni, « Les bibliothèques habous au Maroc », art. cit., p. 233-245. Pour suivre cet aspect du travail de la Bibliothèque générale voir de Latifa Benjelloun-Laroui, *Les Bibliothèques au Maroc*, op. cit.

sources : la *Deutsche Marroko Bibliothek* du Club allemand de Tanger, séquestrée après 1918 et acquise en 1922 par la BGAP, des manuscrits et des imprimés saisis à Tanger auprès du sultan Moulay Hafid ; la bibliothèque de l'ancien Pacha de Meknès, Abd Allah as-Sussi ; la bibliothèque de la zaouïa de Ma al-Ayin Achanguiti de Fès et d'autres encore. La bibliothèque recueille une masse croissante de manuscrits anciens dument repertoriés par Évariste Levi-Provençal<sup>31</sup>, puis Ichoua-Sylvain Allouche et Abdallah Regragui<sup>32</sup>. Ajoutons que la bibliothèque devient dépôt légal en 1932 (revu en 1951).

Mais d'autres difficultés se dressent sur la route des conservateurs. Il leur est à peine plus facile de faire appliquer le dahir de 1926 qui enjoint l'administration à verser ses fonds. En 1927, Christian Funck-Brentano se plaint que les directions et les services du protectorat ne fournissent pas à la bibliothèque les ouvrages et les brochures qu'ils éditent<sup>33</sup>. Il déplore la situation : « Ce pays (le Maroc) marche vite, dit-on, il a donc déjà une histoire. Et si l'on pense que les historiens peuvent être, au moment que nous traversons, sacrifiés, l'intérêt présent de l'administration exige un dépôt d'archives bien classées et facilement accessibles pour le protectorat<sup>34</sup> ». Jacques Riche, quelques années plus tard entonne la même chanson. Certes, les riches archives de la direction des affaires indigènes ont été versées. Si celles du cabinet militaire, si importantes pour les historiens ont été suspendues, Jacques Riche annonce des récolements et des préparations de versement pour le service central des contrôles civils, le service du personnel, la direction des affaires économiques. Un nouveau magasin ajouté à la bibliothèque est prêt à accueillir les documents.

31 Évariste Lévi-Provençal, *Les Manuscrits arabes de Rabat* (Bibliothèque générale du Protectorat français au Maroc. Première série), Paris, E. Leroux, 1921.

32 Ichoua S. Allouche et Abdallah Regragui, *Catalogue des manuscrits arabes de Rabat* (Bibliothèque générale et Archives du Protectorat français au Maroc). Deuxième série (1921-1953). I, Paris, M. Besson, 1954.

33 Archives diplomatiques de Nantes, Archives du protectorat français au Maroc, 2MA/173, Lettre de Christian Funck-Brentano au secrétaire général du protectorat, 9 novembre 1927.

34 Archives diplomatiques de Nantes, Archives du protectorat français au Maroc, 2MA/173, Courrier du conservateur Funck-Brentano à Monsieur le ministre plénipotentiaire, Résident général de la République française au Maroc, 24 septembre 1931.

Mais les choses avancent lentement et Jacques Riche conclut son article, en demandant une application plus stricte du dahir de 1926.

Il le fera encore après la Seconde Guerre mondiale. Profitant du retour à la normale après la Seconde mondiale, il revient à la charge. En 1946, il reçoit une circulaire du secrétaire d'État général du gouvernement Louis Joxe rappelant aux administrations publiques la nécessité de ne brûler ni vendre leurs archives. La prescription vaut pour la France où les changements politiques ont été accompagnés de nombreuses destructions de documents officiels. Devenu conservateur de la Bibliothèque générale et des archives du protectorat, Riche revient à la charge : « Cette collecte et cette sauvegarde ont paru s'imposer assez malaisément aux diverses directions et services, semblent susciter des réticences et des fins de non-recevoir à tous assouplissements qui pouvaient être raisonnablement prêtés à la concision des délais un peu rigide du texte législatif, à toutes garanties dont la spécialisation professionnelle des dirigeants pouvait répondre<sup>35</sup> ». Bref, la collecte des documents administratifs a eu bien du mal à se mettre en place sauf exception. Les archives de la direction des affaires politiques n'ont pas été versées depuis 1925. Le conservateur demande donc au Secrétaire général du gouvernement de saisir le secrétaire général du Maroc... d'appliquer le dahir de 1926, y compris pour les papiers militaires ! Ces conclusions appuyées par le directeur de l'Instruction publique, Roger Thabault, et elles sont assorties d'un projet de circulaire du secrétaire général du protectorat adressée aux chefs de service du protectorat 3 septembre 1946. Vu les courriers échangés par la suite entre la Bibliothèque et les services administratifs, il n'est pas sûr que Jean Riche fût véritablement entendu.

Si l'activité bibliothécaire de l'établissement progresse avec un certain succès – tout en concernant certainement une majorité de livres en français, sa seconde fonction, la collecte et la préservation des archives du pays marque le pas. En ce domaine, son rayon d'action est limité,

35 Archives diplomatiques de Nantes, Archives du protectorat français au Maroc, 2MA/173, courrier du conservateur de la Bibliothèque générale et des archives du Protectorat au directeur de l'Instruction publique, 7 août 1946.

puisqu'il ne réussit pas à inclure, sauf exception, les archives détenues dans les institutions marocaines, se heurtant à leur réticence à ouvrir leurs portes aux érudits venus de France.

## 2/ L'exposition « Archives et histoire au Maroc » en 1952

L'exposition est organisée lors de l'inauguration de nouveaux locaux de la Bibliothèque. Elle s'inscrit également dans cet élan que cherche à donner à son institution le conservateur Jacques Riche dans ces années-là. La manifestation donne à voir des documents provenant des archives du protectorat et des documents détenus par la section orientale de la Bibliothèque. Pour la première, sont présentées des sources en français recueillies par l'institution auxquelles s'ajoutent des archives privées appartenant à quelques familles installées dans la colonie depuis plus de 4 ou 5 générations (familles Bernaudat, Bouvier, Dupont, Ferrieu, Jacquety, Keiffer et Leriche). La section orientale expose des documents « arabes » anciens. Enfin quelques ouvrages témoignent de « l'effort accompli depuis 1905 » en matière historique auxquels de jeunes Marocains ont contribué souligne le directeur de l'Instruction publique Roger Thabault qui rédige l'introduction. De la source au livre, tel pourrait être le sous-titre de l'exposition. Mais il y a plus. Thabault évoque également l'aide apportée par la section orientale au développement des bibliothèques du Maroc, comme la Quaraouiyine, celle de la grande mosquée de Meknès et de la Youssoufia à Marrakech bientôt dotés de nouveaux locaux. Il met aussi en évidence le service photographique de la Bibliothèque. En conclusion, le pédagogue qu'est le directeur de l'Instruction publique insiste sur l'effort de formation des bibliothécaires marocains. Pense-t-il à Abdallah Regragui qui a travaillé avec I. S. Allouche ? Enfin, notons que l'événement a été organisé par Jacques Riche et Ichoua Sylvain (ou Sauveur) Allouche<sup>36</sup>, alors professeur à l'Institut

des hautes études marocaines et conservateur des manuscrits arabes à la section orientale et Jean-Pierre Busson<sup>37</sup>.

Entrons dans l'exposition grâce au catalogue qui en a été tiré<sup>38</sup>. Malheureusement assez succinct, il donne toutefois une idée de son contenu. La première partie est réservée aux documents d'archives. Cinquante-neuf ont été sélectionnés pour une période qui va de 1662, avec une note de Louis-Nicolas, chevalier de Clerville à Turenne sur les côtes « barbaresques ». On y trouve aussi les pleins pouvoirs donnés au comte de Breugnon, ambassadeur extraordinaire auprès du sultan Sidi Mohammed ben Abdallah (23 mars 1767), de multiples archives provenant des consuls de France au Maroc au XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, diverses lettres de Bugeaud, du duc d'Aumale, de Lamartine (en tant que ministre des Affaires étrangères de la deuxième République), de Français installés au Maroc au XIX<sup>e</sup> siècle, de Charles de Foucault. On pouvait également admirer l'exemplaire de l'acte général de la conférence internationale d'Algésiras (7 avril 1906) appartenant au consul français Leriche ; des missives de Lyautey (octobre 1907), un rapport de De Castries au ministre de l'Instruction publique sur les archives d'Espagne et du Portugal en 1906. Viennent ensuite des documents concernant la période du protectorat, depuis la prise de commandement en chef des forces de terre par le général Lyautey le 14 mai 1912, jusqu'à un exemplaire de la *Gazette de Mogador*, des billets et des horaires de chemin de fer et un discours du général Juin en 1948. Les documents datant d'avant 1912 sont les plus nombreux. Provenant du fonds des légations au Maroc, ils illustrent essentiellement l'activité des Français dans le royaume chérifien. Celui-ci n'apparaît que comme une sorte de toile de fond de la politique française dans la région. Ni les crises politiques, ni les soubresauts économiques qui l'ont secoué au XIX<sup>e</sup> siècle ne sont évoqués. Cette vision de l'histoire du Maroc peut être

36 Ichoua Sylvain ou Sauveur Allouche, né en Algérie en 1901, réussit l'agrégation d'arabe, fut nommé directeur d'études et professeur à l'Institut des hautes études marocaines. Parallèlement à ces fonctions, il assure le catalogage des manuscrits détenus par la Bibliothèque générale et archives du protectorat. Voir Alain Messaoudi, *Les arabisants et la France coloniale*, Paris, ENS Editions, Annexes, p. 27, 2015.

37 Jean-Pierre Busson, né en 1920, diplômé de l'école des Chartes, il fut nommé archiviste-adjoint à la BGA en 1950, plus spécifiquement chargé du développement des bibliothèques. Voir « Jean-Pierre Busson (1920-2001) », *Bibliothèque de l'école des Chartes*, t. 159, 2<sup>ème</sup> livraison 2001, p. 727.

38 Jacques Riche, Ichoua Sylvain Allouche et Jean-Pierre Busson, *Archives et histoire du Maroc*, Rabat, Impr. de l'École du livre, 1952.

mise au compte d'une perception colonialiste de l'histoire, puisque les documents présentés invitent le visiteur à saisir l'instauration du protectorat comme le couronnement d'une vieille politique de pénétration. Mais si l'on ne peut écarter cet argument, il faut également souligner que l'effet produit est dû à la nature des documents conservés à la bibliothèque. Elle n'a rassemblé que peu d'archives anciennes qui restent dans les fonds marocains. Ces derniers ont-ils été sollicités ? Nous n'avons pas la réponse, mais leur absence dit bien à sa manière les limites de la politique archivistique de la bibliothèque du Protectorat.

Vient ensuite la section iconographique (35 items). On y présente à la fois des documents originaux et des reproductions photographiques. Le plus ancien est une gravure sur cuivre du XVIII<sup>e</sup> siècle de l'amiral et surintendant de la Marine de l'empire du Maroc venu en ambassade en France en 1699 avec sa suite, également représentée. On trouve aussi des reproductions de tableaux peignant les consuls français, des gravures de Delacroix, des dessins des sultans du XIX<sup>e</sup> siècle ; viennent ensuite des photographies de lieux (Sidi Kacem en 1901, le marché de Bab Teben à Rabat en 1906, la Kasbah de Kénitra en 1911), des innovations introduites par les Français (une partie de tennis au pied de la tour Hassan, 1901 ; la première bicyclette à Casablanca en 1907), des photos des « grands hommes du Maroc » (Foucault et Lyautey dans le sud-oranais en 1902, Lyautey à Rabat en 1907 ; Castries et sa femme à Mechra-bel-Ksiri en 1912, le capitaine Juin en 1919 à Rabat, Michaux-Bellaire directeur de la Mission scientifique au Maroc, Pierre de Cénival) ; et enfin des photos se rapportant à la mise en place du chemin de fer. Là encore domine la présence française avec une nette tendance à l'exaltation des personnalités qui ont fait le Maroc français dans ses dimensions politiques et culturelles (Lyautey, Charles de Foucault, Henri de Castries, Édouard Michaux-Bellaire et Alphonse Juin).

La partie réservée aux manuscrits arabes est plus congrue (15 items), comme on peut s'y attendre. Y sont donnés à voir essentiellement des extraits du Coran et des textes religieux datés de 637 à 1608. Il semble bien que ce soient les originaux qui ont été présentés. Le catalogue est très discret dans leur présentation, ne signalant

pas toujours la provenance du manuscrit.

Vingt ouvrages suivent. Le plus ancien est le traité signé entre Louis XIII et Molei Emgualid, en 1635. Viennent ensuite des récits de voyages édités entre le XVII<sup>e</sup> siècle et le XIX<sup>e</sup> siècle, des traductions en français de textes arabes (*Géographie* d'Edrissi (1836-1840), le *Roudh el Kartas* par Beaumier en 1860, un *Guide du voyageur au Maroc et guide du touriste* par A. de Kerdec Chény en 1888 ; *Au Maroc* de Pierre Loti, des exemplaire des *Sources inédites de l'histoire du Maroc* (le premier tome publié en 1905) et le dernier sous la direction de Robert Ricard, *Les sources inédites de l'histoire du Maroc. Première série. Dynastie saadienne. Archives et bibliothèques du Portugal*, tome IV, janvier 1452-décembre 1550, 1951) ; enfin, un exemplaire d'ouvrage publié par la mission scientifique du Maroc *Villes et tribus du Maroc. Casablanca et les Châouïa*, sous la direction d'Alfred le Chatelier et E. Michaux-Bellaire. Pour clore l'exposition, sont présentés quatre objets dont un sabre appartenant à Moulay Hassan et la serviette du consul Leriche à la conférence d'Algésiras

L'exposition donne finalement une image assez exacte de ses collections, centrées sur les derniers siècles et sur l'activité de la France au Maroc, au détriment d'une véritable histoire du royaume chérifien. Elle est aussi une exaltation du protectorat, de son action militaire, politique et culturelle intimement liées aux figures de Lyautey et Juin d'un côté, Cénival et Michaux-Bellaire de l'autre. Entre ces deux pôles l'officier érudit que fut Henri de Castries assure la transition et signe la particularité d'une historiographie qui dut sa pérennité – en partie – au protectorat. Ce fut également cette vision qui prédomina dans la seconde exposition.

### **3/ Au Maroc avec le colonel de Castries. Exposition commémorative du cinquantième de la collection des sources inédites de l'histoire du Maroc, 1905-1955**

Organisée en 1955, elle est plus spécifiquement consacrée à Henri de Castries et ses rapports avec le Maroc. On comprend l'intention, celle



de célébrer le cinquantenaire de son œuvre, poursuivie par ses successeurs. On a rappelé dans l'introduction le contexte politique difficile dans lequel elle se déroule, ce qui explique certainement la part minime prise par l'événement dans la presse.

Le catalogue, là encore, permet d'avoir une idée de la manifestation<sup>39</sup>. Les documents proviennent de la Bibliothèque du protectorat, du Service historique du Maroc mais aussi des archives départementales du Maine-et-Loire. Elle s'ouvre sur la période où De Castries fit la découverte de « l'Islam » (Officier des affaires indigènes<sup>40</sup>). Cette section rappelle brièvement son itinéraire jusque dans les années 1880. Elle donne à lire des extraits de lettres datées de 1880 (conservées aux archives départementales du Maine-et-Loire) adressées à sa fiancée, Isabelle de Lamoricière, lorsqu'il était chef adjoint d'un bureau arabe du sud-oranais. C'est durant cette période qu'il aurait acquis « le goût de l'Afrique<sup>41</sup> », et fait l'apprentissage de l'arabe. La deuxième section (Précurseur) s'intéresse à son travail en tant que membre de la mission militaire française auprès de Moulay Hassan qui lui permit de réaliser des cartes et diverses études (« Notice sur la région de l'Oued Draa » et « Notice sur Figuig » dans le bulletin de la *Société géographique*, décembre 1880). Le catalogue évoque également – sans donner à penser qu'elle fût présentée dans l'exposition – la carte du Maroc qu'il réalisa en 1887 et qu'il offrit au sultan Moulay Hassan. Il n'en resterait qu'une photographie, alors conservée à la Section historique du Maroc. Là se termine son métier d'officier des affaires indigènes dont la synthèse est réalisée par l'ouvrage paru en 1896, *Islam. Impressions et études*<sup>42</sup>.

La section Amis africains rappelle les liens noués par De Castries et Foucault depuis les années 1880. Le premier avait aidé le second

dans sa préparation du voyage au Maroc. L'exposition montre l'exemplaire manuscrit des *Notes* accompagnant *Reconnaissance au Maroc* envoyé par Foucault à Castries, conservé d'abord à la Section historique puis déposé en 1952 aux archives de Rabat. Leur amitié est attestée par des lettres de Foucault de 1901 à 1905 publiées par Jacques de Dampierre l'ouvrage de Charles de Foucault, *Lettres à son ami Henry de Castries*<sup>43</sup>. Est également évoquée dans cette partie la rencontre avec Lyautey en 1907 lors d'un voyage que fit De Castries avec sa femme en Algérie. Sont exposées les lettres de Lyautey, conservées au Service historique du Maroc à Paris et celles de Castries entre 1914 et 1927, déposées au Maroc. Les extraits donnés dans le catalogue insistent sur les relations amicales entre les deux hommes.

Le catalogue rappelle ensuite (Historien du Maroc) en quelques mots la genèse de l'œuvre historique de H. de Castries, présente le premier tome publié en 1905 et souligne les liens entre colonisation et œuvre scientifique : la présence française ouvre « un champ d'études ». Le protectorat lui permet en effet d'approfondir son amitié avec Lyautey qu'il rencontre en 1912 à Tanger (En mission au Maroc). Castries y est venu pour ses recherches, Lyautey y arrive pour prendre ses fonctions. Ils décident de cheminer ensemble vers Fès. Là, Castries fit la connaissance du sultan Moulay Hafid avec qui il évoqua le passé du Maroc et se renseigna sur les archives du pays. Il accède alors à des « chartriers privés » dont certains documents remontent à la période saadienne. Cette visite en augure bien d'autres. La présence française au Maroc lui permet en effet de décrocher de nouvelles missions qui sont symbolisées dans l'exposition par les billets de chemin de fer emprunté par le comte et sa femme en 1913, et le rapport qu'il adresse au résident général la même année dans lequel il évoque « l'étude relative à la création et à l'organisation d'un service d'archives au Maroc ».

Après avoir repris du service pendant la Première Guerre mondiale, Henri de Castries se remet à son grand œuvre en 1918. Cette partie de l'exposition (La section historique au Maroc)

39 Toutes les références sont tirées du catalogue Au Maroc avec le colonel de Castries. Exposition commémorative du cinquantenaire de la collection des sources inédites de l'histoire du Maroc, 1905-1955, Rabat, Bibliothèque générale et archives du Protectorat, Rabat, Bibliothèque générale et Archives du Protectorat, 1956.

40 Les titres entre parenthèses désignent les différentes parties de l'exposition.

41 *Au Maroc avec le colonel de Castries*, op. cit., p.3.

42 Henri de Castries, *L'Islam. Impressions et études*, Paris, Armand Colin, 1896.

43 Charles de Foucault *Lettres à son ami Henry de Castries*, Paris, Grasset, 1938.

est consacrée à sa recherche d'archives au Maroc, à la création de la Section historique du Maroc à Paris et à ses missions au Maroc. Une lettre du directeur de l'Office du Maroc à Paris, M. Nacivet, évoque une visite qu'il a faite auprès de Castries, alors très malade en 1927. Il lui aurait fait part de sa volonté de nommer Pierre de Cénival directeur transitoire de la Section historique. Sont exposés enfin des documents publiés dans les *Sources historiques du Maroc* parues après la mort de Castries, en particulier les épreuves du tome II *Espagne première série*. La dernière partie (Archives du Maroc) rappelle le rôle de Castries dans leur création et donne un exemple d'archives qu'il avait collectées : la Beïa (acte d'intronisation des sultans du Maroc, ici celle de Moulay Abd-el-Aziz, du 7 juin 1894) et une lettre la commentant du 4 mars 1918. Pour révéler le travail effectué depuis 1919, l'exposition montre des archives plus récentes se rapportant à Lyautey, par exemple. Enfin quelques photos de De Castries, Lyautey et De Cénival terminent l'exposition.

Au total, les deux manifestations mettent bien en évidence les différentes facettes de l'expérience marocaine de Henri de Castries, serviteur de l'histoire sous toutes ses formes. Mais si l'œuvre entamée par l'érudit (la publication d'archives inédites) s'est continuée après sa mort, son autre ambition, celle de créer au Maroc un centre d'archives efficace n'a pas obtenu les résultats attendus. Certes, l'outil est bien là, cette Bibliothèque générale qui va se perpétuer après l'indépendance. De même, les Archives nationales du Maroc ouvertes en 2013 sont-elles les lointaines héritières du projet rédigé par Henry de Castries en 1913. Durant la période du protectorat, un grand travail de repérage et de conservation des documents recueillis dans les différentes bibliothèques du royaume a été entrepris auquel ont été mêlés des lettrés marocains. Mais les espoirs d'une vaste collecte envisagée par de Castries se sont rapidement éteints. Les responsables politiques se sont heurtés à une double réticence. Celle, d'abord, de l'administration française du protectorat, qui se montra des plus hésitantes, le mot est faible, à verser ses fonds. Doit-on y voir une incurie administrative ou un souci de protéger

des archives sensibles en un contexte marqué tout au long de la période par des tensions palpables ? L'autre frein est venu des élites marocaines qui manifestent tout au long de ces cinquante années une grande réserve à l'idée d'ouvrir leurs documents anciens, et surtout à s'en dessaisir. Peut-on voir dans cette défiance vis-à-vis de la curiosité scientifique de la nation protectrice une forme de résistance à l'ordre colonial instauré par la France ? Seule une étude plus fine des démarches entamées par les hommes de la BGAP et les réactions qu'elles provoquent dans le monde politique et lettré marocain permettrait d'y répondre ... Une histoire qui reste à écrire.



Ahmed FAROUK (Historien, France)

## Emergence progressive et singulière de la vocation du Comte Henry de Castries : l'Histoire du Maroc

Quand Henry de Castries (1850-1927) arriva en Algérie en 1875 il n'avait aucune expérience de l'Afrique du Nord ni de ses habitants. En raison de son jeune âge, il affichait dans son régiment en France de la désinvolture et une apparente insouciance, caractéristiques peu appréciées dans l'armée. Quelque temps après en Algérie, il se rend bien compte que le quotidien a une autre saveur, faite de peur et d'angoisse. Malgré les inconvénients, il n'affiche ni inquiétude particulière ni surprise. Cela est compréhensible, dans son milieu social on apprend à maîtriser ses émotions surtout en présence des étrangers. Mais à un moment, il va perdre pied, la vision du Sahara et la magie de ce milieu ébranleront sa maîtrise. Le travail quotidien qu'il est en mesure d'accomplir dans son nouveau lieu d'affection le conduira à s'intéresser à la cartographie. Il commencera par établir des cartes de certaines régions de ce pays mystérieux et fermé aux Européens. Ce sera le début de l'aventure.

### Chemin traversé par Henry de Castries

Le comte Henry de Castries est issu d'une grande famille de la noblesse française<sup>1</sup>. Comme la plupart des garçons de son milieu il était destiné à servir dans l'armée. Il entra à l'École militaire à Saint-Cyr le 17 septembre 1871 et en sortit avec le grade de sous-lieutenant le 18 octobre 1872. Ses résultats étaient très moyens et sa conduite juste passable<sup>2</sup>. Généralement les jeunes ayant fréquenté Saint-Cyr demandaient une affectation de commandement aux colonies. On ignore si Henry de Castries a pensé à entamer cette démarche et s'il a obtenu des résultats. Il a été affecté à Chambéry et peu de temps après son arrivée dans cette caserne il attira l'attention de son entourage. Son comportement envers

ses supérieurs et en ville était dérangeant et inconvenable. On commença à se poser des questions sur son passé. On eut bientôt des informations le concernant obtenues de Saint-Cyr. Il est clairement indiqué dans le dossier que le jeune homme a souvent été indiscipliné et a reçu des punitions pour ses incartades.

Son laisser-aller grandissant à Chambéry détermina ses supérieurs à faire preuve de sévérité et à prendre les mesures qui conviennent. En suivant de près le jeune homme, on se rend compte qu'il est déroutant. Ses sautes d'humeur à la caserne étaient surtout à l'adresse de ses supérieurs. Réticences contre la hiérarchie, signe de mal vivre ou de mal être, ou une insatisfaction inavouée ? Quelle est la cause de ce comportement ? Ne serait-ce pas un manque de perspective ? Pour mettre fin au désordre et maintenir intact l'honneur de la famille (qui s'inquiète) et de l'armée, et donner une leçon au jeune homme, on décida de l'envoyer en Algérie. Cette réaffectation était une sanction décidée conjointement par le commandement de la caserne et la famille. Les résultats de ce genre de décision sont évidemment aléatoires. Le bien comme le pire sont également envisageables.

Le lieutenant Henry de Castries débarqua à Alger le 19 février 1875. Il fut affecté au 1er régiment de tirailleurs algériens à Blida pour quelques semaines. Il manifesta le désir d'être affecté au corps des affaires indigènes dans le Sud oranais. Il obtient satisfaction et sera détaché « dans ce service du 24 août 1875 au 25 septembre 1880. En 1875, il est stagiaire au poste d'Aflou puis, en 1877, à Sebdou et en 1879 adjoint de première classe, détaché au poste d'El -Aricha, dans le Sud oranais<sup>3</sup>. »

Le choix de cette unité spéciale opérant particulièrement dans les espaces intérieurs sahariens difficiles est déjà en soi le signe d'un changement de mentalité et de relations avec les autres. L'unité a un dur labeur, chevauchant des jours durant à travers une nature hostile afin

1 Voir *Papiers de famille, Duc de Castries*, Paris, France Empire, 1977.

2 Il était classé 263<sup>e</sup> / 350. Voir Josette Fournier, *Henry de Castries*, dans *Charles de Foucauld, Amitiés croisées*, (sans lieu) Cheminement, 2007, p.36.

3 Voir Josette Formier op. cit., p.36.

d'assurer la sécurité du territoire des incursions indésirables. Au cours des tournées, l'esprit est parfois assailli par de mystérieuses pensées qui semblent venir d'un monde lointain et irrationnel. Et notre homme nous fait part d'une expérience vécue en 1875, rapportée dans son ouvrage *L'Islam : impressions et études*, écrit vingt ans après, en 1896. Le fond de cette histoire annonce en réalité le début de la métamorphose de l'auteur, sous l'envoûtement du Sahara. Il s'exprime en ces termes :

« J'avais vingt-cinq ans, il faisait une belle journée d'hiver saharien, un de ces temps où la chaleur est vivifiante, où la pureté de la lumière atteint des intensités surnaturelles, où les senteurs capiteuses de l'armoise vous enivrent et où l'on sent déborder la plénitude de la vie. A toutes ces sensations s'en mêlait une plus voluptueuse, je devenais épris de cette Aïcha<sup>4</sup> imaginaire dont les charmes étaient décrits avec les plus chaudes couleurs. Mais le chant du trouvère s'arrêta subitement et, s'étant retourné, il cria d'une voix grave : Maître, c'est l'heure de l'asser. Aussitôt mes cavaliers, se croyant suffisamment autorisés par ce simple avertissement, mirent pied à terre et se disposèrent à faire la prière de l'asser, la prière commune la plus agréable à Dieu chez les Musulmans comme chez les Chrétiens ».

L'auteur ajoute plus loin :

« Qu'ils (les cavaliers) étaient bien en harmonie avec ce paysage grandiose, ces hommes majestueusement drapés dans leurs vêtements de laine. Près d'eux, leurs chevaux, la bride à terre, subitement calmés, semblant respecter la prière de leurs maîtres. C'étaient les bêtes favorites du Prophète, qui ne dédaignait pas d'essuyer leurs naseaux avec la manche de sa tunique, sur la recommandation que lui en avait faite l'ange Gabriel.»

« Moi seul, dans cette immensité saharienne, j'étais disparate avec mon costume militaire étriqué, ridicule moulage de la forme humaine, vêtement presque indécent. Mais, dans ce Sahara si favorable à la pensée religieuse je tranchais surtout par cette attitude mécréante qui me donnait l'apparence d'une brute, d'un chien, vis-à-vis de ces gens renouvelant à leur Dieu l'aveu d'une foi sincère et profonde. Et soudain la solennelle prédiction de la Genèse

4 Au cours de cette tournée qui rappelle ce souvenir d'Henry de Castries, un de ses soldats chantait pour tromper l'ennui de la solitude. Le « trouvère » a mis en scène cette Aïcha imaginaire et le lieutenant.

surgissait devant moi : Que Dieu habite la tente de Sem ! Que Dieu donne l'étendue à Japhet<sup>5</sup>. »

Henry de Castries est subjugué par ce qu'il vit. Son adhésion à ce milieu date probablement de cette époque. Il accomplissait sa mission de surveillance et commença à s'intéresser à la topographie des lieux visités. Il avait le sens de l'observation, le coup de crayon facile, le campas dans l'œil et entraînait facilement en contact avec les voyageurs pour obtenir d'eux les détails sur les régions traversées<sup>6</sup>. Les informations obtenues sont comparées et analysées avant d'être portées sur des projets de cartes. La méthode est connue. Elle a été utilisée par d'autres géographes tel Emilien Jean Renou dans *Description géographique de l'Empire de Maroc* (Edition 1846) pour évaluer les distances entre les localités. Quarante ans après Renou, on commençait à utiliser des instruments de mesure à Sebdo ; on continuait cependant à suivre les règles de l'ancienne méthode. Et c'est ce que fit de Castries. Sa carte de Oued Dra'a a été réalisée en se basant tant sur des levés topographiques que sur des renseignements recueillis auprès des populations. Quant à la carte de l'Algérie avec la partie sud-oranaise elle a été exécutée d'après les relevés et reconnaissances réalisés par les capitaines de Castries, Brosselard et Delcroix. Seul Delcroix<sup>7</sup> est un topographe professionnel, les deux autres sont chargés de la reconnaissance. Si on s'en tient uniquement aux travaux d'Henry de Castries (ce qui est notre objectif), le titre même de la carte porte la méthode de son exécution : Oued Draa (Maroc) / Carte dressée sur renseignements par le L[ieutenant]t de Castries, Sebdo 1879<sup>8</sup>.

Les qualités de de Castries n'ont pas manqué d'attirer l'attention de personnes intéressées par la géographie de l'ouest algérien et particulièrement de la frontière avec le Maroc. Ses capacités lui

5 CASTRIES, Henry de La Croix, *L'Islam : impressions et études* (4<sup>e</sup> Ed.) (Ed. 1907), Reprint BNF, p.3,5.

6 L'espace algérien n'est pas vraiment le terrain d'élection de de Castries pour pratiquer des levés topographiques, c'est la région du sud du Maroc qui l'intéresse.

7 Il a notamment publié une notice intitulée *Règle topographique et boussole-rapporteur*, Berger-Levrault et C<sup>ie</sup>, 1893.

8 BnF, Gallica. En 1879, Henry de Castries se trouvait à Sebdo en Algérie. C'est donc grâce au recueil de renseignements auprès d'individus privés que cette carte a été réalisée. D'ailleurs, on peut dire cela de toutes les cartes réalisées par notre auteur jusqu'en 1887. A cet effet, il a obtenu un sauf-conduit pour aller librement de Marrakech à Casablanca et il en a profité pour faire des relevés topographiques et établir une carte.

ont facilité l'accès du bureau de la Société de Géographie de Paris à la fin de l'année 1877.

Henry de Castries a trouvé un équilibre mental, une forme de sérénité dans l'Ouest-oranais. Il a de bons rapports avec les hommes qui l'accompagnent dans ses tournées<sup>9</sup>. Il a des rapports d'une grande qualité humaine avec son groupe de surveillance. Habituellement, dans les colonies, les officiers comme les soldats métropolitains apprenaient des termes usuels de la langue du pays pour communiquer avec les autochtones, tandis que de Castries apprit la langue du pays pour communiquer avec ses soldats et converser avec les chefs de tribus qui dépendaient des autorités militaires chargées d'assurer l'ordre dans la partie occidentale de la colonie. Les opposants marocains à la présence française en Algérie ne sont pas bien loin, ils menacent souvent les positions françaises<sup>10</sup>. Etant donné la situation du contingent français sur la route fréquentée par les Marocains venant du Sud, Henry de Castries prenait soin de les rencontrer. Ces derniers étaient en route vers des villes comme Tlemcen pour le commerce ou vers la Mecque en période de pèlerinage. Pour lui, ces voyageurs ont un sens aigu de l'observation et leurs remarques sont très utiles pour compléter les cartes des régions lointaines comme le Dra'a. Et comme pour mieux asseoir son nom parmi les membres de la communauté des géographes, il publie « Notion sur la région de Oued Dra'a, au 1/1 000 000 » en 1880 et « Note sur Figuig avec plan au 1/200 000 » en 1882.

Au cours de ces années 1880 d'ailleurs, le Service géographique de l'armée déploie une forte activité de réalisation de cartes régionales et même nationales, auxquelles a participé Henry de Castries. On apprend notamment par le Bulletin de la société de géographie de Paris (tome 8, p. 18-19, 1887) qu'une carte d'Algérie est quasiment prête :

« Elle renfermera notamment ce qu'elle peut comporter des éléments d'une grande carte du Sud-Oranais à 1/200.000, qui sera

prochainement publiée en couleurs. Cette carte qui se compose de quinze feuilles, est entièrement terminée pour le dessin et pour la gravure. Elle a été exécutée d'après les levés de reconnaissance exécutés par les capitaines de Castries, Brosselard et Delcroix<sup>11</sup> ».

L'intérêt pour le Maroc, pour de Castries reste vivace et il dispose désormais d'informations suffisantes pour produire une carte de l'empire sans taches blanches, c'est-à-dire proche de la réalité :

« Une carte du Maroc à l'échelle de 1/500 000 (9 feuilles) est en cours de préparation sous la direction du capitaine de Castries. Elle contiendra toutes les indications recueillies soit par cet officier, soit par les voyageurs, les itinéraires de M. de Foucauld. »

« L'empereur du Maroc recevra prochainement une magnifique carte murale de ses Etats, œuvre manuscrite, unique en son genre et qui fait l'admiration de ceux qui ont été admis à la voir [...] Quelques-unes des villes, Maroc<sup>12</sup> (par exemple), y sont représentées par des plans d'une grande délicatesse ; les écritures sont en arabe et la carte est entourée d'un cadre richement orné. »

Les réalisations d'Henry de Castries dans le Sud-oranais montrent combien cet homme est évolué dans sa façon d'être. Son activité hors professionnelle (hors militaire) devient avec le temps une passion, puis une vocation presque sacerdotale vouée au Maroc. Alors qu'il était apprécié par ses supérieurs et que son succès était grand dans le domaine de la cartographie sur renseignements, il démissionna pour des raisons familiales et politiques. C'était en 1887.

## Le retour

Le départ de Henry de Castries n'était en réalité qu'une coupure pour préparer l'avenir, un projet resté encore secret. Son comportement, ses lectures, la fréquentation de certains lieux, ses voyages et bien d'autres signes, tout cela indique

9 Sur sa personnalité et surtout sur ses rapports avec les membres de sa famille nous n'avons pas vraiment de renseignements. Les éléments dont on dispose à ce sujet émanent des officiers supérieurs et se limitent à son comportement dans le service. Sa correspondance personnelle avec les membres de sa famille nous donnerait probablement plus de détails sur sa passion pour le Maroc.

10 Le groupe le plus actif dans la région pendant les années 1880 était la tribu des Oulad-sidi-Cheikh-Cheraga, sous la direction de Bou Amama. En février 1881, ils ont massacré la Mission Flatters à Bir-al-Garama. Voir Georges Gorrée, *Au service du Maroc*, Charles de Foucauld, Paris, Grasset, 1938, p.39-40.

11 Cette information est importante. On sait les difficultés qu'on avait pour fixer la ligne frontière dans le sud-oranais entre l'Algérie et le Maroc. Henry de Castries a participé aux travaux qui ont déterminé cette ligne. Cependant on ne trouve aucune mention de cette question dans ses publications.

Voir la carte *Itinéraire de Foucauld au Maroc (Juin 1883-Mai 1884)*, sur la face frontispice et p.49 et suivantes dans Georges Gorrée, *op. cit.* et Charles de Foucauld, *Reconnaissance au Maroc (1883-1884)*, Paris, L'Hamattan les Introuvables (avec carte).

12 Comprendre «Marrakech».

d'une manière implicite qu'Henry de Castries n'a pas abandonné son dessein pour le Maroc. Et cela nous rappelle cette phrase de Foucauld avec qui il a eu des échanges épistolaires dont on a beaucoup parlé : « quand on part en disant que l'on va faire une chose, il ne faut pas revenir avant de l'avoir faite<sup>1</sup> ». Et on pense que de Castries n'est pas du genre à abandonner non plus. Il s'est probablement rendu compte que l'historiographie marocaine est insuffisante et que les documents disponibles appartiennent généralement aux familles makhzen ou aux congrégations religieuses. Il accentua alors ses efforts pour localiser les fonds d'archives au Maroc et en Europe. Il n'était un secret pour personne que des familles de marchands européens fréquentaient les ports marocains depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Donc là où il y a du négoce il y a forcément des documents.

Il développa ses connaissances en langue arabe, étudia le Coran avec attention, fréquenta l'École des Chartes en auditeur libre et l'École pratique des Hautes Etudes de la même manière et constitua un réseau d'amis par le biais de la Société de géographie, la Société asiatique et le Comité de l'Afrique du Nord. Mais le meilleur collaborateur et conseiller qu'il eut est Jacques de Dampierre, son fils adoptif, excellent chartiste qui collabora efficacement à la publication des premiers volumes des Sources inédites de l'Histoire du Maroc.

En 1896 Henry de Castries publia chez Armand Colin un ouvrage important : *L'Islam, impressions et Etudes*. En 1900, il revient officiellement à ce Maroc qu'il chérissait tant. Il avait projeté d'écrire l'histoire de ce royaume mais les circonstances l'ont déterminé à constituer des outils pour écrire cette histoire : Les Sources Inédites de l'Histoire du Maroc de 1530 à 1845. C'est en 1905 que parut le premier volume de cette collection.

## Conclusion

C'est l'histoire d'un jeune homme de bonne famille, à peine sorti de l'adolescence, doué et sensible, qui a fait la guerre de 1870 avant sa formation à l'école militaire de Saint-Cyr et qui est en décalage par rapport au milieu dans lequel il vit. Pendant et après sa formation

à l'école, Henry de Castries est en rébellion sourde contre la hiérarchie militaire et l'autorité familiale (probablement étant donné la part prise par la famille pour son envoi en Algérie). Suite à un ensemble de faits malencontreux à Saint-Cyr, comme à la caserne de Chambéry, le jeune lieutenant a été sanctionné. C'est la mutation en Algérie. On voulait à la fois le culpabiliser et lui permettre de réfléchir pour changer et améliorer sa conduite. Arrivé en Algérie il demanda d'être affecté au contingent des Affaires indigènes. Il resta dans cette unité plus de dix ans. Il fut fasciné par le Sahara et se passionna pour la vie de ces Sahariens marocains, de Oued Dra'a, qui traversaient cette dangereuse contrée pour commercer en Algérie. Il finit par aimer tout le Maroc et décida d'en dresser la carte et rassembler les outils utiles pour écrire l'histoire de cet empire.

## Bibliographie :

CASTRIES, Henry de, « Oued Draa », Bulletin de la Société de Géographie de Paris, Paris, 1887, T.8, p. 18-19.

CASTRIES, Henry de, *L'Islam : impressions et études* (4<sup>e</sup> édition) (Edition 1907), Paris BnF-Hachette.

FOUCAULD, Charles de, *Lettres à Henry de Castries*, Paris, Editions Bernard Grasset, 1938.

FOUCAULD, Charles de, *Reconnaissance au Maroc (1883-1884)*, Paris, L'Harmattan, les Introuvables, 1998.

FOURNIER, Josette, « Henry de Castries (1850-1929) » dans Charles de Foucauld, *Amitiés Croisées*, I.n.i, Cheminements, 2007, p. 33-151.

GORREE, Georges, *Au service du Maroc*, Charles de Foucauld, Paris, Editions Bernard Grasset 1938.

MENSION-RIGAU, Eric, *Aristocrates et grands bourgeois*, Paris, Perrin, 2007 (collection Tempus).

RENOU, Emilien Jean, *Description géographique de l'empire de Maroc* (Ed. 1846), Paris, BnF-Hachette

SPILLMANN, Georges, « Henry de Castries (1852-1927) » dans *Hommes et Destins*, Académie des Sciences d'Outre-Mer, Paris, Publications de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer, 1977, p.181-186.

<sup>1</sup> Phrase rapportée par Georges Gorrée, *op. cit.*, p.41.



Jillali El ADNANI (Université Mohammed V, Rabat)

## Henri de Castries comme cartographe et archiviste Miroirs d'une identité territoriale et d'une frontière

Jugée par son contenu et aussi par son impact sur le devenir de la société marocaine, l'œuvre d'Henri De Castries est condamnée à faire l'objet d'appréciations les plus contrastées. La dimension culturelle et symbolique de ses écrits peut se résumer en trois mots : carte, espace et bibliothèque. Le foisonnement de son œuvre et de ses objectifs peut être également considéré comme un savoir ayant deux perspectives : la quête et la conquête. Cette démarche amorcée depuis l'Algérie en 1870 sera presque la même à travers les capitales du monde et aussi à l'intérieur du Maroc. H. De Castries n'a jamais manqué à cette démarche conjuguant le local et le lointain.

Son œuvre qui se dessine à travers des espaces variés, s'enrichit au fil du temps et au hasard des rencontres, par un réseau d'amis et d'informateurs. Chez H. De Castries (Dorénavant HDC), la bouche et l'oreille devraient être au service de la plume et où les miettes des palabres ont une chance de retrouver leur place.

Le but de cette investigation est de revisiter les textes, propos et cartes de cet homme passionné et de relever dans quels contextes ils ont été produits et combien ils ont été compris ou trahis. Il s'agit de revoir son œuvre à l'aune de la question des frontières et de l'identité du territoire. Traiter de la question par le biais de textes produits à la fin du XIX<sup>ème</sup> et au début du XX<sup>ème</sup> siècle, c'est-à-dire à un moment où la marocanité d'un territoire n'avait été soulevée que pour légitimer son annexion à la colonie algérienne et à l'empire colonial.

L'engagement de HDC dans l'armée coïncida avec le contexte de la défaite de la France en 1870 et l'instauration de la III<sup>ème</sup> République. C'est après cette date que HDC sera promu officier de la fameuse école militaire de Saint-Cyr et muté par la suite en Algérie. Henri de Castries est le grand témoin et aussi l'acteur de cet empire perdu en Europe mais qui sera ressuscité en Afrique.

### Les origines de l'approche castrienne : entre deux axes (Est-Ouest/Nord-Sud)

Pour amputer le territoire marocain il a fallu une vingtaine d'années, alors que pour créer et consolider le territoire algérien, il a fallu plus d'un siècle. C'est en assurant l'horizontalité spatiale que les autorités coloniales se sont orientées vers le Sud. Cette opération fut inaugurée en partie par Henri de Castries en 1875 et 1879 notamment avec les cartes du Sud Oranais établies en collaboration avec les Lieutenants Delcroix et Brosselard vers 1875 et celle de l'Oued Draa en 1879.

P. De Cenival parle ainsi du contexte de la faisabilité de la carte de l'Oued Draa en 1879 : « Le Sud marocain est alors une région presque inconnue ; mais des gens du Souss, du Dra viennent chaque année louer leurs services en Algérie. Henry de Castries les interroge. Des études sur l'oued Draa, sur Figuig (1882), sont les premiers indices de l'orientation de l'auteur vers les choses marocaines. Dès 1879, le lieutenant de Castries, pour avoir déclaré que le Maroc était le complément nécessaire de l'empire français dans l'Afrique du Nord, avait quelque peu inquiété la prudence des états-majors et mérité quelque censure. Il n'avait pas pour cela cessé de s'intéresser au Maroc<sup>1</sup> ».

La question qui reste à poser est de savoir si HDC avait subi les influences néfastes d'Henri Duveyrier qui a établi en 1872 les cartes des espaces au Sud de Géryville et aurait inventé dans le Touat, l'existence du péril de la confrérie Sanoussiyya. Ce projet lui a réussi dans le Sud algérien et face à la Libye ; impliquant par la même occasion beaucoup de dépenses et de victimes. La carte de l'Oued Draa a officialisé le discours né en Algérie sur les oppositions entre Arabes/Berbères, zones de pouvoir/zones de dissidence. Ces concepts seront les instruments

<sup>1</sup> Pierre de Cenival, « Le Compte Henri de Castries », *Hespéris*, 1927, p. 270.

d'une conquête et d'un morcellement des territoires marocains.

HDC fut de ceux qui considéraient le Maroc comme une continuité logique de la colonie algérienne. Cette vision du Maroc changera définitivement quelques années avant la mise en place du Protectorat le 30 mars 1912. On pourrait même dire qu'en 1891, A. Le Chatelier, qui deviendra son mentor et ami, avait annoncé que l'occupation du Maroc devrait se faire avec le sultan et les chefs de tribus et de zâwiyyas.

Signalons que HDC a effectué son premier voyage au Maroc en 1886 quand il s'était rendu à Marrakech pour offrir au sultan Mouley Hassan une version arabe de la carte du Maroc. Cette carte demeure introuvable ! C'est Toujours, grâce à l'incontournable Pierre De Cenival que nous détenons des informations sur cette carte : « Aussi en 1887 fut-il tout naturellement choisi pour dresser une carte du Maroc destinée à faciliter le règlement d'un incident de frontière, et pour la porter lui-même à Marrakech au sultan Moulay el-Hasan. M. de Castries aimait à décrire cette carte, qui avait servi d'occasion à sa première venue au Maroc. C'était un grand panneau enluminé et décoré dans le goût original. Les villes y figuraient représentées par de petites miniatures et toute la lettre, en caractères arabes, avait été traitée dans le plus pur style maghrébin. L'auteur, en ces dernières années, avait désiré savoir si son œuvre ne se trouvait pas par hasard conservée dans quelque grenier des palais chérifiens. Il avait à plusieurs reprises demandé qu'on la recherchât. L'enquête, si elle fut faite, ne donna pas de résultat. M. de Castries, sa mission accomplie, rentra à petites journées de Marrakech à Casablanca, par Settat, en faisant des observations topographiques sur le pays qu'il traversait. L'itinéraire levé au cours de ce voyage rendit vingt ans plus tard les plus grands services aux troupes françaises dans leur marche sur Marrakech. Dès ce moment, le capitaine de Castries, par sa personnalité et par ses travaux, fait figure d'un des officiers les plus brillants de l'armée d'Afrique<sup>2</sup>».

Henri de Castries n'a cessé de se débattre dans un espace pour le cerner dans une carte

2 De Cenival, « Le Compte Henri de Castries », Hespéris, 1927, pp. 270-271.

qui servira à une future conquête. C'est ce même personnage qui va écrire des textes (articles et ouvrages) et se pencher sur des espaces plus vastes (Conquête du Soudan, relations diplomatiques). Ainsi, son œuvre est un compartimentage entre cartographie, textes et bibliothèques mais où tout est superposable. C'est là qu'il faudrait chercher les pistes menant à la conquête du territoire et par conséquent à retrouver son identité : je veux dire sa marocanité. Toutefois H. De Castries, en publiant ses articles sur les relations entre le Maroc et le Soudan occidental, cherchait à répondre aux travaux publiés par M. Delafosse et Octave Houdas. Ses recherches basées sur des textes inédits montrent le lien qui existait entre ces deux entités géographiques à travers l'histoire<sup>3</sup>.

Pour cela il va falloir constater l'approche de HDC sur le terrain au temps des crises politiques qui avaient secoué le Maroc. Ces événements pousseront le cartographe à prendre conscience de la réalité de l'exercice du pouvoir makhzénien et de son historicité.

### **Henri de Castries : pouvoir makhzénien, frontières et révoltes mahdistes**

L'intronisation du sultan Moulay Hassan en 1873 survint au moment où la France tentait de se relever à la suite de sa défaite devant l'armée prussienne. La relative volonté de bon voisinage entre la France et le Maroc allait céder le pas à une longue période de tensions tout au long des frontières et des zones d'influences. En paraphrasant A. Laroui, le territoire marocain et ses frontières furent au XIX<sup>e</sup> siècle, comme celles du temps du sultan Mouley Ismaïl ; et là où s'exerçait la souveraineté par le biais de l'acte d'allégeance, Khotba, Prêche, cachet et impôts. Mais après quarante ans de la conquête d'Alger, HDC allait tenter de retrouver une voie de passage pour cerner ce territoire marocain en s'appuyant sur des informations orales, notamment celles

3 H. De Castries, « Description du Maroc sous le règne de Mouley Ahmed el-Mansour 1596 d'après un manuscrit portugais de la Bibliothèque nationale, Texte portugais et traduction française, Paris, E. Leroux, 1909, 147p et « La conquête du Soudan par El Mansour », Hespéris III, 4, 1924, pp. 433-483 et « Kabara et Karabara », Hespéris V, fasc. 1, 1925, pp. 125-128.



communiquées par Ch .De Foucauld sur les pays de la dissidence et échappant au contrôle sultanien (on y reviendra).

Déjà en 1874-5, HDC est derrière la filature de Bou'azza al-Habrî, un tijânî dont la révolte s'est étendue de la région de Tlemcen jusqu'à Taza<sup>4</sup>. Le personnage d'al-Habrî et son mouvement ont largement inquiété le sultan qui était obligé de le transférer, en sa compagnie, vers Marrakech, ce qui marque l'importance du mouvement de Bû'azza al-Habrî<sup>5</sup>. Driss Bouhlila dit que son ministre Mawlây Ya'qûb a été tué dans la bataille contre al-Hyâyna et leur caïd Muhammad ben Qaddûr al-Bûziyyânî<sup>6</sup>. Cette information n'est pas tout à fait fondée. Le Lieutenant De Castries a pu se procurer quatre lettres dont trois étaient écrites par Moulay Ya'qûb ben al-'Arbî, connu aussi sous le nom de Mawlây Ya'qûb ben Bû'azza al-Habrî . En effet, Mawlây Ya'qûb va échapper à ses ennemis mais il sera interné à l'île Sainte-Marguerite après son retour en Algérie le 19 mars 1880<sup>7</sup>. Les témoignages se recoupent et divergent au niveau de certains détails. C'est le cas du témoignage qui évoque l'arrestation de Bû'azza al-Habrî par le sultan du Maroc et de sa mort en prison vers 1875<sup>8</sup>. Les autorités françaises suivaient d'un œil attentif les événements relatifs à ce mouvement : «...Bouazza el Habri,

4 Jillali El ADNANI, *Les origines de la Tijaniyya au Maghreb et sa branche la Hamawiyya en Afrique subsaharienne*, Publications de la Faculté des Lettres, Rabat, 2017. Voir aussi l'édition de Marsam, Rabat, 2007.

5 C.A.O.M, 16H46, Rapport sur le projet insurrectionnel mené par la zâwiya de Tlemcen.

6 Driss Bûhlîla : *Al-Hulal al-Bahiyya fî mulûk al-Dawla al-'Alawiyya*, de M.al-Mashrafi, T III, pp. 659-1058, pp.671-2.

Chap.IV, p.117 Mawlây Ya'qûb prétend être le fils de Bû'azza al-Habrî. Il est revenu du Maroc en 1875, après l'arrestation de Bû'azza al-Habrî, il avait apporté la majestueuse tente de ce dernier et il l'avait confié aux Bnî Wasîn et après aux Awlâd Slimân qui étaient les serviteurs de Bû'azza al-Habrî, et qui ont émigré en Algérie après l'arrestation de ce dernier.

p120 Les Awlâd Slimân, disaient que Mawlây Ya'qûb descend de Ya'qûb al-Mansour l'Almohade dont la Qubba se trouve à Fès depuis le XIIe siècle (Les Almohades).

7 C.A.O.M, 16H46, *Rapport résumant les résultats des perquisitions faites le 1er Avril 1880 chez les muqaddam-s de l'ordre de la Tijâniyya à Tlemcen*, p.19.

8 C.A.O.M, F.G.G.A, 16H46, le rapport disait : « Il fut mis à mort par l'empereur du Maroc, qui n'avait peut-être pas saisi les livres que nous possédons... » Il s'agit du Kitâb Al-Jâmi'. Le deuxième écrit intitulé par le rapport : « Prédications de Bû'azza Al-Habrî » et qu'on a trouvé récemment est unique en son genre, puisqu'il tranche d'une manière définitive la question de l'appartenance confrérique de Bû'azza Al-Habrî.

que l'empereur du Maroc venait d'emprisonner, mais dont on espérait l'évasion ou la mise en liberté.<sup>9</sup> » En effet, ce dernier a été soupçonné du meurtre du caïd des Bnî Wasîn, Muhammad ben 'Abd ar-Rahmân<sup>10</sup>. Toutes nos sources confirment l'arrestation de Bû'azza al-Habrî et sa mort à Marrakech, de même qu'elles sont unanimes sur son recours à la sorcellerie et à la magie. L'histoire de cette révolte constitue un modèle sur la question des frontières et les mouvements religieux qui rendent ces frontières poreuses voire inexistantes. La Tijâniyya servira à Jules Cambon pour étendre la colonie algérienne vers l'Afrique occidentale, mais il va échouer car la Tijâniyya avait mis en place son axe africain en s'appuyant sur la renommée et les acteurs de la zâwiyya de Fès et de Marrakech. La même politique sera suivie pour se servir de la tribu maraboutique des Awlad Sidi Cheikh en vue de s'emparer du Touat. Mais avant d'en arriver là, il a fallu faire face aux révoltes de Bouamama.

Ce fut le temps de la mise en application des concepts et des dualités entre pays du makhzen et pays de la dissidence, Siba, ainsi que Arabes/Berbères étaient déjà forgés et mis en forme dans la pratique et les réalisations cartographiques par les chefs de Division d'Oran et de Tlemcen. HDC fut un membre actif et productif. Des lignes hypothétiques entre qsars et tribus, furent adoptées en vue de collecter les impôts et de jouer à la bataille de la souveraineté. Déjà en mars 1880, HDC alors Lieutenant, se rendit à Moghar Tahtani et Foukani pour affirmer la souveraineté française, mais il s'y vit refuser l'accès car les deux qsars ne revenaient pas à l'Algérie d'après le Traité de Lalla Maghnia<sup>11</sup>.

Henri de Castries sera aussi le témoin et l'acteur de l'insurrection de Bouaâmama dont la révolte a fait plus de remous que celle de Bou'azza al-Habri. A croire P. De Cenival, c'est toute une mission de reconnaissance commandée par HDC qui a failli périr : « Dès ce moment, le capitaine de Castries, par sa personnalité et par ses travaux, fait figure

9 16H47, Rapport sur les perquisitions, p.18.

10 C.A.O.M, 16H46, de la division d'Oran, affaires Arabes, à Mr le GGA, Oran, 22 Avril 1880.

11 Saïd Sayagh, *La France et les Frontières algéro-marocaines (1870-1902)*, Préface J-L Miège, Editions CNRS, 1986, 140p, p. 46.

d'un des officiers les plus brillants de l'armée d'Afrique. Son œuvre cartographique l'a mis en vue. Ses qualités militaires ont eu occasion de faire leur preuve en 1881 dans la campagne contre l'agitateur Bou Amama et surtout en avril 1882 dans l'affaire du Chott-Tigri. Une reconnaissance commandée par lui, attaquée dans de mauvaises conditions, a été sauvée par son intelligence, sa décision, sa connaissance du pays<sup>12</sup>».

En effet, le 20 mars 1882, le cercle d'Ain-Sefra fut créé et le droit de poursuite des tribus rebelles en territoire marocain conçu et formulé. Au moment où HDC finissait ses travaux sur Figuig, des Généraux français prétextant la révolte de Bouaâmama et le danger de créer un Etat indépendant, demandaient à ce que Figuig soit occupée. C'est dans ce contexte que la mission topographique de HDC fut attaquée à Chott-Tigri. Mais la question marocaine et la prise ou non de Figuig n'est plus une affaire strictement algérienne, mais relevant des compétences du Ministère des Affaires Etrangères. Ce fut le début d'une guerre continue entre autorités civiles et militaires, entre les Affaires Etrangères et le Ministère des colonies. Le régime du protectorat est amorcé aux frontières malgré la résistance des Français d'Algérie qui ne voyait pas le Maroc comme un prolongement de l'Algérie (E. Doutté et autres).

### **Généalogie et conséquences de la carte de l'Oued Draa en 1879**

L'approche de HDC demeure celle d'explorer des tracés et des frontières par lesquelles pourraient s'opérer l'expansion coloniale depuis l'Algérie. Sa carte de 1879 sur la Région Draa ne constitue-t-elle pas la future frontière qui sera adoptée jusqu'en 1956 voire jusqu'en 1975? N'est-elle pas la carte qui inspirera Ch. De Foucauld dans son ouvrage « Reconnaissance du Maroc » et qui sera adoptée comme référence aux différents tracés de frontières ?

En effet, la carte du Maroc établie par de Roquevaire en 1897 reprend en entier la carte de l'Oued Draa établie par HDC et même les informations données sur l'Oued Souss.

L'œuvre de Ch. De Foucauld, du moins dans sa partie de l'Oued Draa et le Sud, c'est une reprise de l'effort de HDC.

Roquevaire disait que : « Le district de l'O. Draa, tiré en entier de la carte de M. de Castries, a été placé par la distance au Mezgita, reconnu par M. de Foucauld<sup>13</sup>».

Cependant, le parcours de HDC prendra un nouveau tournant. Depuis son mariage avec la fille du fameux général de Lamoricière (une grande figure de la conquête d'Algérie) en 1880 et de sa démission de son poste militaire, HDC retourne dans sa Loire natale. Ce fut à la suite de son retour du Maroc en 1888.

### **Le cartographe incontournable**

La consécration d'Henri De Castries est attestée par le service topographique de l'armée qui fait appel à ses services pour établir une carte de l'Oranais au 200.000e et celle du Maroc au 500.000e. De Castries a joué un grand rôle dans la cartographie relative aux frontières et à l'intérieur du Maroc comme le montre si bien ce témoignage des hautes autorités françaises datant de 1890 : « M. Le Chef de l'annexe d'El Aricha, par laquelle cet officier exprime le désir qu'il lui soit envoyé un exemplaire de la carte héliogrammée au 1/200.00 du Sud-oranais de M. le Capitaine de Castries. Cet officier expose dans sa demande qu'il ne possède aucun document géographique sérieux concernant les pays voisins de la frontière marocaine, dont il a très fréquemment à s'occuper.

La carte de Castries est la plus récente et la seule qui donne de ce côté des renseignements assez complets. J'estime que cette carte serait utile non seulement à El Aricha, mais encore dans tous les bureaux arabes de la Division, où elle pourrait être consultée à maintes occasions pour contrôler les renseignements donnés par les indigènes sur le pays marocain, ou pour faciliter l'étude de certaines questions.

J'ai en conséquence, l'honneur de vous prier de vouloir bien demander à M. le Ministre de la Guerre, la délivrance d'une douzaine d'exemplaires du document qui nous occupe,

12 P. De Cénival, *Compte Henri de Castries*, Hespéris, 1927, p. 270.

13 Carte du Maroc de Roquevaire, Bibliothèque nationale de Paris, site web Gallica.

afin que je puisse en envoyer un à chacun des bureaux arabes placés sous ma direction<sup>14</sup>». Ce témoignage constitue une déclaration officielle des préparations de l'annexion des territoires marocains.

Quelques années plus tard, son nom sera associé au projet cartographique mené par le GGA Jules Cambon en vue de conquérir le Touat et les marges sahariennes du Maroc.

La proposition d'une frontière selon le tracé Tarfaya-Tekna-Tindouf-Touat est aussi l'un des projets retrouvés dans les archives coloniales. Cette proposition, qui avait été surnommée la « frontière TTT », avait résulté d'un travail cartographique réalisé à l'initiative de Jules Cambon, gouverneur général de l'Algérie depuis 1891. La publication d'une carte du Maroc au 1/500.000e, en 1894, avait coïncidé avec la mort du sultan Moulay Hassan et le début de la campagne menée par Cambon pour occuper le Touat et pour reposer la question des frontières avec le Maroc. Cette carte comprenait onze planches. Les premières avaient été réalisées en 1886 par le capitaine Henry de Castries. Le travail avait été achevé, sous la supervision du chef de cabinet de Cambon, Henri De La Martinière, par le chef du service cartographique, Flotte de Roquevaire auquel s'étaient joints Henry De Castries et Alfred Le Chatelier, qui avaient travaillé sur le Souss, l'Atlas et le Draa<sup>15</sup>. Jules Cambon avait présenté son projet en déclarant, dans une lettre adressée au ministre de la Guerre, en date du 5 novembre 1893 : « Je me suis préoccupé, depuis quelque temps, de faire réunir, dans un travail d'ensemble, toutes les connaissances que nous possédons, à l'heure actuelle, sur le Maroc »<sup>16</sup>. Cette première carte fut suivie, en 1897, de cartes au 1/100.000e qui avaient pu bénéficier des données nouvelles fournies par De Segonzac et le capitaine Larras, eux-

mêmes ayant complété le travail de Charles De Foucauld. Ce travail avait également recoupé des informations fournies par O. Lenz sur l'Anti-Atlas et le Tazerwalt, dans le Sous<sup>17</sup>. Ces travaux avaient aidé J. Cambon à projeter des tracés futurs de frontière dans le sud marocain, mais le manque de temps et l'occupation du Touat en 1900 avaient précipité le processus de l'adoption des frontières du sud marocain sur les bases, encore incertaines, de la première carte qu'il avait commanditée. J. Cambon quitta l'Algérie en 1901.

L'œuvre de HDC sera utile aux troupes arpentant l'espace entre Marrakech et Casablanca en 1911. Les militaires vont s'appuyer sur des cartes établies par lui lors de sa visite au sultan en 1887.

Pourquoi ce retour à la cartographie de HDC? La réponse est toute simple comme le rappelle Pierre de Cenival : « Les années de séjour dans le Sud oranais valent à Henry de Castries une autorité reconnue en matière algérienne. A l'aide des informations recueillies, il dresse d'excellentes cartes des régions qu'il a parcourues et même de celles où il n'a pas pu pénétrer; car il utilise la méthode des levés par renseignements avec une sagacité si heureuse que l'exactitude de ses croquis se trouvera confirmée, lorsqu'il sera possible, plus tard, d'explorer les pays interdits <sup>18</sup>».

### **HDC, Alfred le Chatelier et le parti de la conquête pacifique du Maroc**

A la suite des travaux de HDC et de Ch. De Foucauld, A. Le Chatelier annoncera dès 1890, sans doute après ses travaux sur le Sud marocain et la région du Souss, que la conquête pacifique et de coopération avec le Makhzen était possible. L'idée n'a pas manqué de séduire le futur Général Lyautey et aussi les théoriciens de la colonisation tels que Eugène Etienne et Paul Révoil. Dorénavant, les lignes et les itinéraires seront bien étudiés et couchés sur papier. Les revues et Bulletins comme la Société

14 ANOM, FGGA, 10H80, Dépêche envoyée par le Général Détrie, Commandant la Division d'Oran à Mr le Gouverneur Général de l'Algérie, Oran, 10 Janvier 1890, 3p.

15 R. de Flotte de Roquevaire, *Carte du Maroc à l'Echelle de 1.000.000e*, Paris, Maison Adriveau-Goujon, 1904, 64p+cartes, p. 5. Voir aussi A. Le Chatelier, Tribus du sud-ouest marocain : bassins côtiers entre Sous et Draa, Paris, 1902.

16 A. Dusserre, Atlas, sextant et Burnous, La Reconnaissance du Maroc (1846-1937), Thèse de Doctorat N.R, Université de Provence, SLD de M. Gérard Chastagnaret, 2009, 2 tomes, T. I, p. 263.

17 Jillai El ADNANI, Le Sahara à l'épreuve de la colonisation, Un nouveau regard sur les questions territoriales, Préface G. Lazarev, Rabat, Agence du Sud, 2014, réédition Faculté des Lettres, Rabat, 2017.

18 P. De Cenival, Compte Henri de Castries, *Hespéris*, 1927, pp. 267-268.

de géographie d'Oran ou le Bulletin du Comité de l'Afrique française sont déjà en place. Dans le BCAF, HDC publiera en 1902, son étude « La Politique du Sud en Algérie. Etude du passé et du présent » (août 1902, pp. 290-293).

Après 1906, c'est le début de la découverte de l'Etat marocain et de son histoire. Entre l'année 1912 et celle 1920, l'histoire l'emportera sur la cartographie et le territoire.

### **HDC et la conquête savante : le manuscrit, l'archive et la bibliothèque**

Son séjour en France, ses publications sur l'Islam (en 1897 comme s'il était au courant du fameux projet sur les confréries parrainé par J. Cambon et publié par ses soins et celui des auteurs : O. Depont et X. Coppolani) et les questions africaines, constituent une purge pour le militaire. Une nouvelle carrière se profilera à l'horizon, le passionné et le chercheur d'or est promis à une belle carrière : celle de l'archiviste. D'abord à Paris à la tête de Section historique et ensuite à Rabat comme Conseiller historique du Gouvernement chérifien et ensuite directeur de la Bibliothèque générale.

Il est intéressant de constater le changement radical survenu dans sa carrière. Au trait et au tracé légitimés par une expansion et une annexion vont se substituer des recherches des sources européennes et africaines traitant de l'histoire du Maroc. HDC fera tout seule la redécouverte d'un empire historique et d'un Etat marocain millénaire. Les sources arabes qui restent à retrouver, en plus de celles déjà traduites ou compilées, restent fragmentaires et lacunaires :

« Il s'aperçoit bientôt que l'entreprise, dans l'état des connaissances d'alors, est irréalisable. Tout au plus peut-on la préparer. Faute de documents arabes originaux, qui ont presque tous été détruits et qui s'ils subsistent, sont inabornables, il est impossible de contrôler les récits des historiens musulmans. Ils sont incomplets, fragmentaires, muets sur des périodes entières, et souvent, par crainte de déplaire au maître, jettent des voiles sur les événements les plus intéressants. M. de Castries se retourne vers les sources européennes. Les récits de voyages l'amènent aux pièces

d'archives. Au cours de plusieurs missions, dont il est chargé à cet effet, il retrouve peu à peu, à travers toute l'Europe, les traces des relations commerciales et politiques que les divers pays ont entretenues jadis avec l'empire chérifien. Il y a là une documentation d'une extrême richesse, qui compense largement les lacunes des sources arabes <sup>19</sup>».

A l'image d'un historien ouvert sur l'oralité, il annonce en 1918 les trois grandes lignes des sources de l'histoire marocaine : 1-Sources arabes 2-Sources européennes et étrangères 3-La tradition orale<sup>20</sup>.

### **HDC, Alfred Le Chatelier et la mise sous tutelle de la mission scientifique**

Dans une correspondance datant du 31 juillet 1917, le Lieutenant Henri De Castries envoya à Alfred Le Chatelier, alors Professeur au Collège de France, une lettre en réponse à ses lettres datant de mai et Juin 1917<sup>21</sup>. HDC traitait de la question de la publication de la documentation du Protectorat et aussi de la suite à donner à la mission scientifique créée en 1903 depuis l'Algérie ainsi que la création d'une Loi régissant la formation d'agents politiques.

Le but de cette correspondance était d'obtenir l'approbation d'Alfred Le Chatelier en vue de publier la documentation réunie par la mission scientifique en collaboration avec la Résidence et sans impliquer la mission scientifique ou citer son nom. Cette opération avait nécessité une négociation avec la Direction de l'Instruction publique et l'implication du ministère des Affaires Etrangères.

HDC évoque les modifications apportées par A. Le Chatelier aux lettres et correspondances envoyées à la Direction de l'Instruction publique.

HDC lui rappelle : « Là encore, il me semble préférable que nous convenions d'avance du texte (Projet d'arrêté sur la consultation de la Mission scientifique) qui pourrait être le suivant:

19 P. De Cénival, Compte Henri de Castries, *Hespéris*, 1927, p. 271.

20 Archives diplomatiques de Nantes, DAI, 1MA/300, Rapport sur « Le Travail historique au Maroc ».

21 Archives diplomatiques de Nantes, DAI, 1MA/300.

Article I.- La Mission scientifique du Maroc pourra être consultée par les services du Protectorat sur toutes les questions relatives à l'histoire musulmane du Maroc, à son régime juridique, aux institutions indigènes de toute nature, et sur les différents points pouvant intéresser la politique marocaine intérieure ».

Les autres articles conçus par HDC nomment le directeur de la mission à Tanger et précise que toute consultation devrait se faire par les agents de la mission, mais sans aucun frais pour la Résidence.

Cette correspondance parle du rôle dont la Résidence avait chargé HDC. Cette mission consiste à ce qu'il soit l'intermédiaire entre la Résidence et la Mission scientifique. Cela veut dire qu'il aura fort à faire avec des agents politiques dont les convictions trop algériennes ne cadrent pas toujours avec la politique du Protectorat. HDC précise qu'il ne se méfie pas des agents de la mission, mais qu'il cantonne tout de même leur rôle à celui de la collaboration.

Dans un autre projet d'arrêté sur les agents politiques, il précise dans l'article III :

« L'agent politique régional est chargé de centraliser la documentation scientifique utile à la connaissance détaillée des populations indigènes du territoire, au point de vue de l'histoire, des institutions, de l'organisation sociale, du fractionnement des tribus et des influences locales, religieuses ou de famille ». Et dans l'Article V, il précise :

« Dans chaque territoire, l'agent politique dispose d'une bibliothèque d'études comprenant une section d'archives locales, pour les questions de son ressort. Il assure la conservation et le développement des archives et de la bibliothèque. Il est le correspondant et, sur instructions résidentielles à intervenir ultérieurement, sera l'agent du service des archives historiques du Protectorat ».

Voici brièvement l'ambiance dans laquelle s'est illustré HDC en tant que Lieutenant-colonel, mais avec la mission du Conseiller historique du Gouvernement Chérifien. C'est sous ce vocable qu'il signera le 18 avril 1918 son rapport sur «Le Travail historique au Maroc» et dans lequel il a défini l'horizon de sa future carrière en tant que Directeur de la Section historique<sup>22</sup>.

## Conclusion :

Peut-on fermer provisoirement la parenthèse et dire que l'œuvre et la personne d'Henri de Castries constituent les deux battants d'une politique coloniale ? A savoir le fait de servir la colonie algérienne (le temps des cartes) et par la suite d'établir et découvrir l'archéologie et l'histoire d'un Etat marocain souverain (les 15 volumes des Sources inédites (1905-1927).

En retraçant les grandes lignes d'un parcours de vie et d'action (une histoire indicière), nous avons pu montrer, en attendant d'autres documents inédits, à quel point l'œuvre de HDC est compatible avec les interprétations actuelles traitant de l'identité politique et territoriale marocaine.

Des questions demeurent toutefois pendantes car certains risquent de voir dans la cartographie d'Henri de Castries non seulement un processus de futurs amputations territoriales, mais surtout une preuve décapante de l'existence d'une souveraineté nationale. Est-ce là, les prémices d'un échec de la politique militaire menée depuis l'Algérie et qui ne voyait le Maroc que comme une continuité de la colonie algérienne ? HDC le topographe a su se convertir en spécialiste des « correspondances », des cachets et des burnous. Cette identité territoriale, il l'avait découverte au temps des crises lors des révoltes de Bouaâzza al-Habrî et de Bouaâmama. Sa grande manœuvre reste celle de réconcilier les approches des autorités militaires et les stratégies des autorités civiles. La tâche qui lui avait été confiée en tant que Conseiller Historique et ensuite en tant que directeur de la Bibliothèque générale, constituera le moyen idéal pour relever ce défi.

22 Archives diplomatiques de Nantes, DAI, 1MA/300.

## Sources et Bibliographie :

- Pierre de Cenival, « Le Compte Henri de Castries », Hespéris, 1927, pp. 270-271
- De Castries, « Description du Maroc sous le règne de Mouley Ahmed el-Mansour 1596 d'après un manuscrit portugais de la Bibliothèque nationale, Texte portugais et traduction française, Paris, E. Leroux, 1909, p. 147
- H. de Castries, « La conquête du Soudan par El Mansour », Hespéris III, 4, 1924, pp. 433-483
- Idem, « Kabara et Karabara », Hespéris V, fasc. 1, 1925, pp. 125-128.
- Jillali El Adnani, Les origines de la Tijaniyya au Maghreb et sa branche la Hamawiyya en Afrique subsaharienne, Publications de la Faculté des Lettres, Rabat, 2017. Voir aussi l'édition de Marsam, Rabat, 2007.
- Jillai El Adnani, Le Sahara à l'épreuve de la colonisation, Un nouveau regard sur les questions territoriales, Préface G. Lazarev, Rabat, Agence du Sud, 2014, réédition Faculté des Lettres, Rabat, 2017.
- Driss Bûhlîla : *Al-Hulal al-Bahiyya fî mulûk al-Dawla al-'Alawiyya*, de M.al-Mashrafi, T III, pp. 659-1058, pp.671-2.
- Saïd Sayagh, *La France et les Frontières algéro-marocaines (1870-1902)*, Préface J-L Miège, Editions CNRS, 1986, 140p.
- R. de Flotte de Roquevaire, *Carte du Maroc à l'Echelle de 1.000.000e*, Paris, Maison Adriveau-Goujon, 1904, 64p+cartes.
- A. Le Chatelier, *Tribus du sud-ouest marocain : bassins côtiers entre Sous et Draa*, Paris, 1902.
- A. Dusserre, *Atlas, sextant et Burnous, La Reconnaissance du Maroc (1846-1937)*, Thèse de Doctorat N.R, Université de Provence, SLD de M. Gérard Chastagnaret, 2009, 2 tomes, T. I, p. 263.
- Archives diplomatiques de Nantes, DAI, 1MA/301.
- Archives diplomatiques de Nantes, DAI, 1MA/300.
- Carte du Maroc de Roquevaire, Bibliothèque nationale de Paris, site web Gallica.
- ANOM, FGGA, 10H80, Dépêche envoyée par le Général Détrie, Commandant la Division d'Oran à Mr le Gouverneur Général de l'Algérie, Oran, 10 Janvier 1890, 3p.
- C.A.O.M, 16H46, Rapport sur le projet insurrectionnel mené par la zâwiya de Tlemcen.
- C.A.O.M, 16H46, *Rapport résumant les résultats des perquisitions faites le 1<sup>er</sup> avril 1880 chez les muqaddam-s de l'ordre de la Tijâniyya à Tlemcen.*
- C.A.O.M, F.G.G.A, 16H46, le rapport : «Prédictions de Bû'azza Al-Habrî».
- 16H47, Rapport sur les perquisitions, sur les événements de Tlemcen, 1880.
- C.A.O.M, 16H46, de la division d'Oran, affaires Arabes, à Mr le GGA, Oran, 22 Avril 1880.



## Henry de Castries : histoire et archives

En novembre 1886, une délégation française dirigée par Charles Féraud, ministre de France à Tanger, est reçue à Marrakech par le sultan Moulay Hassan. Comme l'usage le voulait à cette époque, la délégation était porteuse de plusieurs présents dont l'un a particulièrement retenu l'attention du souverain. Il s'agit d'une carte du Maroc en grande dimension, avec des noms transcrits en langue arabe. Elle a été immédiatement placée dans la salle de réception du palais où Charles Féraud, arabisant, a eu l'occasion de la présenter en détails à Moulay Hassan. Ce dernier, visiblement satisfait de ce présent inhabituel, a émis le souhait d'en recevoir un autre exemplaire, mais qui serait sur toile et susceptible ainsi de s'enrouler autour d'un pivot en bois et d'être emporté lors des harkas sultaniennes (expéditions). Le sultan voulait également que ce deuxième exemplaire de la carte du Maroc intégrât bien les régions méridionales du pays tant convoitées par les Britanniques. On reconnaît là évidemment la politique de Moulay Hassan qui consistait à tirer profit des rivalités entre les puissances européennes pour sauvegarder l'indépendance de l'Empire chérifien.

Pour exprimer sa satisfaction du présent qui lui a été fait, le sultan remit à son tour un sabre en argent à l'auteur de la carte qui faisait partie de la délégation française et chargea Charles Féraud de faire parvenir, en guise de remerciements, un sabre d'or au colonel Perrier, directeur du Service topographique de l'Armée française<sup>1</sup>.

L'auteur de la carte en question était un jeune officier, le capitaine Henry de Castries, qui effectuait sa première visite au Maroc, mais qui connaissait assez bien ce pays pour avoir collecté à son sujet divers renseignements auprès des Marocains qui se rendaient en

Algérie voisine, régence ottomane devenue colonie française depuis 1830. D'ailleurs, c'est sur la base de ces renseignements que le capitaine Henry de Castries a dressé la carte offerte au sultan, ainsi que d'autres cartes comme celle des provinces méridionales du Maroc en 1879 et 1880, ou encore la carte de Figuig en 1882.

Au terme de sa visite officielle à la cour sultanienne à Marrakech, il profita du trajet du retour pour vérifier et compléter sur le terrain ses renseignements relatifs au pays et à ses habitants. Il paraît qu'après cette mission, il n'eut plus l'occasion de revenir au Maroc jusqu'en 1912, au lendemain de la signature du traité du Protectorat ; mais entre-temps, il avait entamé en 1905 la publication de sa précieuse collection intitulée « les sources inédites de l'histoire du Maroc ».

En avril 1912, il retrouvait la ville du détroit et fut obligé d'y prolonger son séjour plus que prévu. L'insurrection survenue à Fès contre la présence française avait, en effet, poussé les légations étrangères à déconseiller à leurs ressortissants de s'aventurer hors de la zone nord. Ainsi, Henri de Castries, profitant de son séjour forcé, a essayé de s'enquérir de ce que conservaient les légations européennes comme archives. Mais il n'y trouva rien qui pouvait alimenter ses recherches sur le Maroc du XVI et XVII<sup>e</sup> siècles, les légations avaient expédié dans leurs pays respectifs leurs archives anciennes et n'avaient gardé que des documents récents. Henry de Castries savait bien que l'église franciscaine de Tanger conservait des trésors archivistiques, mais vu que la « question franciscaine » était à cette époque un monopole de l'Espagne, il avait jugé inopportun de s'adresser à cette église alors que des discussions étaient en cours à Madrid entre l'Espagne et la France. Cependant, son séjour à Tanger lui a permis de découvrir, non sans étonnement, l'existence dans cette ville d'une bibliothèque allemande installée au siège de la

<sup>1</sup> Rapport de Charles Féraud à l'adresse du ministre français des Affaires Etrangères, en date du 17 janvier 1887 ; Archives du Quai d'Orsay, Paris, Correspondance Politique, vol. 52, Fol. 29-30.

Banque Orientale Allemande. Elle comprenait des ouvrages modernes sur le Maroc, ainsi qu'une riche collection de périodiques. L'inventaire de ses ressources marocaines avait été fait par Von G. Kampffmeyer et publié à Berlin sous le titre : « Studien und mitteilungen der Deutschen Marokko Bibliothek » ; ce qui démontre l'intérêt accru porté par l'Allemagne au Maroc dans le climat ayant engendré la crise d'Agadir entre Français et Allemands en 1911.

Henry de Castries a également profité de son séjour au nord du Maroc pour découvrir la ville de Tétouan. Sa curiosité était aiguisée par le rôle joué par cette cité entre le XIV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles lorsqu'elle a été une base de la course et a accueilli les expulsés d'Andalousie. Henry de Castries était notamment fasciné par l'histoire d'une femme, *Essayyida al Horra*, qui a gouverné la ville au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle et que les chroniqueurs marocains, comme El Oufrani ou En-Naciri, ont complètement ignorée. Henri de Castries voulait en savoir plus sur cette femme hors du commun et dont des archives recueillies dans les fonds de Torre do Tombo de Lisbonne lui ont révélé l'existence. De même, il voulait en savoir davantage sur la famille En Naksis, originaire de Djebala, qui a régné sur les destinées de Tétouan jusqu'à l'avènement des Alaouites. Il espérait recueillir à ce propos quelques traditions orales, mais les investigations entreprises à Tétouan auprès des notables, des lettrés et des vieillards n'ont pas été fructueuses. Quant aux manuscrits, il a appris que les Espagnols ont fait main basse sur tout ce qu'ils ont trouvé pendant leur occupation de Tétouan au lendemain de la *Guerra de Africa* (1859/60). Un inventaire de ce « butin » a d'ailleurs été publié à Madrid en 1862. La mission d'Henry de Castries à Tétouan ne fut cependant pas complètement vaine, puisqu'il put faire transcrire une chronique historique écrite par Mohammed Skiredj au XIX<sup>e</sup> siècle.

Le retour d'Henry de Castries à Tanger coïncida avec la nomination du Général Lyautey comme Résident général au Maroc. Et c'est dans le bateau qui transporta Lyautey à Casablanca qu'Henry de Castries a embarqué pendant son escale dans la ville du détroit. Les deux hommes se connaissaient déjà et s'appréciaient beaucoup ; une complicité qui allait se consolider et perdurer. Et c'est avec la colonne

qui escortait Lyautey à Fès qu'Henry de Castries a rejoint, le 24 mai 1912, la « ville frondeuse » qui vivait ses derniers moments de capitale de l'Empire Chérifien. Désormais, Henri de Castries allait entamer une nouvelle étape dans sa vie d'explorateur des sources et archives du Maroc ; lui qui avaient des années durant pérégriné entre les centres d'archives européens allait se consacrer à la collecte et à l'organisation des archives se trouvant au Maroc, ainsi qu'à l'identification sur le terrain des noms de lieux quelquefois altérés dans les sources et sur les cartes européennes. A Fès, il fit très vite la connaissance de personnalités ressources tels que le Sultan Moulay Abdelhafid, le grand vizir El Moqri, Kaddour Ben Ghabrit, Ahmed El Maouaz, Ahmed El Belghiti et Abdallah El Fassi. Laissons Henri de Castries narrer lui-même sa rencontre avec le sultan Moulay Abdelhafid qui a duré pas moins de quatre heures :

*« ( ) Moulay Hafid me reçut au bord de l'eau dans les vergers de Bou Djeloud avec la plus grande simplicité et sans la moindre étiquette. Deux tapis étaient étendus face à face : sur l'un était assis le sultan auprès duquel je pris place, sur l'autre se trouvaient le grand vizir El Mokri et Si Caddour ben Ghabrit. Après un échange de compliments et de considérations sur l'utilité et le mérite des études historiques, que le sultan déclara pratiquer lui-même, la conversation se mit très naturellement sur le passé du Maroc.*

*( ) Le sultan demanda ensuite à voir les fac-similés des lettres chérifiennes que j'avais apportés ; il les examina avec beaucoup de curiosité, lisant certains documents de la première ligne à la dernière. Quelques lettres de Moulay ech-Cheikh à Philippe III d'Espagne, relatives à la cession de Larache, durent lui inspirer des réflexions amères. Voyant Moulay Hafid très intéressé par ces documents et par le fait de leur conservation jusqu'à nos jours dans les archives européennes, je me trouvai naturellement amené à lui demander si, dans le Dar el Makhzen, on ne retrouverait pas des papiers d'Etat ayant eux aussi un grand intérêt historique. Il déclara qu'il n'avait jamais entendu dire que ses prédécesseurs eussent pris des mesures pour assurer la garde de la correspondance officielle. A peine emportait-on dans les mahalla quelques récentes lettres auxquelles on prévoyait qu'on aurait à répondre. Lorsque ses prédécesseurs avaient besoin de se référer aux clauses d'un*



*traité un peu ancien, ils trouvaient plus simple de s'adresser à la légation de la puissance intéressée pour en avoir une copie.*

*( ) Au moment de me congédier, le sultan me remercia vivement et me demanda si je voulais bien lui confier mes fac-similés, afin qu'il eût tout le loisir de les examiner. Je m'empressai d'accéder à son désir et aussitôt Moulay Hafid, attirant à lui le carton qui contenait les lettres de ses prédécesseurs, posa dessus une grosse pierre, en signe de prise de possession »<sup>2</sup>.*



Source : Archives Nationales, Paris, France.

Moulay Abdelhafid était alors loin de s'imaginer que ses jours de règne étaient comptés et qu'il allait bientôt être déposé et disposer de tout son temps pour la lecture de ces documents et autres ouvrages d'histoire. En effet, Lyautey a vite fait de remplacer Moulay Abdelhafid, jugé indomptable, par son demi-frère Moulay Youssef. De même, la capitale a été transférée à Rabat au détriment de Fès considérée par les Français comme fanatique et frondeuse. La France élargissait sa zone d'occupation au fil des mois et Henri de Castries caressait l'espoir d'étendre ses investigations à d'autres régions du pays, profitant du soutien que lui apportaient généreusement le Résident général et son administration. Il était désormais accrédité officiellement comme conseiller historique du Protectorat.

Dès 1913, il eut à Rabat un entretien avec le nouveau sultan Moulay Youssef qui lui promit de lui donner accès à des archives makhzénienne conservées à Fès. Henri de Castries pensait y retrouver, entre autres, la carte qu'il avait lui-même offerte au Sultan Moulay Hassan à Marrakech en novembre 1886. Mais cette carte est restée introuvable jusqu'à aujourd'hui !

<sup>2</sup> Henry de Castries, rapport présenté au Ministre de l'Instruction Publique sur une mission au Maroc, 1912, copie dactylographiée, p. 15, Archives du Maroc.

De même, il a multiplié les rencontres avec des dignitaires et des oulémas, toujours en quête de toutes sortes d'archives ou d'ouvrages susceptibles d'apporter des renseignements nouveaux à ses recherches sur le Maroc. Parmi les personnalités rencontrées en 2013, signalons :

- Hadj Driss Cherkaoui, représentant à Casablanca de la zaouia de Boujaad.
- Le chérif Abdelhai kettani, chef de la zaouia kettania de Fès.
- Bouchaib Doukkali, ministre de la Justice.
- M'Hammed El Hajoui, ministre de l'Instruction publique.
- El Madani El Glaoui, grand dignitaire de Marrakech et région.

Henri de Castries eut également l'occasion de sonder A. Moyal et A. el Maleh, respectivement directeur des écoles de l'Alliance Israélite de Meknès et de Fès. Si les résultats de toutes ces rencontres n'étaient pas immédiats, certaines d'entre elles semblaient prometteuses. Mais Henri de Castries ne se faisait pas d'illusions, il était bien conscient qu'il fallait s'armer de patience car ses recherches, même favorisées par les autorités du Protectorat, s'annonçaient « très longues à cause de l'extrême dispersion au Maroc de tous les éléments du passé ». C'est pourquoi Henri de Castries a présenté à la Résidence, dès 1913, un projet de création d'un service d'archives au Maroc, avec arrêté viziriel et dahir chérifien. Ce projet allait être contrarié par le contexte de la Guerre 14/18 qui a dicté d'autres priorités. D'ailleurs Henri de Castries a été mobilisé, puis réformé en 1917.

Au lendemain de la Grande Guerre, Henri de Castries a repris sa quête des documents au Maroc. Il ciblait particulièrement les *beïâa*, ou actes d'intronisation des sultans, les *fétwa*, consultations émises par les oulémas, les lettres circulaires des sultans qui étaient lues dans les mosquées à l'occasion d'événements majeurs, les dahirs, les missives des sultans à l'adresse des personnalités religieuses ou politiques, etc. L'historien jugeait que la plupart de ces documents étaient en mauvais état de conservation à cause de la « détestable habitude » qu'avaient les Marocains de « replier ces documents plusieurs fois sur eux-

mêmes, de manière à former un rectangle étroit et long. Il en résulte qu'à chaque duplication du papier, l'écriture a disparu ou est complètement indéchiffrable »<sup>3</sup>. Selon Henri de Castries, pour remédier à cet état de chose, il fallait procéder à leur reproduction par photographie ou photogravure le plus tôt possible et chaque fois que l'occasion se présentait. C'est d'ailleurs ce qu'il fit à Fès, avec Pierre de Cénival, lorsqu'ils eurent tous les deux accès aux bibliothèques de Si el Iraki et d'Abdelhaï kettani. Le travail sur terrain n'a pas manqué d'inspirer à Henri de Castries des idées susceptibles de vaincre les réticences de certaines grandes familles à se dessaisir de leurs archives. Ainsi, lors d'une mission à Oujda où il a collecté une cinquantaine de documents dont certains remontent à l'époque mérinide, un détenteur d'archives, le chérif Si El Mostafa, lui a demandé de « reconnaître son obligeance par un certificat », ce qu'il s'empressa de faire à la grande satisfaction du Chérif, même si cela n'entraînait pas dans ses attributions. Henri de Castries en conclut : « *La délivrance d'un diplôme établi in optima forma et signé d'une autorité qualifiée pourrait être un moyen efficace pour faire sortir des archives familiales un grand nombre de pièces* »<sup>4</sup>.

Comme conseiller historique, Henri de Castries ne s'est pas contenté d'identifier les lieux de conservation des archives, de collecter des documents ou de les faire reproduire par photographie ou transcription, il a également beaucoup œuvré pour orienter la recherche vers des sujets inédits ou mal explorés. Etant depuis 1919 à la tête de la Section Historique, cet engagement était pour lui un devoir professionnel pour ne pas laisser le champ libre aux amateurs qui pouvaient propager, même inconsciemment, des renseignements et des interprétations erronés. Parmi ces amateurs, il n'hésitait pas à désigner les milliaires et certains agents de l'administration :

3 «La recherche des documents au Maroc», note du colonel Henry de Castries, datée du 29 janvier 1921, Dossier « Section Historique », CADAN ; copie aux Archives du Maroc.

4 Lettre du Lieutenant-colonel de Castries, Conseiller historique du Gouvernement chérifien, Directeur de la Section Historique, au Général Lyautey ; datée de Rabat, le 28 janvier 1921, document original au CADAN, Copie au Archives du Maroc.

« *L'exploration scientifique du Maroc dans le domaine de l'histoire, comme dans les autres domaines, ne semble pas être entreprise par des officiers ou des fonctionnaires du Protectorat : les instruments de travail leur manquent, leur temps est absorbé par des occupations professionnelles, ils ne sont pas toujours suffisamment initiés à la méthodologie* »<sup>5</sup>.

Outre cette rigueur dans l'écriture de l'histoire, il n'a pas cessé de mettre les autorités en garde contre la détérioration dont pouvait souffrir le patrimoine marocain par négligence ou par le pillage. Ce fut notamment le cas, dans un rapport de 1921, lorsqu'il déplora l'absence d'étude sérieuse sur le Chellah et appela à en faire surveiller les ruines pour les « préserver du vandalisme des touristes ». En 1924, c'est l'organisation de la toute jeune Bibliothèque Générale du Protectorat qui lui tient à cœur.

Henry de Castries se faisait un devoir de tirer la sonnette d'alarme, sans complaisance, chaque fois qu'il le jugeait nécessaire. Mais, c'est à ses « sources inédites de l'histoire du Maroc », désormais prises en charge depuis septembre 1919 par la Section Historique, qu'il consacra l'essentiel de son temps et de son énergie. Entre 1905 et 1918, Henri de Castries avait réussi à publier huit volumes des Sources inédites et la Section historique était venue donner une nouvelle impulsion à ce projet. Selon un rapport de mission daté de Paris, le 15 février 1927, le lieutenant-colonel Henry de Castries, directeur de la Section historique, décortiquait inlassablement des archives et des sources diverses pour donner des précisions historiques minutieuses d'une grande valeur à propos de Mazagan et de Safi ; des endroits qu'il avait tenu à visiter en décembre 1926 en compagnie de son ami Pierre de Cénival. C'était juste quelques mois avant la disparition du grand érudit. Le 10 mai 1927, ce passionné du Maroc, le comte Henri de Castries, s'éteignait à Paris à l'âge de 76 ans, en laissant à la postérité 15 volumes des Sources inédites, ainsi que de nombreux ouvrages et articles. Cette somme d'efforts est souvent utilisée par nos chercheurs, sans prêter attention ni au parcours professionnel de son auteur, ni au contexte historique qui a façonné son œuvre.

5 Rapport présenté par Henry de Castries sur sa mission au Maroc, daté de Paris le 28 mars 1921, Archives du Maroc.



Archives du Maroc et la Bibliothèque Royale Historica organisent

تظم مؤسسة أرشيف المغرب والدراسة الملكية المغربية

# EXPOSITION Henry de Castries et le Maroc Histoire et archives

معرض  
هنري دو كاستر والمغرب  
تاريخ وأرشيف



ماي 11 - 30 2017  
ماي 11 - 30 2017  
ماي 11 - 30 2017

Galérie des Archives du Maroc  
5 avenue Ibn Battouta, Agdal - Rabat

رواي أرشيف المغرب  
إخراج من محمد القدراني - الرباط



هنري دو كاستر  
تاريخ وأرشيف

ries et le Maroc  
et archives

أرشيف المغرب  
AGENCE ROYALE  
DES ARCHIVES DU MAROC

معرض  
EXPOSITION

11-30 2017  
ماي 11 - 30 2017  
ماي 11 - 30 2017